



Sommaire

Présentation du Groupe	3
Chiffres clés Calendrier de la communication financière	
Historique	6
Présentation de l'activité	8
La stratégie du Groupe	12
Responsabilité sociale, sociétale et environnement	ale 15
Note méthodologique du reporting RSE	16
Nos engagements sociaux	18
Nos engagements sociétaux en faveur du développement durable Nos engagements environnementaux	2 ²
Rapport de l'un des Commissaires aux Comptes,	20
désigné organisme tiers indépendant	30
Gouvernement d'Entreprise	33
Organes d'Administration et de Direction	34
Rémunération des organes d'Administration et de Direction	42
Rapport du Président sur le Gouvernement d'Entreprise, sur les procédure de contrôle interne et de gestion des risques	es 47
de controle interne et de gestion des risques Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président	47
du Conseil d'Administration de la société Manutan İnternational	59
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	<i>C</i> •
et engagements regiementes	61
Commentaires sur l'exercice clos le 30 septembre 2	016 67
Faits marquants	68
Perspectives et résultats du groupe Manutan	69
Structure financière et politique d'investissements	70
Résultats par zone Autres informations	72 76
Avis financier du 16 janvier 2017	77
Facteurs de risques de l'émetteur	78
États financiers arrêtés au 30 septembre 2016	81
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	82
États financiers consolidés et annexes	84
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	117
Comptes de la Société mère et annexes Renseignements concernant les filiales et participations	119 130
Résultats et autres éléments caractéristiques de la Société	13(
au cours des cinq derniers exercices	132
Informations sur la Société et le capital	133
Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	134
Renseignements de caractère général concernant le capital	140
Marché des titres Dividendes	147
סיייטוושטויטנ	149
Attestation et tables de concordance	151
Responsable du document de référence	152
Attestation du responsable du document de référence Responsables du contrôle des comptes	152 152
Relations actionnaires et documents accessibles au public	152
Table de concordance du document de référence	154
Table de concordance du rapport financier	157
Table du rapport de gestion	158
Table de concordance du rapport RSE	159

Message du Président

Jean-Pierre Guichard



L'année 2015/2016 aura été pour Manutan une année charnière. De nombreuses modernisations et mutualisations de nos infrastructures ont été finalisées notamment sur l'informatique, la logistique, l'offre produit et les achats. Nous pouvons ainsi activer des leviers de croissance de notre chiffre d'affaires, augmenter notre efficacité opérationnelle et améliorer l'expérience de nos clients, notamment sur le digital. Ceci pour anticiper et nous adapter à un marché qui ne fait que commencer sa mutation digitale.

Nos réalisations

Le Groupe est aujourd'hui focalisé sur le déploiement d'une stratégie visant à renforcer l'image et le positionnement de Manutan auprès de ses clients. Parmi les événements marquants de l'exercice, notons :

- ▶ La réactivation de nos produits à marque de distributeur, avec le lancement réussi en janvier 2016 des produits à marque Manutan.
- ▶ L'amélioration de l'expérience client digitale et omnicanale, grâce au renouvellement de notre système d'information, conduisant à une progression sensible de notre chiffre d'affaires e-business.
- ▶ Le renforcement de notre présence auprès des artisans avec une nouvelle acquisition en Grande-Bretagne (Essex Electrical Wholesalers) qui nous permet d'élargir notre offre sur un marché en forte croissance.
- L'intégration réussie des Papeteries Pichon, après une première année au sein du Groupe, renforçant ainsi notre positionnement sur les Collectivités.
- Et enfin fidèles à notre ADN, nous continuons à investir dans notre Université d'entreprise où nous déployons de nombreuses formations (Management, Vente, Achat...) pour développer le savoir-faire de chacun.

Nos résultats

Les résultats du Groupe sont encourageants, avec notamment :

- ▶ Le retour à une croissance organique significative, de l'ordre de 4 % hors effet de change et périmètre et de 10 % avec les acquisitions.
- L'augmentation du résultat opérationnel de près de 20 % qui marque à la fois le caractère relutif de notre dernière acquisition et la maîtrise de notre structure de coûts.

Et demain...

Manutan poursuit ses efforts, en consolidant ses infrastructures informatiques, digitales, logistiques et achats, tout en continuant à développer son expertise et sa valeur ajoutée sur ses trois segments de clients prioritaires : les grandes et moyennes entreprises, les collectivités locales et les artisans.

Nous restons convaincus que cette stratégie nous permettra de nous inscrire dans une croissance pérenne, dans un marché en perpétuelle évolution.

Chers actionnaires, chers administrateurs, chers collaborateurs, c'est toujours avec enthousiasme que nous partageons avec vous nos réalisations, nos idées et nos idéaux. Nous vous remercions de votre indispensable confiance.

Jean-Pierre Guichard, Président du Conseil d'Administration



Présentation du Groupe

Chiffres clés	4
Calendrier de la communication financière	5
Historique	6
Présentation de l'activité	8
La stratégie du Groupe	

Une croissance et une situation financière consolidées

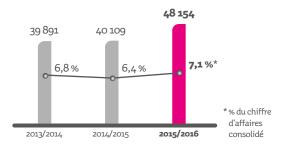
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

Évolution sur 3 ans (en milliers d'euros) 623 539 623 539 682 578 2013/2014 2014/2015 2015/2016

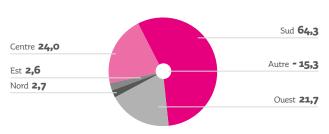
Sud **60,2**Ouest **15,4**Centre **15,9**Nord **5,8**

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

Évolution sur 3 ans (en milliers d'euros)

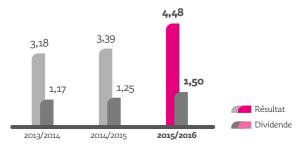


Répartition par zone pour 2015/2016 (en %)



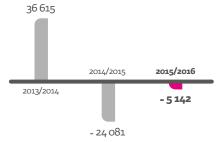
RÉSULTAT NET ET DIVIDENDE NET PAR ACTION

Évolution sur 3 ans (en euros)



TRÉSORERIE NETTE

Évolution sur 3 ans (en milliers d'euros)

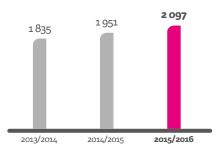


La trésorerie disponible est composée des agrégats bilanciels « trésorerie et équivalents de trésorerie » et « actifs courants de gestion de trésorerie ».

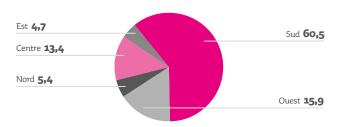
La trésorerie disponible nette est calculée par la différence entre la trésorerie disponible et les dettes financières.

EFFECTIF MOYEN

Évolution sur 3 ans



Répartition par zone pour 2015/2016 (en %)



Calendrier de la communication financière

L'exercice de Manutan International débute le 1er octobre et se clôture le 30 septembre.

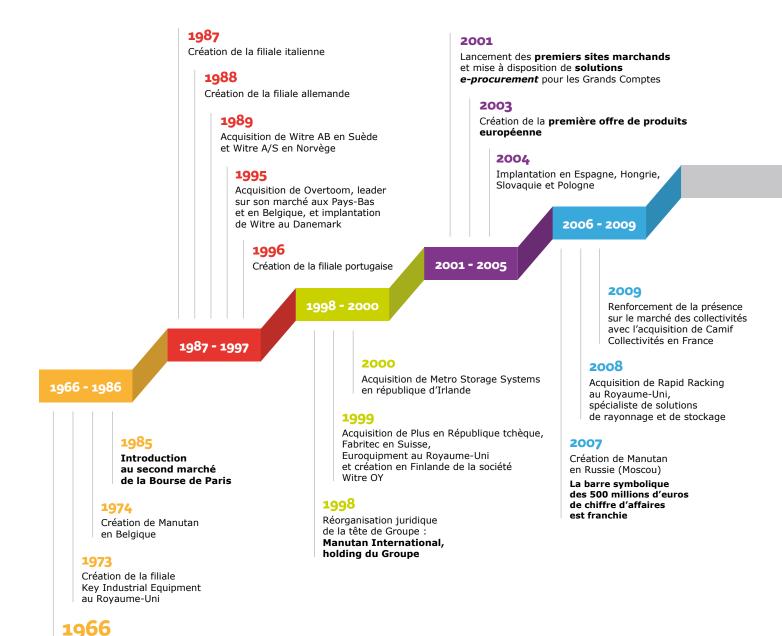
Dates de publication des chiffres de l'exercice 2016/2017(1)

Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre	16 janvier 2017
Chiffre d'affaires du 2 ^e trimestre	20 avril 2017
Résultats du semestre	6 juin 2017
Chiffre d'affaires du 3e trimestre	18 juillet 2017
Chiffre d'affaires du 4e trimestre	18 octobre 2017
Résultats annuels	13 décembre 2017

Le calendrier de la communication financière et l'ensemble des informations financières sont à la disposition des investisseurs et des actionnaires sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : www.manutan.com

Le Département Juridique Groupe peut répondre à toute question relative au groupe Manutan. Tél. : +33 (0)1 34 53 35 87 / contact.legal@manutan.com

Historique



Création de Manutan

par André et Jean-Pierre Guichard Première société française de Vente par Catalogue d'équipements industriels

2010

Mise en place d'une organisation intégrée, renforcement d'une ambition business forte

2011

Ouverture du **Centre européen** à Gonesse (France), symbole de l'unicité du Groupe, de ses ambitions et de sa vision business, humaine et environnementale

2012

Rachat de Sports et Loisirs (Casal Sport), spécialiste du matériel de sport pour les écoles, mairies et fédérations en France

2010 - 2012

2013 - 2016

2016

Renforcement de la présence sur le marché anglais des artisans avec l'acquisition de Essex Electrical Wholesalers

Lancement de la marque propre Manutan

2015

Acquisition de Papeteries Pichon, spécialiste de la distribution de fournitures scolaires auprès des écoles maternelles et primaires en France

2014

Mise en place d'une offre client harmonisée dans 8 pays

2013

Lancement de la refonte du système d'information du Groupe Acquisition de IronmongeryDirect au Royaume-Uni, spécialiste de la distribution de produits de quincaillerie aux artisans Acquisition de Ikaros Cleantech en Suède et en Finlande, spécialiste des produits de protection de l'environnement

Présentation de l'activité

Manutan compte parmi les leaders européens de la distribution multicanale d'équipements pour les entreprises et les collectivités. Implanté dans 17 pays au travers de 25 filiales opérationnelles, le Groupe est un acteur majeur en Europe.

Notre positionnement : associer approche industrielle et relation client personnalisée

Un Groupe indépendant et solide

Pionnier dans la Vente Par Correspondance, Manutan possède une véritable expertise du métier de la distribution et poursuit sa croissance sur un marché à fort potentiel, estimé à 150 milliards d'euros (source : Manutan International).

Le développement du Groupe s'appuie sur une expérience de plus de cinquante ans et un modèle économique pérenne, déployé dans toutes les filiales. À la tête de Manutan depuis 1966, la famille Guichard a la volonté de perpétuer l'indépendance du Groupe par une gestion rigoureuse et transparente, et par une exigence d'excellence opérationnelle. Cette structure familiale, associée à une présence en Bourse depuis 1985 (Euronext Paris - Compartiment B), confère au Groupe indépendance et solidité financière.

2 097 collaborateurs proches de nos clients

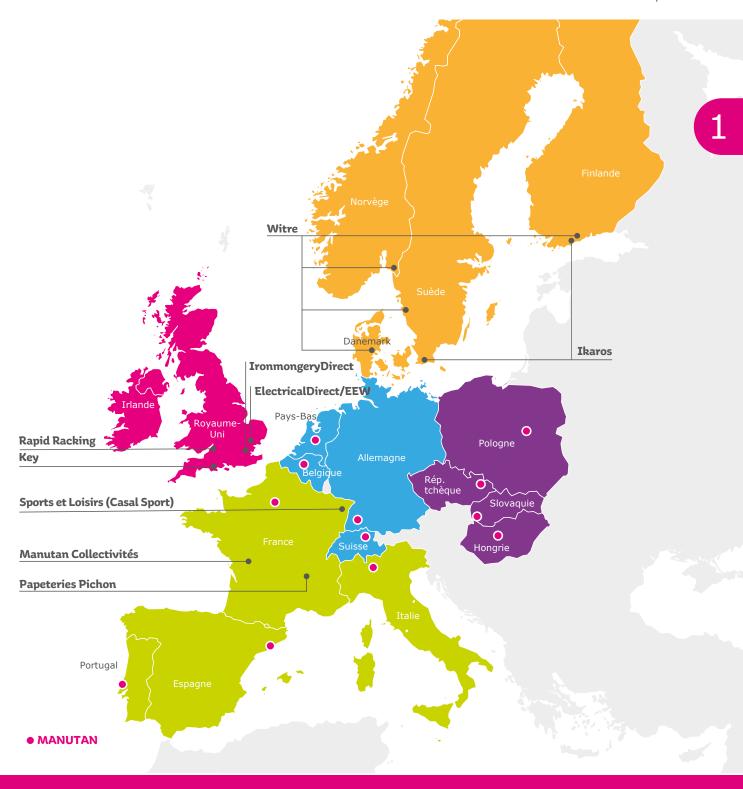
Au quotidien, les **2 097** collaborateurs du Groupe partagent la même ambition et le même engagement : apporter de la valeur ajoutée à nos clients, en leur proposant la meilleure solution pour leurs achats non stratégiques récurrents. La responsabilité et la sincérité sont les valeurs qui unissent l'ensemble des salariés du Groupe.

La force d'un distributeur européen, le sur-mesure d'un commerçant de proximité

La spécificité qui fait la force de Manutan est d'associer une approche industrielle à une relation client personnalisée, basée sur le respect et la transparence. Les clients bénéficient de solutions efficaces et compétitives et de la qualité d'un accompagnement sur-mesure, comme avec un artisan.

2097 COLLABORATEURS DONT 47% DE FEMMES

200 000 RÉFÉRENCES



25 FILIALES OPÉRATIONNELLES

17 PAYS 682,6 MILLIONS D'EUROS DE CHIFFRE D'AFFAIRES

Notre métier : accompagner nos clients dans l'optimisation de leurs achats non stratégiques

Une expertise reconnue: la distribution multicanale

Le Groupe commercialise ses produits au travers de catalogues papier, par Internet et via des équipes commerciales et des agences. La maîtrise de ces différents canaux de distribution, associée à un marketing ciblé, permet à Manutan d'offrir à ses clients des solutions globales, simples et accessibles.

Avec 25 sites marchands, Manutan a pleinement intégré le commerce électronique dans son développement. En 2016, les ventes en ligne représentent 30 % du chiffre d'affaires du Groupe (hors collectivités) et le Web s'impose comme un vecteur majeur de croissance.

Un partenaire de référence pour les achats non stratégiques

L'ambition de Manutan est de fournir des produits et des services de qualité de manière simple, rapide et efficace à ses clients, qui cherchent à réduire le temps consacré à leurs achats non stratégiques (fournitures, équipements...).

La pertinence des solutions proposées par Manutan leur permet ainsi de centraliser leurs achats récurrents auprès d'un fournisseur unique et de pouvoir se concentrer sur leur cœur de métier.

L'expertise du groupe Manutan s'appuie sur des savoir-faire reconnus :

- une sélection rigoureuse de produits compétitifs et de qualité;
- une offre dynamique et illimitée de références permettant à chaque client de trouver la solution adaptée à ses
- une gestion des commandes simple, rapide et accessible (Internet 24 heures/24);
- un service commercial dynamique, à l'écoute des besoins de chaque type de client ;
- des conseils personnalisés et une assistance à l'achat ;
- une importante capacité de stockage garantissant la disponibilité des produits ;
- une logistique rigoureuse offrant une livraison rapide et fiable.

Une offre dynamique et illimitée

L'offre du groupe Manutan est l'une des plus larges d'Europe et vise à couvrir l'ensemble des besoins des entreprises et des collectivités, quelle que soit leur taille ou leur activité. Déjà composée de plus de 200 000 références, l'offre regroupe des produits de manutention, levage, stockage, fournitures industrielles, sécurité, hygiène, emballage, mobiliers de bureau et atelier, du mobilier d'hébergement et de restauration, des fournitures scolaires, du matériel éducatif, santé et sport, des produits de protection de l'environnement, de la guincaillerie et des produits électriques. L'écoute permanente des besoins des clients permet au Groupe d'étoffer régulièrement sa gamme de produits.

Tous les produits et services référencés, y compris les marques propres, font l'objet d'une sélection rigoureuse, basée sur une revue régulière des 1 850 fournisseurs, majoritairement européens. Le Groupe ne dépend d'aucun fournisseur en particulier : il peut ainsi sélectionner les produits en toute indépendance, selon ses propres standards de qualité.

Des services sur-mesure

Pour offrir à ses clients des solutions complètes, compétitives et personnalisées, Manutan propose une large gamme de services associés : montage, pièces détachées, conception sur-mesure, livraison express, programme de fidélité, solutions *e-business* pour les Grands Comptes (catalogue hébergé, Punch-Out...), sourcing à la demande, VMI (gestion de stock hébergé)...

Une gestion logistique efficace et rentable

Le Groupe dispose d'une capacité de stockage de près de 190 000 m² répartis sur quinze plates-formes logistiques, dotées des meilleurs outils de gestion des stocks. L'efficacité logistique et le pilotage des prestations de transport soustraitées permettent à Manutan de gérer des milliers de commandes quotidiennes et de garantir la livraison rapide de ses clients à travers toute l'Europe.

Nos trois engagements clients

Nous respectons toujours notre **promesse** de livraison.

Nous apportons toujours une solution aux demandes produits de nos clients.

Nous faisons de chaque contact avec le client un **moment** unique.

Nos clients : 1 000 000 d'entreprises et de collectivités nous font confiance

De la petite entreprise à la multinationale, de la région à la commune, le Groupe commercialise son offre auprès d'1 million de clients. La valeur moyenne de leur commande s'élève à 400 euros.

- ▶ Pour les entreprises, Manutan propose une offre généraliste, complétée par des offres spécialisées :
 - au Royaume-Uni: Rapid Racking (solutions de rayonnage et de stockage);
 - en Scandinavie : Ikaros Cleantech (produits de protection de l'environnement).
- ▶ Pour les collectivités, Manutan Collectivités offre une sélection de produits en mobilier scolaire, en matériel éducatif et de santé; Sports et Loisirs (Casal Sport), des équipements et vêtements de sport; Papeteries Pichon, des fournitures scolaires.
- ▶ Pour les artisans, IronmongeryDirect offre des articles de quincaillerie et ElectricalDirect/Essex Electrical Wholesalers, des fournitures électriques.

Nos marchés : une présence forte en Europe

Implanté dans 17 pays européens et présent en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient au travers des activités export de ses filiales, Manutan fonde son développement européen sur une volonté d'ancrage local fort et la connaissance approfondie des marchés. Responsables de leur politique commerciale et marketing, les pays adaptent leur offre pour répondre aux spécificités locales. Leur expertise s'appuie aussi sur celle des fonctions supports et de l'organisation intégrée du Groupe, qui favorise le partage des expériences terrain.

Nos concurrents : des acteurs multiples

Acteurs de la Vente à Distance aux professionnels, magasins de vente au détail et/ou en gros, distributeurs spécialistes ou généralistes, Manutan doit faire face à une concurrence hétérogène :

- les acteurs généralistes: TAKKT (société allemande cotée sur le marché de Francfort), Schäfer Shop (Allemagne) et AJ Produkter (Suède);
- ▶ les acteurs spécialisés : mobilier et fournitures de bureau : Staples, Bruneau (France), Viking (États-Unis), Neat Ideas (Royaume-Uni), Printus (Allemagne) ; produits et matériels d'hygiène, d'entretien et de sécurité : Bernard (France) ; fournitures et équipements d'emballage : Raja (France) ; signalisation : Seton (Royaume-Uni) ; offre dédiée aux collectivités : achat public UGAP (France) ;
- ▶ la distribution industrielle traditionnelle : Descours & Cabaud, Rexel, Retif en France ;
- ▶ l'offre de fournitures professionnelles sur Internet via des places de marché, des bourses d'échange, des courtiers et les sites marchands des concurrents traditionnels.

La stratégie du Groupe

Porté par sa vision innovante de la distribution, le Groupe réaffirme ses convictions et ses priorités pour les années à venir. L'évolution du marché et l'écoute des attentes des entreprises et des collectivités confirment la pertinence de notre stratégie multicanale.

Une ambition réaffirmée

L'ambition de Manutan est de délivrer à ses clients des produits et services compétitifs et fiables, grâce à des solutions accessibles, rapides et globales, leur permettant ainsi de se concentrer sur leur cœur de métier.

priorités stratégiques

Accentuer la stratégie multicanale et renforcer la proximité avec nos clients

La stratégie multicanale déployée par le Groupe s'appuie sur trois objectifs:

- capitaliser sur les multiples canaux de distribution proposés par le Groupe : catalogues papier, Internet, agences commerciales et forces de vente ;
- développer l'e-commerce, qui constitue un important levier de croissance pour :
 - proposer en ligne une offre de références toujours plus étendue,
 - recruter des milliers de nouveaux clients à moindre
 - personnaliser la relation client au travers de services comme la gestion électronique des approvisionnements,
 - offrir des solutions innovantes au travers de supports émergents, tels que les applications mobiles ;
- ▶ renforcer la proximité et la confiance de nos clients, en faisant de chaque contact commercial un moment unique : le Groupe va ainsi étoffer ses services en front office pour apporter davantage de conseils et d'assistance, et se positionner comme un véritable partenaire.

Renforcer le positionnement « One-stop shop »

Le Groupe renforce sa stratégie « One-stop shop » (point unique d'achat) pour offrir à ses clients une solution simple, rapide et efficace, leur permettant de :

- accéder à une large gamme de produits présélectionnés, pertinents et compétitifs ;
- diminuer leur temps de commande ;
- faciliter le processus d'achat en l'adaptant à leur organisation;
- réduire leur coût global d'achat.

Poursuivant sa croissance dynamique, en particulier dans les zones à fort potentiel commercial, le Groupe adapte et fait évoluer son organisation : l'animation et la coordination des métiers clés - comme la politique d'achat ou le webmarketing - sont une priorité afin de favoriser les initiatives transversales, faciliter les échanges et créer de réelles synergies.

Harmoniser l'offre de solutions et rationnaliser les achats

Attentives à l'évolution des besoins des clients et très proches de leurs marchés, les équipes marketing concentrent leurs efforts sur le référencement de nouveaux produits et le lancement de services innovants. Ils veillent constamment à proposer des produits adaptés et bien positionnés en termes de qualité et de coût. Pour permettre à nos clients d'accéder à des produits de qualité à des prix compétitifs, Manutan s'est aussi engagé dans la massification et la rationalisation de ses achats : en 2016, le Groupe compte environ 47 000 références harmonisées sur 66 000 références. Cette offre représente 80 % des achats Groupe. Parallèlement, Manutan a également développé sa propre gamme de produits pour répondre aux besoins du quotidien, de qualité et au juste prix de ses clients.

4 Industrialiser notre modèle de croissance au niveau européen

Le développement européen de Manutan s'appuie sur la mise en place de fonctions centrales (communication, finance, informatique...), le déploiement d'outils opérationnels communs au Groupe et le partage des meilleures pratiques opérationnelles. Un vaste projet structurant a été engagé pour optimiser et uniformiser les processus métiers, garantir une gestion efficace de son activité et favoriser les échanges entre les pays avec la mise en place d'un système d'information (ERP). Cette industrialisation des processus permet de viser l'excellence opérationnelle, en optimisant les approvisionnements, l'efficacité commerciale, la gestion financière et la relation client.

5 Faire de la marque Manutan une référence en Europe

Pour accompagner sa stratégie de développement, le Groupe s'est engagé dans un vaste projet de gestion de ses marques en Europe, qui sera déployé sur plusieurs années. La refonte de l'identité graphique en 2013 a été une première étape : un logo moderne, actuel et porteur de valeurs telles que la responsabilité, la diversité et le goût du chemin à parcourir en équipe. La marque Manutan a vocation à devenir une marque européenne de référence. Toutefois, les filiales spécialistes conserveront leur marque propre.



Responsabilité sociale, sociétale et environnementale

Note méthodologique du reporting RSE	_ 16
Nos engagements sociaux	18
Nos engagements sociétaux en faveur du développement durable	_ 24
Nos engagements environnementaux	_ 26
Rapport de l'un des Commissaires aux Comptes, désigné organisme tiers indépendant	30

Acteur majeur de la distribution multicanale, Manutan a la volonté d'être un acteur responsable à l'égard de l'ensemble de ses parties prenantes. Le Groupe s'est engagé dans une démarche de responsabilité sociale, sociétale et environnementale qui se traduit au quotidien par des actions concrètes. Dans notre métier et dans chacune de nos activités, préserver l'équilibre des hommes et celui de l'environnement est au cœur de nos priorités.

Note méthodologique du reporting RSE

La démarche de reporting RSE du groupe Manutan se base sur les articles L. 225-102-1, R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce français.

Période de reporting

Les données collectées couvrent la période du 1er octobre de l'année N-1 au 30 septembre de l'année N. La remontée de ces données s'effectue à une fréquence annuelle.

Périmètre

La méthode de consolidation sur le périmètre de reporting RSE est l'intégration globale (les données sont intégrées à 100 %).

Le groupe Manutan opère exclusivement en Europe. Bien qu'il existe quelques spécificités locales, les pays européens présentent une certaine homogénéité en matière économique, sociale, culturelle et environnementale. La méthodologie et les définitions des indicateurs sont donc identiques sur l'ensemble du périmètre retenu.

Les principaux indicateurs RSE sont publiés chaque année dans le document de référence du Groupe, consultable sur le site www.manutan.com.

Les données sociales, sociétales et environnementales présentées concernent, à l'exception des spécificités indiquées ci-dessous, les sept principales filiales du Groupe situées :

• en France :

- I'UES Manutan, comprenant : Manutan SA, Manutan International SA, Association du R.I.E. Manutan,
- Manutan Collectivités SAS,
- Sports et Loisirs SAS ;

au Royaume-Uni⁽¹⁾:

- Key Industrial Equipment Ltd,
- Rapid Racking Ltd;
- en Belgique(1):
 - Manutan NV ;
- aux Pays-Bas⁽¹⁾:
 - Manutan BV.

Au global, ces sept filiales représentent 71,1 % du chiffre d'affaires du Groupe et donnent donc une vision représentative des données, hormis pour les indicateurs « effectif moyen » et « rémunérations » qui couvrent 100 % de l'activité du Groupe. Il est prévu d'intégrer d'autres filiales en 2017 pour porter le périmètre couvert par le rapport RSE à 93,6 %.

Les entités non intégrées dans le périmètre de reporting RSE correspondent à des entités de petite taille ne disposant pas des ressources leur permettant de réaliser la collecte des informations RSE dans les zones suivantes : Centre (Allemagne, Suisse), Est (République tchèque, Slovaquie, Hongrie, Pologne) et Sud (Portugal, Italie, Espagne). Toutefois, huit autres filiales seront intégrées à la clôture de l'exercice 2016/2017.

⁽¹⁾ Il convient de noter que les heures de formation ne concernent que le périmètre France dans le présent rapport.

Choix des indicateurs

Le choix des indicateurs s'effectue au regard des impacts sociaux, environnementaux et sociétaux de l'activité des sociétés du Groupe et des risques associés aux enjeux des métiers exercés.

Consolidation et contrôle interne

Les données sont collectées de manière centrale ou auprès de chaque entité incluse dans le périmètre de reporting RSE à partir des sources suivantes : logiciel de consolidation HFM, extractions du système de gestion de la paie, fichiers de suivi sous Excel, factures, etc. Les informations qualitatives sont, quant à elles, collectées de manière centralisée par la Direction du groupe Manutan.

Contrôles externes

En application des obligations réglementaires exigées par l'article 225 de la loi Grenelle 2 et son décret d'application du 24 avril 2012, le groupe Manutan a demandé, à partir de l'exercice 2012/2013, à l'un de ses Commissaires aux Comptes, un rapport comportant une attestation relative à la présence des informations devant figurer dans le rapport de gestion et un avis motivé sur la sincérité des données publiées.

Informations requises par la réglementation et non applicables

Au vu de l'activité du Groupe, certaines thématiques ont été identifiées comme non pertinentes. Il s'agit notamment de:

- l'utilisation des sols → cette utilisation se limite à l'espace où sont implantés nos bâtiments ;
- ▶ l'adaptation aux conséquences du changement climatique → en raison des implantations du Groupe en Europe, les risques potentiels associés aux conséquences du changement climatique pouvant affecter ses installations apparaissent limités;
- la protection de la biodiversité → en raison d'une emprise très limitée des implantations du Groupe, l'impact des activités sur la biodiversité apparaît peu significatif;
- les actions engagées pour prévenir la corruption → le risque de corruption n'est pas significatif compte tenu des zones géographiques où nos filiales sont implantées ;
- les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire → en raison de l'absence de restaurant d'entreprise sur la quasi-totalité des entreprises du Groupe.

Limites et spécificités méthodologiques

- Les effectifs sont calculés d'une part comme la moyenne sur l'exercice fiscal, en équivalent temps plein rémunérés.
- L'effectif moyen est calculé comme la moyenne arithmétique sur 12 mois de l'effectif mensuel en équivalent temps plein.
- D'autre part, les statistiques relatives aux effectifs sont basées sur le nombre de salariés présents et rémunérés au 30 septembre. Les salariés ayant rejoint l'entreprise fin septembre mais rémunérés à compter d'octobre sont exclus de ce chiffre.
- Les données d'absentéisme sont comptabilisées en jours calendaires.
- ▶ Les heures travaillées utilisées dans le calcul des taux de fréquence et de gravité sont calculées comme suit : moyenne arithmétique sur l'ensemble des entités des heures travaillées hebdomadaires moyennes x effectif moyen salarié x 52.

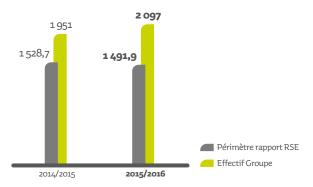
- Concernant les émissions de CO₂ associées à la consommation d'électricité et de gaz naturel, les facteurs d'émission suivants sont utilisés :
 - Gaz naturel :
 - 0,214 kgCO₂e/kWh PCS (source : facteur d'émission Europe, base carbone ADEME 2014);
 - Électricité :
 - France: 0,071 kgCO₂e/kWh, - Belgique: 0,211 kgCO₂e/kWh, - Pays-Bas: 0,413 kgCO₂e/kWh,
 - Royaume-Uni: 0,450 kgCO₃e/kWh (source: moyennes 2009/2011, statistiques 2013 Agence internationale de l'énergie).

Nos engagements sociaux

Emploi

L'effectif moyen salarié et non permanent

L'effectif moyen du Groupe est en augmentation de 7,5 %, et en baisse de 2,4 % sur le périmètre RSE.



Effectif Groupe : information destinée à donner une vision globale et à faciliter le rapprochement avec les données financières.

- Effectif salarié: comprend tous les salariés sous contrat de travail, en moyenne sur la période de l'exercice.
- **Effectif non permanent :** comprend les intérimaires et/ou le personnel détaché.

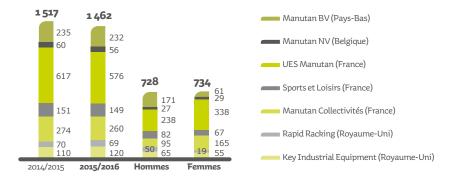
Faciliter la mobilité interne – La politique de mobilité interne illustre la volonté du Groupe d'offrir de nouvelles opportunités à tous ses collaborateurs pour leur permettre de réaliser leur projet professionnel. Cette politique vise à promouvoir la mobilité à la fois au sein de chacune des filiales, mais aussi entre filiales du Groupe. Cette mobilité est aussi de plus en plus transfonctionnelle : dans cette perspective, en France, Manutan a créé « Vis Mon Job », une initiative qui permet à un collaborateur d'expérimenter un nouveau métier pendant une période donnée.

Les chiffres de l'effectif salarié présent le 30 septembre 2016

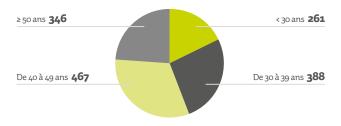
Effectif salarié présent au	30/09/2015	30/09/2016
Cadres	445	433
Non-cadres	1 072	1 029
TOTAL	1 517	1 462

L'équilibre « hommes/femmes » est globalement respecté au sein de chacune des filiales

Sur le périmètre RSE, l'effectif est en baisse (- 4 %) et l'équilibre « hommes/femmes » est globalement respecté au sein de chacune des filiales :

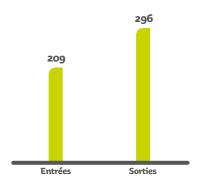


Pyramide des âges – Si la pyramide des âges n'est pas préoccupante, elle démontre cependant que le Groupe doit être vigilant dans la gestion des carrières et des recrutements, afin d'anticiper la transmission des savoirs.



Les mouvements du personnel

Il est à noter que le groupe Manutan n'a procédé à aucun licenciement pour motif économique.



Les entrées comptabilisent l'ensemble des embauches au cours de l'exercice.

Les sorties regroupent l'ensemble des départs, quelle que soit leur nature. Les licenciements représentent 17,2 % des départs.

Favoriser l'intégration des collaborateurs - Chaque nouveau collaborateur du Groupe bénéficie d'un parcours d'intégration adapté, qui lui permet de découvrir et de vivre le projet d'entreprise (ce parcours dure plus d'un mois pour les principaux managers). Outre la présentation de l'entreprise et la découverte des activités, le nouvel entrant est aussi acteur de sa propre intégration : il peut ainsi prendre le temps de comprendre le projet d'entreprise avant de démarrer une nouvelle mission.

Les rémunérations et leur évolution

Les rémunérations au niveau du Groupe sont en augmentation de 7 %.

2014/2015	2015/2016
104 564 820	111 974 775

La politique de rémunération - La politique de rémunération du Groupe s'articule autour des éléments suivants:

Rémunération fixe : la rémunération fixe est liée au niveau de responsabilité et s'appuie sur des principes de cohérence interne au Groupe.

Rémunération variable : la rémunération variable vise à encourager les performances individuelle et collective pour une partie des équipes, notamment les managers et les experts.

Pour les fonctions « Groupe », la part variable de la rémunération est indexée sur l'évolution du chiffre d'affaires et le résultat courant avant impôt du Groupe.

Pour les fonctions « Marchés », la part variable prend également en compte l'évolution du chiffre d'affaires et le résultat courant avant impôt du marché concerné.

Les objectifs de performance relatifs aux résultats du Groupe sont fixés par le Conseil d'Administration.

Pour les autres personnes concernées par une rémunération variable, des objectifs individuels sont définis chaque année avec le responsable hiérarchique.

Rémunération collective : la rémunération collective est destinée à encourager la performance collective au service de l'entreprise.

En France, au sein du Centre européen Manutan et sur le marché des entreprises, l'enveloppe de rémunération collective est basée sur un pourcentage du résultat net du Groupe pour l'exercice 2015/2016. Elle est partagée, pour un tiers de manière égale et pour deux tiers de manière proportionnelle aux salaires, sur l'ensemble des effectifs (près de 600 personnes). Cet accord collectif est applicable à toutes les catégories de personnel et est conforme aux dispositions légales en vigueur, notamment en matière de calcul des cotisations sociales et fiscales.

Organisation du travail

L'organisation du temps de travail

L'organisation du temps de travail, définie dans le strict respect du cadre légal de chaque entité, est conforme aux législations et accords d'entreprises en vigueur dans chaque pays. Le Groupe opérant exclusivement en Europe, il n'existe pas de variation importante selon les pays. Le temps de travail hebdomadaire est ainsi compris entre 34 heures (Manutan Collectivités en France) et 40 heures (Key et Rapid Racking au Royaume-Uni).

En raison de la forte saisonnalité de l'activité sur le marché des collectivités en France, Sports et Loisirs et Manutan Collectivités ont mis en place, conformément à la réglementation et en accord avec les représentants du personnel, une modalité du temps de travail avec des semaines basses (29 heures) et des semaines hautes (46 heures).

Le nombre de collaborateurs en contrat à durée déterminée reste maîtrisé

L'implémentation du nouveau système d'information du Groupe, au sein de la filiale française, a généré un plan de formation d'envergure qui a nécessité le recours à des contrats de durée limitée.

Globalement, sur le périmètre du présent rapport, les salariés à temps partiel représentent 7,7 % des effectifs, dont la plupart sont basés en France et au Benelux.

Effectif salarié présent au	30/09/2016
Contrats en alternance École/Entreprise	30
Salariés à temps partiel	112
% de CDI	90,3 %

L'absentéisme

Indicateur de pilotage de l'activité, l'absentéisme est suivi dans l'ensemble des entités du Groupe. Il représente le nombre de jours calendaires d'absence de l'effectif salarié au cours de l'exercice.

Les congés pour maternité représentent 19,4 % des absences ; ils sont comptabilisés avec les arrêts pour maladie.



Relations sociales

L'organisation du dialogue social

Les Directions de chaque entité ont la responsabilité d'accompagner l'entreprise dans sa volonté de faire évoluer progressivement son engagement social, tout en développant durablement son activité économique.

La construction des politiques sociales s'appuie sur un dialogue régulier avec les partenaires sociaux de chaque

En France, Manutan entretient un dialogue permanent avec les Organisations Syndicales et les Institutions Représentatives du Personnel, ce qui représente 69 élus au sein des filiales du périmètre RSE :

- Comité d'Entreprise (CE) ;
- Délégués du Personnel (DP);
- ▶ Comité d'Hygiène, de Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT).

Au Benelux, un Responsable des Ressources Humaines pilote la politique définie par la Direction Générale et entretient un dialogue permanent avec les collaborateurs.

Ces accords ont été conclus en prenant en compte leurs impacts sur la performance économique du Groupe ainsi que sur les conditions de travail des salariés.

À ce jour, les autres sociétés n'ont pas signé d'accord

Bilan des accords collectifs

En synthèse, les accords collectifs sont repris dans ce tableau :

Sujet	Périmètre	Signature	Commentaire
NAO (Négociations Annuelles Obligatoires)	UES Manutan	Décembre 2016	
	Manutan Collectivités	Mars 2016	
Accord sur la réduction du temps de travail	UES Manutan	Décembre 2014	
Modulation du temps de travail	Manutan Collectivités	Avril 2011	
	Sports et Loisirs	Janvier 2000	
Temps partiel choisi	UES Manutan	Décembre 2011	
Compte épargne temps	UES Manutan	Décembre 2011	
Égalité professionnelle	Manutan Collectivités	Avril 2015	
entre les hommes et les femmes	Sports et Loisirs	En cours	
Enfants sérieusement malades	Manutan Collectivités	Janvier 2012	
Accord Intergénérationnel	UES Manutan	Novembre 2013	
Astreintes du service informatique	UES Manutan	Août 2012	
Plan d'Épargne Entreprise	UES Manutan	Septembre 2012/	
Plan d'Épargne Entreprise	Manutan Collectivités	avenant déc. 2014	
Plan d'Épargne Retraite Collectif	UES Manutan	Février 2010	
		Septembre 2012/	
		avenant déc. 2014	
		avenant janv. 2016	
Participation à formule dérogatoire	UES Manutan	Décembre 2013	% du résultat net du Groupe
Participation	Manutan Collectivités	Février 2010	Calcul légal

Santé et sécurité

Depuis plusieurs années, le Groupe s'engage dans une démarche d'amélioration de la sécurité et de la santé physique et psychique de ses collaborateurs.

Les conditions de santé et de sécurité au travail

Manutan inscrit sa démarche de prévention dans le cadre de son dialogue social. En France, un pôle Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) a été créé en 2010. Cette organisation dédiée permet de piloter les plans d'actions et d'identifier les risques spécifiques aux métiers du Groupe, tels que:

Mesurer et diagnostiquer la pénibilité au travail -

Des études ont été menées en 2011 avec un ergonome du Service interprofessionnel de santé sur les troubles musculosquelettiques, et en 2012 sur l'acoustique avec un ingénieur du Service interprofessionnel de santé, en particulier pour les activités logistiques. Les résultats de ces études n'ont révélé aucun écart avec les normes en vigueur.

Le pôle HSE a anticipé sur les facteurs du compte pénibilité qui entreront en vigueur en juillet 2016. Le recensement des situations d'expositions à la pénibilité a été réalisé et les conclusions de l'étude démontrent que l'effectif de l'entreprise n'est pas exposé à un risque qui serait susceptible de laisser des traces durables et irréversibles sur la santé de nos collaborateurs.

Dans une démarche d'amélioration continue, des études sont aussi régulièrement menées pour le confort des utilisateurs avec le pôle HSE, le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail et, en fonction des besoins, avec le Service interprofessionnel de santé du Val-d'Oise.

En parallèle, le responsable HSE participe aux ateliers des ergonomes de santé sur la prévention des risques liés aux troubles musculosquelettiques (TMS) sur une période de trois ans. Il faut également noter que les acheteurs et le pôle HSE prennent en compte les besoins des collaborateurs de l'entrepôt pour proposer de nouveaux équipements de protection adaptés à leurs besoins.

Améliorer l'ergonomie et le confort des postes de travail - En France, l'ouverture du nouveau Centre européen du Groupe en 2011, localisé à Gonesse, a été l'occasion de revoir et d'améliorer l'ergonomie des postes de travail ainsi que les pratiques en termes d'hygiène et de sécurité pour les 576 collaborateurs présents sur le site. Conçu dans une démarche HOE (Haute Qualité Environnementale), ce site place la qualité et le bien-être au cœur de l'environnement de travail : le bâtiment administratif de 9 500 m² est construit autour d'un patio arboré et accueille 427 personnes. L'isolation du bâtiment est remarquable grâce à une façade triple vitrage et à des stores intégrés.

Favoriser la pratique sportive - D'une superficie de 1 000 m², le Centre sportif est un espace incontournable du Centre européen du Groupe. Il permet aux collaborateurs de pratiquer régulièrement une activité physique, accompagnée par des coaches spécialisés.

Toujours dans le domaine de la prévention, Manutan a signé un partenariat avec la plus grande école supérieure d'ostéopathie de France (ESO), qui propose un bilan gratuit à l'ensemble des collaborateurs basés en France et des tarifs préférentiels pour les consultations.

L'ensemble de ces actions vise à prévenir le nombre d'accidents du travail.

Le bilan des accords collectifs en matière de santé et de sécurité

Prévenir le harcèlement au travail - Afin de garantir l'intégrité physique et de protéger la santé psychique de ses collaborateurs dans le cadre de leur activité professionnelle, une nouvelle Charte pour la prévention du harcèlement a été signée en avril 2014 au sein du Centre européen et une commission spécifique a été constituée. Après avoir entendu les protagonistes, une commission de médiation du harcèlement au travail cherche à trouver des solutions amiables à toute situation de mal-être et aux éventuels conflits qui peuvent dégrader le climat au travail, sans se prononcer sur la qualification juridique des faits dont elle est saisie.

Aucun nouvel accord n'a été signé en matière de santé et de sécurité au travail au cours de l'exercice 2015/2016.

Les accidents du travail et maladies professionnelles

Sur l'exercice, seules 3 maladies professionnelles ont été déclarées dans le Groupe.

Il s'agit du nombre d'accidents du travail ayant entraîné au moins un jour d'arrêt.

	2013/2014	2014/2015	2015/2016
Nombre d'accidents du travail avec arrêt > 1 jour	30	47	37
Taux de fréquence	13,40	16,5	13,6
Taux de gravité	0,10	0,62	0,66

En plus d'une politique volontariste destinée à garantir la sécurité au sein de l'entreprise, en particulier dans les entrepôts, le Groupe compare ses données avec les statistiques ATMP de l'Assurance Maladie, publiées par l'INRS:

Accidents du travail (AT)	2013	2014	2015
Taux de fréquence (TF)	22,7	22,9	21,9
Taux de gravité (TG)	1,4	1,4	1,2

Formation

Les politiques mises en œuvre en matière de formation

L'Université Manutan – Afin de se donner les moyens de ses ambitions, le Groupe a créé sa propre Université et consacre un montant important à la formation.

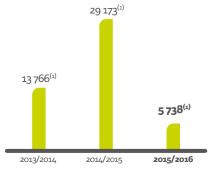
Située au sein du Centre européen de Manutan en France et totalisant plus de 1 000 m² sur trois niveaux, l'Université Manutan est au cœur du développement de l'entreprise : elle crée les conditions pour permettre à tous les collaborateurs qui le souhaitent de :

- omprendre et partager la stratégie de l'entreprise et ses engagements;
- enrichir ses compétences dans son métier ;
- développer l'esprit d'équipe.

L'Université Manutan est un espace ouvert à tous les collaborateurs du Groupe. Elle propose des programmes sur-mesure et des sessions de formation diversifiées, qui favorisent et renforcent les liens entre tous les collaborateurs. L'Université s'appuie notamment sur un Centre culturel et un Centre sportif, permettant à tout salarié de pratiquer régulièrement une activité physique en fonction de ses aptitudes et de ses objectifs de progression.

Le nombre d'heures de formation a connu une forte hausse en 2014/2015 du fait de la refonte de nos processus et de l'implémentation d'un nouvel ERP. En 2015/2016, les efforts de formation portent principalement sur le développement des savoir-faire et des expertises et l'accompagnement du management dans ce processus.

Sur l'exercice 2015/2016, le coût de formation a représenté 1,1 % de la masse salariale.



(1) Périmètre France.

Égalité de traitement

La politique de lutte contre les discriminations

Compte tenu de la diversité de ses métiers, des profils recrutés et du nombre de ses collaborateurs, le groupe Manutan vise à lutter contre toute forme de discrimination. Les principaux domaines d'actions du Groupe concernent l'origine, le sexe, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle, la diversité religieuse...

L'un des axes de la politique humaine du Groupe est de respecter chacun pour ce qu'il est et « pour que nos différences fassent la différence ».

Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes

La volonté du Groupe est de renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes grâce à une politique active menée dans ce domaine.

En France, des accords sur l'égalité professionnelle **entre les femmes et les hommes** ont été négociés avec les partenaires sociaux, et des plans d'actions ont été mis en place. Les axes de travail portent principalement sur la formation, la promotion et l'articulation entre la vie professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale, avec par exemple:

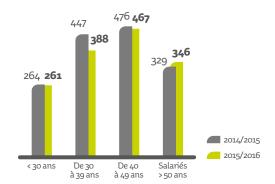
- depuis 2011, la mise à disposition de 20 berceaux, pour les collaborateurs du Centre européen, au sein d'une crèche interentreprises, labellisée bio, située à moins de 800 m du Centre européen de Manutan ;
- ▶ la création d'un cas de déblocage anticipé du Compte Épargne-Temps (CET) en cas d'événement familial nécessitant une absence :
- des entretiens individuels réalisés après des absences de longue durée afin de mieux repositionner le collaborateur dans son emploi (parcours d'intégration et sessions de formation selon les besoins);
- un objectif de mixité progressif fixé dans les fonctions d'encadrement.

Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Initiatives en faveur des jeunes et des seniors

Les filiales du périmètre de ce rapport emploient 261 jeunes de moins de 30 ans et comptent 30 collaborateurs en contrats en alternance école/entreprise au 30 septembre 2016.

Les seniors de plus de 50 ans représentent 346 collaborateurs au 30 septembre 2016.



Au sein du Centre européen (France), un accord relatif au maintien dans l'emploi des plus de 55 ans (5 % de la population) a été renégocié en 2013. Les axes de travail portent principalement sur l'amélioration des conditions de travail, la prévention de la pénibilité et l'organisation de la transmission des savoir-faire stratégiques.

Le Groupe mène par ailleurs une veille permanente sur les talents. À tous les niveaux de l'entreprise, le déploiement d'outils d'évaluation a été généralisé : entretiens annuels et « people reviews » par Direction participent au dispositif d'identification continue des talents. Ces outils ont permis d'introduire davantage d'objectivité et une meilleure individualisation des décisions dans les domaines de la gestion des carrières, de la rémunération et de la reconnaissance.

Emploi des personnes handicapées

Sur le périmètre du présent rapport, **31 collaborateurs** sont en situation de handicap, ils représentent 2,1 % de l'effectif.

Face au handicap, l'ignorance et la peur de mal faire peuvent constituer des freins. Afin de réfléchir sur les attitudes à adopter et les comportements à privilégier, certaines filiales du Groupe se sont appuyées sur des organismes référents pour développer ou pour faire connaître leur engagement :

▶ En France, à la suite d'un partenariat avec l'AGEFIPH (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées), Manutan est autonome dans la conduite de sa politique Handicap. Par ailleurs, depuis 2011, Manutan soutient l'association Bretagne Ateliers, en ayant souscrit des titres associatifs en faveur de cette communauté qui permet à des personnes fragilisées socialement ou handicapées de retrouver une dignité par le travail professionnel. Les filiales françaises confient également certaines de leurs activités de préférence à des ESAT (établissements et services d'aide par le travail).

- En France, l'un des axes de la politique humaine de Manutan est de respecter chacun pour ce qu'il est, « pour que nos différences fassent la différence ». C'est pourquoi Manutan a choisi d'informer et a lancé un vaste programme autour de sa politique handicap avec la collaboration du SAMETH dont la mission est d'informer, de conseiller et d'accompagner Manutan et les collaborateurs à trouver des solutions pour le maintien dans l'emploi et si nécessaire,
- mobiliser les aides financières et les outils utiles et ALTHER qui étudie avec l'entreprise les actions les plus réalistes à mettre en œuvre pour remplir son obligation d'emploi.
- ▶ Aux Pays-Bas, Manutan a mis en place un partenariat avec trois écoles spécialisées qui accompagnent des jeunes présentant un retard mental. L'entité locale accueille des étudiants pour leur permettre de se familiariser avec le monde du travail.

Promotion et respect des dispositions fondamentales de l'OIT

Le Groupe s'engage à respecter les principes énoncés dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT), relative aux principes et aux droits fondamentaux au travail. Manutan s'engage à respecter les réglementations sociales, nationale et locale, en matière

d'âge minimum d'accès à l'emploi, de refus de travail forcé, de pratiques disciplinaires abusives, de non-discriminations, de liberté d'association et de droit de négociation collective, de durée du travail, de rémunération, de santé et de sécurité.

Nos engagements sociétaux en faveur du développement durable

Impact territorial, économique et social

En matière d'emploi et de développement régional

L'implantation de Manutan en banlieue parisienne à Gonesse (95), depuis près de quarante ans, est le symbole de la volonté du Groupe de favoriser le développement local. Située au cœur d'un territoire qui doit faire face à des difficultés certaines en ce qui concerne l'emploi, l'entreprise souhaite ainsi permettre à des personnes ayant par exemple une faible qualification d'intégrer le monde de l'entreprise. Plus de 46 % des collaborateurs du périmètre RSE habitent des communes limitrophes.

Sur les populations riveraines ou locales

Les activités du Groupe sont en grande partie situées en périphérie de zones urbaines (Paris, Amsterdam, Southampton, Göteborg, Ostrava...), dans des zones d'activité adaptées aux activités logistiques, qui nécessitent de l'espace d'entreposage. Par conséquent, l'impact sur les populations riveraines et locales est très limité.

Les relations avec les parties prenantes

Entretenir des relations durables et transparentes avec les parties prenantes - Depuis de nombreuses années, le Groupe s'efforce de nouer un dialogue régulier et constructif avec ses parties prenantes au plan local et national, dans chacun des pays où il est présent. Il privilégie un dialogue ouvert, visant à développer des projets ou des partenariats innovants. Les modes de dialogue varient selon les parties prenantes concernées, au niveau de chaque entité comme au niveau du Groupe.

Depuis 2016, la mise en place d'une nouvelle Direction Ressources Humaines Groupe permettra d'assurer le suivi des différentes actions menées en la matière par l'ensemble des filiales.

EXEMPLES DE PARTIES PRENANTES

Parties prenantes	Principaux modes de dialogue
Collaborateurs	 Actions de communication interne (intranet) régulières, à destination de toutes les filiales Nombreux écrans de communication répartis sur l'ensemble du Centre européen (France) Rencontres périodiques entre la Direction Générale et l'ensemble des collaborateurs, avec l'organisation de réunions plénières
Partenaires sociaux	 Échanges réguliers avec les Institutions Représentatives du Personnel Signatures d'accords collectifs négociés avec les Délégués Syndicaux
Actionnaires, investisseurs	 Rendez-vous semestriels avec la communauté financière, lors de la publication des résultats du Groupe Publications de communiqués trimestriels dans la presse économique et financière, mis à disposition sur le site www.manutan.com Rapport annuel mis à disposition sur le site www.manutan.com, en français et en anglais, pour présenter l'évolution du Groupe et communiquer les informations financières et boursières
Clients	 Sites Internet marchands Communication sur les réseaux sociaux Enquêtes de satisfaction clients Publications régulières destinées à promouvoir le Groupe
Pouvoirs publics et collectivités locales	Membre de l'Association du mouvement des entreprises du Val-d'Oise
Partenaires	▶ Adhérent à la Fédération des Entreprises de Vente à Distance (FEVAD)

Sous-traitance et fournisseurs

La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Compte tenu de ses activités de distributeur, le Groupe a une démarche de responsabilité sociale qui ne se limite pas à ses pratiques internes, mais prend aussi en compte des risques et enjeux liés à sa chaîne d'approvisionnement. Le groupe Manutan opère exclusivement en Europe et achète la très grande majorité de ses produits à des **fournisseurs européens,** ce qui réduit fortement le risque en matière de dispositions fondamentales de l'OIT.

Cependant, **un audit** est réalisé pour la partie des produits achetés directement en Asie (moins de 10 % du total des achats) au travers de visites régulières des sites de fabrication, réalisées par le Directeur en charge de l'approvisionnement.

L'importance de la sous-traitance et la prise en compte de leur responsabilité sociale et environnementale dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants

La sous-traitance est l'opération par laquelle un entrepreneur confie, par un contrat de sous-traitance et sous sa responsabilité, à une autre personne appelée sous-traitant, tout ou partie de l'exécution du contrat ou du marché public conclu avec le maître de l'ouvrage.

Dans ce cadre, le groupe Manutan ne fait pas appel à la sous-traitance. Pour certaines activités comme le transport, le Groupe fait appel à des prestataires externes mais ces prestations n'entrent pas dans le cadre d'un contrat de sous-traitance.

Loyauté des pratiques

Les actions engagées pour prévenir la corruption

Le pôle Contrôle Interne du Groupe ne mène pas d'actions particulières de sensibilisation auprès de l'ensemble des filiales du Groupe car le risque apparaît très faible en raison des zones géographiques où nos filiales sont implantées (UE).

Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Pour l'ensemble des produits, y compris ses marques propres, la qualité et la sécurité des produits sont des

priorités absolues pour le Groupe. 90 % de nos achats de marchandise sont réalisés auprès de fournisseurs européens. Pour les approvisionnements réalisés en Asie et Amérique (10 % restants), des fiches de spécification sont systématiquement rédigées qui servent de référence pour le contrôle par prélèvement des produits avant mise en conteneur. Pour les produits réglementés CE, des tests laboratoires sont effectués (conformité technique, marquage, documentation produit).

Autre

Les actions engagées en faveur des droits de l'homme

Le Groupe s'engage à respecter les principes énoncés dans la Déclaration des droits de l'homme.

Nos engagements environnementaux

Politique générale

Dans le domaine de l'environnement, le groupe Manutan a identifié trois priorités :

- ▶ la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- l'amélioration de l'efficacité énergétique ;
- ▶ la réduction et la valorisation des déchets.

L'organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement et les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Le groupe Manutan mène une politique volontariste en matière d'environnement. Afin de prévenir et de maîtriser les risques environnementaux des activités du Groupe, le pôle Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) pilote les priorités environnementales, anime le partage des bonnes pratiques et assure le suivi des plans d'actions.

Ce pôle déploie une **démarche d'amélioration continue** de la performance environnementale du Groupe, en s'appuyant sur des groupes de travail locaux dédiés.

Le Centre européen Manutan, emblème de l'engagement pour l'environnement

Parce que le Groupe se donne les moyens de ses ambitions, le Centre européen est aujourd'hui l'emblème de son engagement pour l'environnement : 13,5 hectares, 41 000 m² d'entrepôts, 9 500 m² de bureaux, une université, un restaurant d'entreprise, un centre sportif et une conciergerie, tous certifiés Haute Qualité Environnementale. Le Centre européen Manutan est l'un des premiers sites en France à recevoir la double certification HQE (construction et non exploitation) pour la haute qualité environnementale de ses espaces tertiaire et logistique.

Cette conception HQE est équipée d'un système qui permet à l'entreprise d'optimiser les ressources énergétiques dans plusieurs domaines :

- la récupération des eaux de pluie pour le sanitaire et l'arrosage ;
- ▶ la robinetterie infrarouge, les chasses d'eau économiques ;
- l'utilisation de sources lumineuses économiques ;
- les toitures végétalisées pour le confort thermique et acoustique;
- la sur-isolation acoustique et thermique des espaces ;
- le triple vitrage, assurant une isolation parfaite ;
- la technologie Nightcooling, permettant de purger la chaleur accumulée dans le bâtiment et d'introduire l'air frais extérieur;
- la Gestion Technique Centralisée (GTC), gérant l'ensemble des bâtiments (température, éclairage, renouvellement d'air, monitoring...);
- le chauffage et le refroidissement de l'air ambiant par géothermie⁽¹⁾ distribué par le biais d'un réseau de panneaux rayonnants;
- un parking pour véhicules électriques avec des bornes de recharge.

Développer les démarches de certification

Le Groupe incite ses entités à conduire une démarche de certification à chaque fois que celle-ci génère de la valeur. Ainsi, plusieurs sociétés du Groupe de taille majeure ont obtenu une certification, notamment environnementale, de leur activité.

Certifications	14001 version 2000	HQE	9001 version 2000
Centre européen (France)	Depuis :	septembre 2011	
Manutan SA (France)			Depuis décembre 1996
Manutan Collectivités SAS (France)			Depuis 1997
Manutan BV (Pays-Bas)	Depuis avril 2015		Depuis mars 2014
Rapid Racking Ltd (Royaume-Uni)	Depuis août 2010		Depuis juillet 1999
Key Industrial Equipment Ltd (Royaume-Uni)	Depuis 2004		Depuis 2002

⁽¹⁾ La géothermie : cette technologie prend sa source par un pompage dans la nappe phréatique à 57 m de profondeur. L'eau est alors à une température de 13 °C puis passe dans les échangeurs pour effectuer un transfert calorifique avec la pompe à chaleur. L'eau est ensuite rejetée via un second forage.

Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Proposer et promouvoir des produits éco-responsables

Sélectionner des produits de qualité a toujours été au cœur des préoccupations du Groupe.

La collection de mobilier pour enfants « Lili » -En 2012, en France, Manutan Collectivités a lancé « Lili », une gamme de mobilier écologique à destination des tout-petits, développée avec l'ESAT (établissement et services d'aide par le travail) d'Aiffres (79). Ce partenariat s'inscrit dans une démarche concrète pour le développement durable, au plan environnemental, social et local. La collection « Lili » se veut ludique, ergonomique, toujours plus sûre et plus saine pour les enfants. Elle privilégie l'emploi raisonné des ressources naturelles avec l'utilisation d'un bois moins nocif et moins fragile à l'usage. Composée de matériaux peu émissifs en composés organiques volatils (COV) et de panneaux faiblement émissifs en formaldéhyde, au-delà des exigences réglementaires (normes NF Crèches, NF Environnement...), cette gamme contribue aussi à la qualité de l'air ambiant dans les établissements accueillant la petite enfance.

Sensibiliser les collaborateurs

Parce que les collaborateurs sont les premiers acteurs de la démarche environnementale du Groupe, de nombreuses actions sont organisées pour les sensibiliser aux enjeux du développement durable.

Manutan, acteur de la Semaine du développement durable - En France, Manutan Collectivités (semaine nationale proposée par le ministère de l'Environnement et

du Développement durable). Ces deux entités organisent sur leur site des actions ludiques, conviviales et pédagogiques afin d'expliquer les gestes éco-citoyens et la démarche environnementale de l'entreprise, et impulser une dynamique interne en faveur de la protection de l'environnement.

Former les collaborateurs à l'éco-conduite - Plusieurs sociétés du Groupe (Witre en Scandinavie, Manutan Collectivités, Sports et Loisirs, ainsi que Manutan SA en France) mènent des actions de sensibilisation des collaborateurs à l'éco-conduite. En Scandinavie et dans les filiales françaises, la politique d'entreprise vise à proposer des modèles peu polluants et/ou hybrides pour les collaborateurs qui bénéficient d'une voiture de fonction.

Favoriser le tri et le recyclage – En France, la conciergerie du Centre européen encourage le comportement citoyen en mettant à disposition des collaborateurs des espaces pour le tri et le recyclage des piles, batteries, ampoules en lien avec les éco-organismes agréés par l'État qui sont chargés de leur recyclage. Des efforts importants visent également à encourager le tri sélectif des papiers, bouteilles, bouchons... Enfin, des ampoules basse consommation sont utilisées dans les espaces intérieurs, et l'éclairage extérieur est réduit en fonction du besoin identifié.

Par ailleurs, une formation a été faite aux collaborateurs des entrepôts sur le tri des déchets et l'impact que cela génère sur notre environnement.

Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Une garantie « Pollution, atteinte à l'environnement » est incluse dans la police Responsabilité Civile destinée à couvrir l'entreprise face à d'éventuels risques en matière environnementale. Sur l'exercice, le Groupe n'a constitué aucune provision et n'a versé aucune indemnité à ce titre.

Pollution

Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

En France, sur le site du Centre européen de Gonesse, les végétaux situés en lisière des routes recevant les camions ont été choisis en fonction de leur propriété d'absorption des hydrocarbures afin d'éviter l'infiltration des sols. Ainsi, deux noues « végétalisées » parcourent le site sur toute sa longueur pour une meilleure efficacité.

Par ailleurs, en France, les véhicules de fonction sont sélectionnés selon leur taux d'émission de CO₂ qui doit être inférieur à 125 g. Une voiture hybride est systématiquement proposée pour chaque catégorie de véhicules.

Aucune mesure n'a été prise à ce jour dans les autres entités du périmètre.

La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Les nuisances sonores liées à l'activité du Groupe sont limitées, grâce à la mise en œuvre de plusieurs initiatives : ouverture des entrepôts entre 7 heures et 21 heures, réception des marchandises en matinée et livraison des clients en journée, pendant les jours ouvrés. Au sein des entrepôts, en particulier à proximité des zones de chargement et de déchargement des produits, des études acoustiques sont réalisées périodiquement. Elles n'ont jamais démontré de valeurs supérieures aux normes en vigueur.

Économie circulaire

Prévention et gestion des déchets

Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets

Favoriser la collecte sélective et le recyclage – Les principaux déchets générés par les établissements sont les papiers, les palettes bois, les cartons et les plastiques. La quasi-totalité des filiales du groupe Manutan a mis en place une stratégie de collecte sélective et de recyclage de ses déchets en fonction de la réglementation locale. Aux Pays-Bas, par exemple, 50 % des emballages reçus des fournisseurs sont réutilisés en interne.

En France, depuis l'été 2015, une équipe projet travaille sur l'optimisation de la consommation des papiers et le recyclage des palettes bois, avec pour objectif une véritable évolution de la culture d'entreprise. Des statistiques quantitatives pourront être produites d'ici le 30 septembre 2017.

Inciter à la consommation responsable – Le Centre européen du Groupe a mis en place une distribution généralisée de mugs et de serviettes en tissu, permettant de sensibiliser les collaborateurs et de diminuer ainsi fortement la consommation de gobelets en plastique et de serviettes en papier. Par ailleurs, l'ensemble du parc de machines à impression multifonctions en France est par défaut paramétré en recto verso et en noir et blanc.

Développer la facturation électronique – Des actions ont été engagées en amont pour éviter ou réduire la production de déchets. Le Groupe développe ainsi de plus en plus la facturation électronique : les clients hollandais ou français, et ceux de Rapid Racking au Royaume-Uni ont désormais la possibilité d'opter pour la dématérialisation fiscale. Aux Pays-Bas, 62 % des factures sont ainsi envoyés par e-mail, un taux qui atteint 90 % pour Rapid Racking.

Depuis plusieurs années, l'entreprise travaille à optimiser la fabrication de son catalogue de façon à réduire les coûts et l'impact environnemental :

- L'utilisation de papier certifié: la conception des catalogues, dont la plus grande partie est centralisée par la France, privilégie l'utilisation du papier certifié (PEFC ou FSC). En effet, les certifications PEFC (Program for Endorsement of Forest Certification) ou FSC (Forest Stewardship Council) concernent l'ensemble de la chaîne forestière. L'apposition de ce label sur un produit garantit que celui-ci est fabriqué à partir de bois issu d'une gestion forestière responsable, sur la base de trois principes : écologiquement adaptée, socialement bénéfique et économiquement viable.
- Un papetier engagé dans la démarche environnementale: pour préserver les ressources naturelles, le papetier principal du Groupe mène les actions suivantes:
 - 90 % de l'eau consommée est filtrée et rendue à la nature;
 - moins de chlore, moins d'émissions de CO₂;
 - programme d'économies d'énergie : utilisation de biocarburants ;
 - le transport s'effectue par voie ferroviaire ou navigable.

- Une démarche responsable. De son côté, le groupe Manutan s'engage à :
 - imprimer dans des sites garantissant une haute qualité environnementale (encres végétales, programmes de recyclage de l'eau, producteurs de leur propre énergie...);
 - sélectionner des papiers plus fins (35 g), permettant de réduire le volume de papier consommé (moins de transport, moins de matière première);
 - utiliser des chartes graphiques adaptées à la réduction des encrages, formats plus petits (optimisation des paginations);
 - renvoyer à un autre client un catalogue qui n'a pu être distribué.

Pour le catalogue 2017, il est prévu de conserver un format réduit et de poursuivre l'optimisation des quantités distribuées (- 7 % vs 2016) ce qui permettra une économie de 70 tonnes de papier (- 6 % vs 2016) et ce, sans impact sur la qualité du service offert au client.

La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

Les activités du Groupe consomment majoritairement de l'eau provenant des réseaux municipaux, et principalement pour un usage sanitaire.

Dans le Centre européen, en France, l'eau de pluie est récupérée et utilisée pour les sanitaires et l'arrosage des espaces verts. Il est toutefois à noter que le printemps sec et venteux a nécessité un prélèvement d'eau domestique pour l'arrosage des espaces verts.

CONSOMMATION D'EAU

Consommation d'eau	2013/2014	2014/2015	2015/2016
En m³	13 342	14 713	13 408

La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Par son activité de distributeur, le Groupe ne consomme pas directement de matières premières, mais il s'engage à proposer et à promouvoir des produits éco-responsables.

La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

L'amélioration de l'efficacité énergétique des locaux du Groupe est une priorité. Les trois principaux postes de consommation d'énergie (essentiellement électricité et gaz) sont l'éclairage et le chauffage des bureaux et entrepôts, et la recharge des batteries des chariots élévateurs utilisés pour la manutention des produits.

Stabilisation des consommations énergétiques

CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ

Consommation d'électricité	2013/2014	2014/2015	2015/2016
En kWh	7 209 008	7 363 224	6 965 451
Consommation de gaz	2013/2014	2014/2015	2015/2016
En kWh	4 052 819	4 206 578	3 573 687

Différentes études sont lancées pour rester sur une dynamique d'économie d'énergie (relamping à led...), et d'autres axes seront développés dès réception d'un audit énergétique, attendu début 2017.

Changement climatique

Les points significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la Société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit

Les rejets de gaz à effet de serre

Bilan Carbone® – Deux des principales filiales du Groupe ont initié un Bilan Carbone®. Cette démarche a été lancée en décembre 2009 aux Pays-Bas et en novembre 2010 pour Manutan en France. Ces initiatives ont eu pour but de produire une vision objective des sources d'émission de CO₂, afin de focaliser les actions sur les points les plus cruciaux. Manutan a décidé de lancer en 2016 un nouveau Bilan Carbone® afin de mesurer les effets des actions déjà menées et de définir un nouveau plan d'actions du Groupe. À isopérimètre pour l'exercice 2013/2014 Manutan a émis 6 379 tCO₂e soit - 22 %.

Les postes comptabilisés dans ce Bilan Carbone® sont les suivants:

- Énergie : les consommations énergétiques d'électricité, gaz naturel et fioul ont été comptabilisées.
- ▶ Fret : le transport de marchandise aval a été comptabilisé. Cependant, par manque d'informations, le fret amont n'a pu être comptabilisé de par la pluralité des fournisseurs et la non régularité des livraisons et des tournées.

- Déplacements : les déplacements professionnels et domicile-travail ont été comptabilisés.
- Intrants : les matériaux entrants ainsi que les consommables et les services ont été comptabilisés.
- Déchets directs : les émissions de déchets directs et leur mode de valorisation ont été pris en compte.
- Immobilisations : le bâti, les machines et les véhicules ont été également pris en compte.

Covoiturage - Le site de covoiturage, mis en place en 2013, n'a pas produit les effets escomptés car il s'est avéré que l'utilisation du covoiturage se développe davantage par le « bouche-à-oreille », ne nécessitant pas l'utilisation d'un outil Internet. De ce fait, la mesure des pratiques de covoiturage au sein du Centre européen de Gonesse en France n'a pu être réalisée. Toutefois, une équipe projet travaille depuis cet été sur les moyens à mettre en œuvre pour faciliter les pratiques de covoiturage.

Les émissions de CO, associées aux consommations énergétiques des sites, qui représentent l'un des postes les plus significatifs d'émissions, s'élèvent à 2 435 tCO₂e pour l'exercice 2015/2016.

2

Rapport de l'un des Commissaires aux Comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Rapport de l'un des Commissaires aux Comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 30 septembre 2016

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes désigné organisme tiers indépendant de la société Manutan International S.A., accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049⁽¹⁾, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 30 septembre 2016, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux protocoles utilisés par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponibles sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE);
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre octobre 2016 et janvier 2017 sur une durée totale d'intervention d'environ trois semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission ainsi qu'à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000⁽²⁾.

- (1) Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr.
- (2) ISAE 3000 Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

Rapport de l'un des Commissaires aux Comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la « Note méthodologique du rapport RSE » présentée en partie 2 du rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené cinq entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- o d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes⁽³⁾:

- » au niveau de l'entité consolidante nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités nous avons sélectionnées (4) en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives;
- (3) Indicateurs sociaux : Effectif moyen ETP Effectif au 30 septembre 2016 ventilé par sexe et âge Nombre d'embauches Nombre de départs Nombre de jours d'absence ventilé par motif - Nombre d'accidents du travail ayant entraîné un arrêt supérieur à un jour - Nombre d'heures travaillées -Nombre d'heures de formation.

Indicateurs environnementaux: Consommation d'électricité - Consommation de gaz naturel - Consommation d'eau.

Informations qualitatives: L'organisation du dialogue social notamment les procédures d'information, de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci, Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail, Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées, L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale.

(4) UES Manutan en France (DREDA).

2

Responsabilité sociale, sociétale et environnementale

Rapport de l'un des Commissaires aux Comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

▶ l'échantillon ainsi sélectionné représente 39 % des effectifs considéré comme grandeur caractéristique du volet social et entre 43 % et 64 % des données environnementales considérées comme grandeurs caractéristiques du volet environnemental⁽⁵⁾.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris - La Défense, le 27 janvier 2017

KPMG SA

Anne Garans *Associée* Franck Noël *Associé*

Département Développement Durable

⁽⁵⁾ Consommation d'électricité, Consommation de gaz naturel, Consommation d'eau.



Gouvernement d'Entreprise

Organes d'Administration et de Direction	
Rémunération des organes d'Administration et de Direction	42
Rapport du Président sur le Gouvernement d'Entreprise, sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	47
Rapport des Commissaires aux Comptes, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration	59
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	61

Sa structure familiale et sa présence en Bourse depuis 1985 garantissent au groupe Manutan son indépendance, sa stabilité et son dynamisme.

Organes d'Administration et de Direction

Il est rappelé que l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 novembre 2011 a décidé le changement du mode de gouvernance de la Société. La Société est passée d'une forme juridique de Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance à une forme de Société Anonyme à Conseil d'Administration avec dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général.

Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration au 20 janvier 2017

Il est précisé que pour les besoins de leur activité, les Administrateurs sont domiciliés au siège social de la Société.

ÉVOLUTION DANS LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DURANT L'EXERCICE 2015/2016

Date	Changement dans la composition du conseil	Apports en termes de féminisation, de nationalité ou d'expérience internationale
Assemblée Générale du 17 mars 2016	Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Violette Watine	Ce renouvellement permet à la société de renforcer la présence des femmes au sein du conseil et de bénéficier de son expérience dans le domaine de la stratégie d'entreprise



Membres du Conseil	Liens familiaux unissant les Mandataires Sociaux	Fonction/Comité	Âge	Nationalité	Date de première nomination/ Date de renouvellement	Année d'échéance du mandat	Nombre d'actions détenues
André Guichard	Père de Jean-Pierre Guichard, grand-père de Xavier Guichard	Président d'honneur du Conseil (non administrateur)	92 ans	française	02/05/1994 : Président du Conseil de Surveillance AG 30/11/2011 AG 19/03/2013 AG 13/03/2014 CA 13/03/2015 : Président d'honneur (nomination) CA 16/01/2017	2019	909 931 en pleine propriété 1 756 518 en usufruit
Jean-Pierre Guichard	Fils d'André Guichard, père de Xavier Guichard	Président du Conseil	70 ans	française	02/05/1994 : Président du Directoire AG/CA 30/11/2011 : Président du Conseil d'Administration (nomination) AG/CA 19/03/2013 AG/CA 12/03/2015	AG 2017 ⁽²⁾	449 196 en pleine propriété 1 569 746 en usufruit
Xavier Guichard	Fils de Jean-Pierre Guichard, petit-fils d'André Guichard	Directeur Général et Administrateur	44 ans	française	30/10/2009 : membre du Directoire AG/CA 30/11/2011 : Directeur Général Délégué AG/CA 19/03/2013 : Directeur Général (nomination) AG/CA 12/03/2015	AG 2017 ⁽²⁾	4 500 en pleine propriété 93 386 en usufruit
Brigitte Auffret	N/A	Directrice Générale Déléguée Administratrice et Secrétaire Générale	55 ans	française	25/01/2002 : membre du Directoire AG/CA 30/11/2011 : Directrice Générale Déléguée (nomination) AG/CA 19/03/2013 AG/CA 12/03/2015	AG 2017 ⁽²⁾	4 500
Pierre-Olivier Brial	N/A	Directeur Général Délégué Administrateur	43 ans	française	30/10/2009 : membre du Directoire AG/CA 30/11/2011 : Directeur Général Délégué (nomination) AG/CA 19/03/2013 AG/CA 12/03/2015	AG 2017 ⁽²⁾	2 500
Nicolas Huet ⁽¹⁾	N/A	Administrateur Président du Comité d'Audit Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations	46 ans	française	AG 30/11/2011 AG 19/03/2013 AG 12/03/2015	AG 2017 ⁽²⁾	20
Carlo d'Asaro Biondo ⁽¹⁾	N/A	Administrateur Membre du Comité d'Audit Président du Comité des Nominations et des Rémunérations	51 ans	française	AG 30/11/2011 AG 19/03/2013 AG 12/03/2015	AG 2017 ⁽²⁾	148
Jérôme Lescure ⁽¹⁾	N/A	Administrateur Membre du Comité d'Audit et du Comité des Nominations et des Rémunérations	56 ans	française	AG 19/03/2013 AG 12/03/2015	AG 2017 ⁽²⁾	100
Violette Watine ⁽¹⁾	N/A	Administratrice	41 ans	française	AG 13/03/2014 AG 17/03/2016	AG 2018	85

⁽¹⁾ Membres indépendants. Il convient de se reporter au rapport du Président page 48 concernant les critères d'indépendance.

⁽²⁾ Il est précisé que le renouvellement de ce mandat sera proposé par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 9 mars 2017 pour une durée de deux années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale tenue dans l'année 2019.

Biographie et fonctions principales exercées par les Administrateurs



Entrepreneur dans l'âme, Jean-Pierre Guichard a effectué toute sa carrière au sein de Manutan, depuis sa création en 1966 avec son père, André Guichard.

Il est nommé Président du Directoire en 1994 puis Président du Conseil d'Administration en novembre 2011, à la suite du changement de mode de Direction de la société Manutan International. Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 19 mars 2013, puis par celle du 12 mars 2015. Le renouvellement de son mandat d'Administrateur sera proposé par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 9 mars 2017. Le renouvellement de son mandat de Président du Conseil d'Administration sera soumis au Conseil d'Administration du 9 mars 2017.

Jean-Pierre Guichard Président du Conseil d'Administration (non exécutif)



Passionné par l'art sous toutes ses formes, et particulièrement féru de peinture contemporaine, Xavier Guichard a rejoint le groupe Manutan en 2002 en tant que contrôleur de gestion Groupe. De 2005 à 2008, il prend la Direction des Opérations du Groupe. En octobre 2009, il est nommé membre du Directoire de la société Manutan International par le Conseil de Surveillance.

À la suite du changement de mode de Direction de la société Manutan International, Xavier Guichard est nommé Administrateur et Directeur Général Délégué en novembre 2011 puis Directeur Général en mars 2013. Le renouvellement de son mandat d'Administrateur sera proposé par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 9 mars 2017. Le renouvellement de son mandat de Directeur Général sera soumis au Conseil d'Administration du 9 mars 2017.

Xavier Guichard Directeur Général et Administrateur



Passionnée par le chant lyrique qu'elle pratique depuis son adolescence, Brigitte Auffret est engagée en février 1986 au sein de la Société en qualité de contrôleur de gestion.

En 2000, Brigitte Auffret est nommée Directrice Administrative et Financière du groupe Manutan.

En janvier 2002, elle est nommée membre du Directoire de la société Manutan International par le Conseil de Surveillance, puis Directrice Générale en septembre 2006.

À la suite du changement de mode de Direction de la société Manutan International, Brigitte Auffret est nommée Administratrice et Directrice Générale Déléguée en novembre 2011. Son mandat d'Administrateur a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 19 mars 2013, puis par celle du 12 mars 2015. Le renouvellement de son mandat d'Administrateur sera proposé par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 9 mars 2017. Le renouvellement de son mandat de Directrice Générale Déléguée sera soumis au Conseil d'Administration du 9 mars 2017.

Brigitte Auffret Directrice Générale Déléguée, Administratrice et Secrétaire Générale



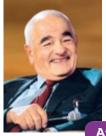
Guitariste et chanteur depuis l'enfance, Pierre-Olivier Brial pratique sa passion pendant son temps libre dans son home studio. En octobre 2001, il est engagé par la Société française Manutan International en qualité d'Adjoint au Directeur de la Recherche et Développement.

Il occupe ensuite différentes fonctions de Direction au sein du Groupe, dans le domaine du e-business, du développement et du pilotage de zones géographiques européennes.

Le 30 octobre 2009, Pierre-Olivier Brial est nommé membre du Directoire de la société Manutan International par le Conseil de Surveillance.

À la suite du changement de mode de Direction de la société Manutan International, Pierre-Olivier Brial est nommé Administrateur de la Société puis Directeur Général Délégué en novembre 2011. Son mandat d'Administrateur a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 19 mars 2013, puis par celle du 12 mars 2015. Le renouvellement de son mandat sera proposé par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 9 mars 2017. Le renouvellement de son mandat de Directeur Général Délégué sera soumis au Conseil d'Administration du 9 mars 2017.

Pierre-Olivier Brial Directeur Général Délégué et Administrateur



André Guichard a fondé la société Manutan International en 1966, avec son fils Jean-Pierre Guichard. À cette époque, il est Directeur Général d'une société qui commercialise des chariots élévateurs mais, dès 1973, il rejoint Jean-Pierre Guichard pour se charger notamment de la Direction Marketing de la Société.

André Guichard est nommé Président du Conseil de Surveillance en mai 1994 puis, à la suite du changement de mode de Direction de la société Manutan International, il est nommé Administrateur en novembre 2011. En mars 2015, il décide de ne pas renouveler son mandat d'Administrateur ; il est alors nommé Président d'honneur du Conseil d'Administration. Le renouvellement de son mandat de Président d'honneur a été décidé par le Conseil d'Administration du 16 janvier 2017.

André Guichard Président d'honneur



Nicolas Huet est avocat de formation, diplômé de l'université Panthéon-Assas (Paris II) en droit des affaires (1992) et droit international (1993). Il a exercé la profession d'avocat jusqu'en 2011 et était spécialisé en fusions-acquisitions. De 2006 à 2011, il était associé du cabinet d'avocats White & Case. Il est depuis Directeur Juridique de la société d'investissement Eurazeo SA, cotée sur Euronext Paris.

Nicolas Huet a été nommé Administrateur par l'Assemblée Générale du 30 novembre 2011 ; son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 19 mars 2013, puis du 12 mars 2015. Le renouvellement de son mandat sera proposé par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 9 mars 2017. Il est par ailleurs Président du Comité d'Audit et membre du Comité des Nominations et des Rémunérations. Le renouvellement de ces mandats sera soumis au Conseil d'Administration du 9 mars 2017. Il est qualifié d'Administrateur indépendant.

Nicolas Huet

Administrateur

De nationalité française et italienne, Carlo d'Asaro Biondo a fait ses études en Italie. Il débute sa carrière comme consultant chez KPMG SA, puis devient Directeur Général de ce groupe de conseil pour la France.

Fin 2001, il rejoint Unisys comme Vice-Président et Directeur Général de la Communication et des Activités Médias. Én 2004, il est nommé Senior Vice-Président chargé des télécommunications chez AOL Europe, puis Directeur Général d'AOL France. Il est ensuite promu Président d'AOL Europe. Début 2007 Carlo d'Asaro Biondo est nommé Directeur Général des Opérations Internationales chez Lagardère Active Media. En 2009, il est Président des Opérations de Google en Europe du Sud et de l'Est, au Moyen-Orient et en Afrique. Depuis janvier 2015, il est Président EMEA, en charge des relations stratégiques et institutionnelles

Carlo d'Asaro Biondo est nommé Administrateur par l'Assemblée Générale du 30 novembre 2011 ; son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 19 mars 2013, puis du 12 mars 2015. Le renouvellement de son mandat sera proposé par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 9 mars 2017. Il est par ailleurs Président du Comité des Nominations et des Rémunérations et membre du Comité d'Audit. Le renouvellement de ces mandats sera soumis au Conseil d'Administration du 9 mars 2017. Il est qualifié d'Administrateur indépendant.

Carlo d'Asaro Biondo

Administrateur



Jérôme Lescure est diplômé de l'École spéciale d'architecture, de l'École nationale des ponts et chaussées et du MBA d'HEC. Il a débuté sa carrière en 1985 dans les technologies de l'information. Après son MBA, il rejoint AT Kearney, cabinet de conseil en stratégie qu'il codirigera comme Partner jusqu'en 2010. Entre 1997 et 2001, il a été Vice-Président d'Eurodisney, chargé du développement pour les activités du parc à thèmes et du pôle Immobilier. En 2011, il prend la Direction Générale d'Accenture Management Consulting pour la France.

Depuis fin 2012, il est entrepreneur et investisseur dans des PME de croissance.

Jérôme Lescure a été nommé Administrateur par l'Assemblée Générale du 19 mars 2013, puis du 12 mars 2015. Le renouvellement de son mandat sera proposé par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 9 mars 2017. Il est par ailleurs membre du Comité d'Audit et membre du Comité des Nominations et des Rémunérations. Le renouvellement de ces mandats sera soumis au Conseil d'Administration du 9 mars 2017. Il est qualifié d'Administrateur indépendant.

Jérôme Lescure Administrateur



Violette Watine est diplômée de l'École supérieure de commerce de Reims. Elle a complété sa formation par le programme Challenge Plus d'HEC, dédié à la création d'entreprise innovante et de haute technologie.

Elle a débuté sa carrière en 1998 chez Procter & Gamble puis L'Oréal dans des fonctions de développement marketing. Après une prise de conscience écologique, elle décide de mettre ses compétences au service de ses convictions. En 2006, elle crée Mademoiselle Bio, devenue la première enseigne multicanale de distribution de produits de beauté et de bien-être bio qu'elle a cédée en 2010. Après avoir accompagné ses repreneurs jusque fin 2011, elle a créé et dirigé la filiale française de Da Wanda, place de marché européenne dédiée à la création artisanale et au fait-main. Depuis février 2014, elle est Directrice du développement d'Envie de fraises, la marque de mode digitale, leader en France des vêtements de grossesse.

Violette Watine a été nommée Administratrice par l'Assemblée Générale du 13 mars 2014 puis du 9 mars 2016; son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 17 mars 2016. Elle est qualifiée d'Administratrice indépendante.

Violette Watine

Administratrice

Liste des mandats exercés par les Administrateurs

	Mandats en cours		Mandats échus	
	Mandats et fonctions en cours (autres que ceux exercés o	dans la Société)		
Noms	Dans le Groupe	Hors Groupe	des 5 dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour	
Jean-Pierre Guichard	Administrateur de Manutan SA (France) Cogérant de la SCI Philippe Auguste (France) Administrateur de Manovert BV (Pays-Bas) Président de Manutan Ltd (Royaume-Uni) Président de Key Industrial Equipment Ltd (Royaume-Uni) Administrateur de Rapid Racking Ltd (Royaume-Uni) Président de The Euroquipment Ltd (Royaume-Uni) Président de Metro Storage Systems Ltd (république d'Irlande)(1) Président de Witre AB (Suède) Administrateur de Manutan Unipessoal Lda (Portugal) Président de The Eurostore Group Ltd (Royaume-Uni) Aucune de ces sociétés n'est cotée en Bourse	Président du Conseil d'Administration et Administrateur de MT Finance SA (Luxembourg), société non cotée en Bourse	Néant	
Xavier Guichard	Président-Directeur Général de Manutan SA (France) Cogérant de la SCI Philippe Auguste (France) Président de Manutan Collectivités SAS (France) Président de l'association du R.I.E. (France) Président de Sports et Loisirs SAS (France) Président de Papeteries Pichon SAS (France) Président de Manutan Italia Spa (Italie) Gérant de Manutan SI (Espagne) Administrateur de Manutan s.r.o. (République tchèque) Directeur Général de Trovatar a.s. (République tchèque) Administrateur de Manutan Unipessoal Lda (Portugal) Président de IronmongeryDirect Ltd (Royaume-Uni) Administrateur de Rapid Racking Ltd (Royaume-Uni) Président de Group Hardware Ltd (Royaume-Uni) Administrateur de Essex Electrical Wholesalers (Braintree) Ltd (Royaume-Uni) Administrateur de Witre OY (Finlande) Administrateur de Witre Danmark A/S (Danemark) Président de Ikaros Cleantech AB (Suède) Président de Ikaros OY (Finlande) Administrateur de Manutan Ltd (Royaume-Uni) Aucune de ces sociétés n'est cotée en Bourse	Administrateur de MT Finance SA (Luxembourg), société non cotée en Bourse	Néant	
Brigitte Auffret	Directrice Générale Déléguée de Manutan SA (France) Présidente du Comité de Surveillance de Manutan Collectivités SAS (France) Présidente du Comité de Surveillance de Sports et Loisirs SAS (France) Membre du Comité de Surveillance de Papeteries Pichon SAS (France) Administratrice de Manovert BV (Pays-Bas) Administratrice de Witre AB (Suède) Membre du Comité de Surveillance de Trovatar a.s. (République tchèque) Administratrice de The Eurostore Group Ltd (Royaume-Uni) Administrateur de Rapid Racking Ltd (Royaume-Uni) Cogérante de Manutan Polska Sp z.o.o. (Pologne) Cogérante de Manutan Hungária Kft (Hongrie) Administratrice de Manutan s.r.o. (République tchèque) Administratrice de IronmongeryDirect Ltd (Royaume-Uni) Aucune de ces sociétés n'est cotée en Bourse	Néant	Néant	

⁽¹⁾ Société dissoute au 30 septembre 2016.

	Mandats en cours		Mandats échus	
	Mandats et fonctions en cours (autres que ceux exercés (dans la Société)	Mandats et fonctions (hors Groupe) exercés au cours	
Noms	Dans le Groupe	Hors Groupe	des 5 dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour	
Pierre- Olivier Brial	Directeur Général Délégué de Manutan SA (France) Membre du Comité de Surveillance de Manutan Collectivités SAS (France) Membre du Comité de Surveillance de Sports et Loisirs SAS (France) Membre du Comité de Surveillance de Papeteries Pichon SAS (France) Administrateur de Manutan BV (Pays-Bas) Administrateur de Manutan NV (Belgique) Cogérant de Manutan GmbH (Allemagne) Membre du Comité de Surveillance de Trovatar a.s. (République tchèque) Administrateur de Manutan Ltd (Royaume-Uni) Administrateur de Key Industrial Equipment Ltd (Royaume-Uni) Administrateur de Rapid Racking Ltd (Royaume-Uni) Administrateur de Rapid Racking Ltd (Royaume-Uni) Administrateur de The Eurostore Group Ltd (Royaume-Uni) Administrateur de Metro Storage Systems Ltd (république d'Irlande)(1) Président de Witre A/S (Norvège) Administrateur de Witre AB (Suède) Président de Witre Danmark A/S (Danemark) Président de Witre OY (Finlande) Administrateur de Ikaros Cleantech AB (Suède) Administrateur de Ikaros OY (Finlande) Administrateur de Group Hardware Ltd (Royaume-Uni) Administrateur de Group Hardware Ltd (Royaume-Uni)	Néant	Néant	
André Guichard	Néant	Néant	Néant	
Nicolas Huet	Néant	Secrétaire Général d'Eurazeo, cotée sur Euronext Paris Directeur Général, Président du Conseil d'Administration et Administrateur de SFGI Président de Legendre Holding 23 Membre du Conseil de Surveillance de Novocap Group Holding Membre du Comité Stratégique de Fonroche Energie SAS Directeur Général de Legendre Holding (19 sociétés) Directeur Général de LH Novacap Directeur Général de LH Novacap Directeur Général de LH Apcoa Directeur Général de LH Apcoa Directeur Général de Surveillance Directeur Général de Surveillance de Foncia Groupe Directeur Général de Surveillance de Foncia Groupe Directeur Général de Legendre Holding Directeur Général de Croissance 2 Directeur Général d'Eurazeo Patrimoine (Italie), société non cotée en Bourse	Président de Oscar-Alpha Président de Alpha Papa Membre du Conseil de Surveillance de Foncia Groupe Directeur Général de Legendre Holding Directeur Général de Grape Hospitality France Directeur Général de Novacap Group Bidco Directeur Général de cpk Directeur Général de Novacap Group Holding Directeur Général de Novacap Group Holding Directeur Général de ManArgon Directeur Général de ManHélium Directeur Général de ManNéon Administrateur d'ECIP M SA (Luxembourg), société non cotée en Bourse Administrateur d'Euraleo, société en liquidation	

⁽¹⁾ Sociétés dissoutes au 30 septembre 2016.

Représentant permanent d'OTC AM, Administrateur de Ymagis SA, société cotée en Bourse

Gérante de Partners & Co. (France),

société non cotée en Bourse

Violette

Watine

Néant



Les Dirigeants Mandataires Sociaux

Xavier Guichard Directeur Général

Brigitte Auffret Directrice Générale Déléguée
Pierre-Olivier Brial Directeur Général Délégué

Comités du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a mis en place les Comités suivants :

- un Comité d'Audit ;
- un Comité des Nominations et des Rémunérations.

Chaque Comité a un rôle d'étude, d'analyse et de préparation de certaines délibérations du Conseil relevant de sa compétence, ainsi que d'étude de sujets et/ou projets que le Conseil ou son Président renvoie à son examen. Il a un pouvoir consultatif et agit sous l'autorité et la responsabilité du Conseil d'Administration à qui il rend compte.

La composition, l'organisation, le fonctionnement et le rôle des Comités sont décrits dans le rapport du Président page 47 et suivantes.

Situation des Mandataires Sociaux au regard d'éventuelles condamnations

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale n'ont pas été associés à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années. De même, aucun d'entre eux n'a fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation pour fraude, d'une incrimination ou sanction

publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire, d'un empêchement par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'Administration, de Direction ou de Surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Conflits d'intérêts des Mandataires Sociaux

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale à l'égard de la Société, en leur qualité de Mandataire Social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

La Société déclare qu'il n'existe aucun contrat de service liant les membres des organes du Conseil d'Administration et de la Direction Générale à l'émetteur ou à une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs au terme duquel l'un des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale a été sélectionné en cette qualité.

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société à l'exception de deux engagements collectifs de conservation d'actions pour certains d'entre eux. Voir partie « Renseignements de caractère général concernant le capital » en page 134.

Rémunération des organes d'Administration et de Direction

Rémunération globale des Mandataires Sociaux

Au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2016, l'ensemble des rémunérations versées aux membres des organes d'Administration et de Direction, en fonction de leur activité dans le Groupe, s'est élevé à 1 538 440 euros (1 432 847 euros au 30 septembre 2015). Les rémunérations des Dirigeants sont versées par Manutan International, et les différents avantages sociaux autorisés par le Conseil

d'Administration sont précisés dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés, figurant en page 61 et suivantes du présent document.

Les rémunérations des membres du Conseil d'Administration sont versées par Manutan International.

Mandataire Social non exécutif

M. Jean-Pierre Guichard

Les informations communiquées ci-après, concernant M. Jean-Pierre Guichard, sont celles octroyées au titre de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration (non exécutif) de la Société.

Jean-Pierre Guichard – Président du Conseil d'Administration	Exer	cice
En euros	2014/2015	2015/2016
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau ci-après)	450 000	450 000
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	450 000	450 000

Jean-Pierre Guichard	2014/2015		2015/2016	
Montants au titre de l'exercice				
En euros	Dus ⁽¹⁾	Versés ⁽²⁾	Dus ⁽¹⁾	Versés ⁽²⁾
Rémunération fixe	450 000	450 000	450 000	450 000
Rémunération variable annuelle*				
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantage en nature – véhicule de fonction				
TOTAL	450 000	450 000	450 000	450 000

- (1) Il s'agit de la rémunération due au Mandataire Social au cours de l'exercice quelle que soit la date de versement.
- (2) Il s'agit de l'intégralité des rémunérations versées à date de clôture au Mandataire Social au titre de ses fonctions au cours de l'exercice.
- * Rémunération variable annuelle : au titre de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration (non exécutif), aucune rémunération variable n'est due.

Dirigeants Mandataires Sociaux

M. Xavier Guichard

Les informations communiquées ci-après, concernant M. Xavier Guichard, sont celles octroyées au titre de ses mandats d'Administrateur et de Directeur Général de la Société.

Xavier Guichard – DG de Manutan International	Exercice	
En euros	2014/2015	2015/2016
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau ci-après)	376 259	538 656
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	376 259	538 656

Xavier Guichard	2014/2015	i 🗾	2015/2016	;
Montants au titre de l'exercice				
En euros	Dus ⁽¹⁾	Versés ⁽²⁾	Dus ⁽¹⁾	Versés ⁽²⁾
Rémunération fixe	330 000	330 000	330 000	330 000
Rémunération variable annuelle*	39 703	0	202 290	39 703
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantage en nature – véhicule de fonction	6 556	6 556	6 366	6 366
Avantage en nature – assurance GSC				-
TOTAL	376 259	336 556	538 656	376 069

- (1) Il s'agit de la rémunération due au Dirigeant Mandataire Social au cours de l'exercice quelle que soit la date de versement.
- (2) Il s'agit de l'intégralité des rémunérations versées à date de clôture au Dirigeant Mandataire Social au titre de ses fonctions au cours de l'exercice.
- * Rémunération variable annuelle :

Conseil d'Administration	Taux de bonus cible à 100 % d'atteinte des objectifs ⁽¹⁾	
Xavier Guichard	50 % de la rémunération fixe brute annuelle	La part variable de la rémunération est indexée sur des objectifs de résultat courant avant impôt et de chiffre d'affaires, sous conditions minimales de performances, proposées annuellement par le Conseil d'Administration de Manutan International ⁽²⁾

- (1) Le taux de bonus peut varier entre 0 et 1,5 fois le taux de bonus cible, selon la réalisation des objectifs. L'attribution de la part variable est soumise à l'atteinte de valeurs minimales des objectifs de performance (seuil de déclenchement).
- (2) Pour des raisons de confidentialité, des objectifs de performance, non publics, ont été préétablis et définis de manière précise par le Conseil d'Administration de Manutan International en date du 14 décembre 2016.

Mme Brigitte Auffret

Les informations communiquées ci-après, concernant Mme Brigitte Auffret, sont celles octroyées au titre de ses mandats d'Administratrice et de Directrice Générale Déléguée de la Société.

Brigitte Auffret – DGD de Manutan International	Exercice	
En euros	2014/2015	2015/2016
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau ci-après)	382 662	512 941
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	382 662	512 941

Brigitte Auffret	2014/2015		2015/2016	
Montants au titre de l'exercice En euros	Dus ⁽¹⁾	Versés ⁽²⁾	Dus ⁽¹⁾	Versés ⁽²⁾
Rémunération fixe	330 000	330 000	330 000	330 000
Rémunération variable annuelle*	31 763	0	161 832	31 763
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantage en nature – véhicule de fonction	4 188	4 188	4 188	4 188
Avantage en nature – assurance GSC	16 711	16 711	16 921	16 921
TOTAL	382 662	350 899	512 941	382 872

⁽¹⁾ Il s'agit de la rémunération due au Dirigeant Mandataire Social au cours de l'exercice quelle que soit la date de versement.

^{*} Rémunération variable annuelle :

Conseil d'Administration	Taux de bonus cible à 100 % d'atteinte des objectifs ⁽¹⁾	
Brigitte Auffret	40 % de la rémunération fixe brute annuelle	La part variable de la rémunération est indexée sur des objectifs de résultat courant avant impôt et de chiffre d'affaires, sous conditions minimales de performances, proposées annuellement par le Conseil d'Administration de Manutan International ⁽²⁾

⁽¹⁾ Le taux de bonus peut varier entre 0 et 1,5 fois le taux de bonus cible, selon la réalisation des objectifs. L'attribution de la part variable est soumise à l'atteinte de valeurs minimales des objectifs de performance (seuil de déclenchement).

⁽²⁾ Il s'agit de l'intégralité des rémunérations versées à date de clôture au Dirigeant Mandataire Social au titre de ses fonctions au cours de l'exercice.

⁽²⁾ Pour des raisons de confidentialité, des objectifs de performance, non publics, ont été préétablis et définis de manière précise par le Conseil d'Administration de Manutan International en date du 14 décembre 2016.

M. Pierre-Olivier Brial

Les informations communiquées ci-après, concernant M. Pierre-Olivier Brial, sont celles octroyées au titre de ses fonctions de Directeur Marketing et Développement Groupe et de ses mandats d'Administrateur et de Directeur Général Délégué de la Société.

Pierre-Olivier Brial – DGD de Manutan International	Exercice	
En euros	2014/2015	2015/2016
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau ci-après)	323 306	443 802
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	323 306	443 802

Pierre-Olivier Brial	2014/2015		2015/2016	
Montants au titre de l'exercice En euros	Dus ⁽¹⁾	Versés ⁽²⁾	Dus ⁽¹⁾	Versés ⁽²⁾
Rémunération fixe	290 000	290 000	290 000	290 000
Rémunération variable annuelle*	27 913	0	142 216	27 913
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantage en nature – véhicule de fonction	5 393	5 393	4 738	4 738
Avantage en nature – assurance GSC			6 848	6 848
TOTAL	323 306	295 393	443 802	329 499

- (1) Il s'agit de la rémunération due au Dirigeant Mandataire Social au cours de l'exercice quelle que soit la date de versement.
- (2) Il s'agit de l'intégralité des rémunérations versées à date de clôture au Dirigeant Mandataire Social au titre de ses fonctions au cours de l'exercice.
- * Rémunération variable annuelle :

Conseil d'Administration	Taux de bonus cible à 100 % d'atteinte des objectifs ⁽¹⁾	
Pierre-Olivier Brial	40 % de la rémunération fixe brute annuelle	La part variable de la rémunération est indexée sur des objectifs de résultat courant avant impôt et de chiffre d'affaires, sous conditions minimales de performances, proposées annuellement par le Conseil d'Administration de Manutan International ⁽²⁾

- (1) Le taux de bonus peut varier entre 0 et 1,5 fois le taux de bonus cible, selon la réalisation des objectifs. L'attribution de la part variable est soumise à l'atteinte de valeurs minimales des objectifs de performance (seuil de déclenchement).
- (2) Pour des raisons de confidentialité, des objectifs de performance, non publics, ont été préétablis et définis de manière précise par le Conseil d'Administration de Manutan International en date du 14 décembre 2016.

TABLEAU RÉCAPITULATIF

	Contrat de travail		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jean-Pierre Guichard Administrateur et Président du Conseil d'Administration Date de début de mandat : 19 mars 2013 Date de fin de mandat : Assemblée Générale 2017		X		X		Х		Х
Xavier Guichard ⁽¹⁾ Administrateur et Directeur Général Date de début de mandat : 19 mars 2013 Date de fin de mandat : Assemblée Générale 2017	X			X		X		Х
Brigitte Auffret ⁽²⁾ Administratrice et Directrice Générale Déléguée Date de début de mandat : 19 mars 2013 Date de fin de mandat : Assemblée Générale 2017	X		Х			Х		Х
Pierre-Olivier Brial ⁽³⁾ Administrateur et Directeur Général Délégué Date de début de mandat : 19 mars 2013 Date de fin de mandat : Assemblée Générale 2017	X		X			Χ		Х

- (1) Xavier Guichard bénéficie d'un contrat de travail conclu avec Manutan International, suspendu depuis le 30 novembre 2011 par décision du Conseil d'Administration à cette même date. Le maintien de ce contrat de travail est justifié par l'antériorité des fonctions salariées ; en effet, le contrat de travail a été conclu le 30 juin 2002.
- (2) Brigitte Auffret bénéficie d'un contrat de travail conclu avec Manutan International, suspendu depuis le 1er avril 2008. Brigitte Auffret, Directrice Générale Déléguée, n'est pas visée par la recommandation du Code MiddleNext en matière de cumul d'un contrat de travail avec un mandat social. Brigitte Auffret bénéficie d'indemnités de départ dont les modalités sont décrites dans le rapport du Président sur le Gouvernement d'Entreprise, sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques, en page 47.
- (3) Pierre-Olivier Brial bénéficie d'un contrat de travail conclu avec Manutan International, suspendu par décision du Conseil d'Administration en date du 20 janvier 2016. Le maintien de ce contrat de travail est justifié par l'antériorité des fonctions salariées; en effet, le contrat de travail a été conclu le 1er octobre 2001. Pierre-Olivier Brial bénéficie d'indemnités de départ dont les modalités sont décrites dans le rapport du Président sur le Gouvernement d'Entreprise, sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques, en page 47.

Stock-options et actions gratuites

Aucune option de souscription ou d'achat d'action, ainsi qu'aucune action de performance, n'a été attribuée aux Dirigeants au cours de l'exercice. Ces derniers n'ont exercé aucune option.

Jetons de présence

L'Assemblée Générale Mixte du 30 novembre 2011 a alloué au Conseil d'Administration une enveloppe à titre de jetons de présence d'un montant maximum de 150 000 euros jusqu'à décision contraire.

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil s'élèvent, au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2016, à 100 000 euros (90 600 euros au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2015) et sont répartis comme suit :

Membres du Conseil d'Administration en exercice

	е	u		

En euros	2014/2015	2015/2016
Jean-Pierre Guichard – Président du Conseil	-	-
Xavier Guichard – Directeur Général	-	-
Brigitte Auffret – Directrice Générale Déléguée, Administratrice	-	-
Pierre-Olivier Brial – Directeur Général Délégué, Administrateur	-	-
André Guichard – Président d'honneur	-	-
Nicolas Huet – Administrateur	25 160	27 500
Carlo d'Asaro Biondo – Administrateur	12 580	25 000
Jérôme Lescure – Administrateur	25 160	27 500
Violette Watine – Administratrice	27 700	20 000
TOTAL	90 600	100 000

Aucune rémunération autre que les jetons de présence et la rémunération du Président du Conseil d'Administration n'a été versée aux membres du Conseil d'Administration non exécutifs, au cours de l'exercice 2015/2016.

Rapport du Président sur le Gouvernement d'Entreprise, sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Le présent rapport du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe est établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Chers actionnaires,

La Loi fait obligation au Président du Conseil d'Administration des sociétés anonymes, dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, de rendre compte dans un rapport joint à celui du Conseil :

- de la composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général, des références faites à un Code de Gouvernement d'Entreprise et des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale ;
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Ce rapport précise également les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux Mandataires Sociaux et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Les services ayant participé à la préparation et à l'élaboration du présent rapport sont les suivants :

- Direction Financière ;
- Direction Juridique ;
- Direction Communication.

Le projet de ce rapport est préparé en interne par les services énoncés ci-dessus, puis revu avec la Direction Générale, avant d'être transmis au Président du Conseil. Ce dernier procède à l'examen de ce document et l'adresse, préalablement à la réunion, aux membres du Conseil en leur précisant qu'ils devront se prononcer sur l'approbation de ce rapport.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du Conseil d'Administration le 14 décembre 2016, et transmis aux Commissaires aux Comptes.

Gouvernance d'entreprise

1 Changement du mode de gouvernance

À titre préalable, le Président rappelle que l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 novembre 2011 a décidé le changement du mode de gouvernance de la Société. La Société est passée d'une forme juridique de Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance à une forme de Société Anonyme à Conseil d'Administration avec dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général

Ce changement de gouvernance visait à renforcer l'efficacité du processus de décision de la Direction Générale tout en permettant au Président du Conseil d'Administration (non exécutif) de participer à la détermination des orientations stratégiques du Groupe.

2 Code de Gouvernement d'Entreprise

En matière de Code de Gouvernement d'Entreprise, sur décision du Conseil d'Administration lors de sa séance du 18 décembre 2013, notre Société se réfère au Code de Gouvernement d'Entreprise MiddleNext pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009.

Le Conseil d'Administration de la Société lors de sa séance du 14 décembre 2016 a pris connaissance du Code MiddleNext révisé en septembre 2016 et des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code (ci-après le « Code de Référence »). Le Code de Référence contient également des points de vigilance issus du référentiel pour une gouvernance raisonnable des entreprises françaises, qui rappellent les questions que le Conseil d'Administration doit se poser pour favoriser le bon fonctionnement de la gouvernance.

Ce Code est particulièrement adapté à la Société compte tenu de sa taille et de son actionnariat. Il est disponible sur le site : www.middlenext.com. Rapport du Président sur le Gouvernement d'Entreprise, sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Il est précisé que la Société respecte l'ensemble des dispositions du Code MiddleNext.

Composition du Conseil d'Administration et des Comités

Le Président indique que la présente partie ne concerne que la composition des nouveaux organes depuis le 16 mars 2016.

3.1 Composition du Conseil d'Administration

Au 20 janvier 2017, le Conseil est composé de huit membres :

- M. Jean-Pierre Guichard, Président du Conseil ;
- M. Xavier Guichard, Administrateur et Directeur Général;
- Mme Brigitte Auffret, Administratrice, Directrice Générale Déléguée et Secrétaire Générale;
- M. Pierre-Olivier Brial, Administrateur et Directeur Général Déléqué;
- M. Jérôme Lescure, Administrateur ;
- M. Nicolas Huet, Administrateur;
- M. Carlo d'Asaro Biondo, Administrateur ;
- Mme Violette Watine, Administratrice.

Il est rappelé que M. André Guichard a été nommé en qualité de Président d'honneur du Conseil d'Administration. À ce titre, il est convoqué et assiste aux séances du Conseil d'Administration avec voix consultative.

Conformément à l'article 14.2 des statuts de la Société, la durée des fonctions des membres du conseil est de deux ans.

Il convient de se référer au chapitre « Gouvernement d'Entreprise », Organes d'Administration et de Direction, page 34 et suivantes pour plus de détails sur les membres composant le Conseil d'Administration.

Indépendance des membres du Conseil d'Administration

Lors de sa séance du 14 décembre 2016, le Conseil a examiné la situation de chaque Administrateur au regard des critères d'indépendance du Code MiddleNext énoncés ci-dessous et a considéré que Messieurs Jérôme Lescure, Nicolas Huet, Carlo d'Asaro Biondo et Madame Violette Watine pouvaient être considérés comme indépendants, conformément à la définition donnée par la recommandation R3 du Code MiddleNext, soit des personnalités externes, chargées d'apporter un regard différent sur les décisions prises en Conseil. Ainsi, au 20 janvier 2017, au moins quatre des membres du Conseil sont des Administrateurs indépendants.

Le tableau ci-dessous récapitule les critères d'indépendance du Code MiddleNext retenus pour chacun des membres.

Critères d'indépendance	Jérôme Lescure	Nicolas Huet	Carlo d'Asaro Biondo	Violette Watine
Ne pas être salarié ni Mandataire Social Dirigeant de la Société ou d'une société de son Groupe et ne pas l'avoir été au cours des cinq dernières années	Х	Х	Х	Х
Ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) et ne pas l'avoir été au cours des deux dernières années	Х	Χ	Х	Х
Ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif	Χ	Х	Х	Χ
Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un Mandataire Social ou un actionnaire de référence	Χ	Χ	Х	Χ
Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des six dernières années	Χ	Χ	Χ	Χ

Représentation des hommes et des femmes au sein du Conseil

Concernant la représentation des hommes et des femmes au sein du Conseil, il est rappelé qu'au 30 septembre 2016, le Conseil comporte parmi ses membres six hommes et deux femmes. Conformément à la loi n° 2011-103 du 10 janvier 2011, à l'issue de l'Assemblée Générale du 9 mars 2017, la proportion de femmes au sein du Conseil d'Administration de la Société atteindra le seuil de 40 %.

En effet il sera proposé aux actionnaires, lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2017, la nomination de deux nouvelles Administratrices :

Claudine GUICHARD

Claudine Guichard, 70 ans, a participé aux premiers pas de Manutan dès 1966. Jusqu'au milieu des années 80, Claudine Guichard a accompagné le développement de Manutan dans différents postes opérationnels. Elle a ensuite été membre du Conseil de Surveillance jusqu'en 2011 lors du changement du mode d'administration et de direction de la Société en Société Anonyme à Conseil d'Administration.

Benoîte KNEIB

Benoîte Kneib, diplômée de l'ESSEC, a effectué un parcours international partagé entre le secteur privé (EADS, Dexia, The Technology Broker en Grande-Bretagne, création de l'entreprise « Pomme de Reinette » aux USA) et le secteur social (micro-crédit au Chili, soins palliatifs aux USA). Elle a rejoint la Fondation d'Auteuil en 2006 et y a occupé différents postes de direction opérationnelle. Depuis 2013, elle est Secrétaire Générale de la Fondation Apprentis d'Auteuil Suisse qu'elle a créée, et vient de lancer la Fondation Apprentis d'Auteuil International, qu'elle dirige.

4 Cumul des mandats des Administrateurs

La Société se conforme à la recommandation du Code MiddleNext de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées aux termes de laquelle il est recommandé que l'Administrateur, lorsqu'il exerce un mandat de « dirigeant », n'accepte pas plus de trois autres mandats d'Administrateur dans des sociétés cotées, y compris étrangères, extérieures à son Groupe.

Voir page 34 « Organes d'Administration ».

5 Règlement Intérieur du Conseil d'Administration

Le Règlement Intérieur du Conseil est disponible sur le site Internet de la Société, à l'adresse suivante : www.manutan.com.

Il est notamment précisé que le Règlement Intérieur de la Société a été examiné puis mis à jour par décision du Conseil du 18 décembre 2013 pour tenir compte, notamment, de l'adoption du Code MiddleNext. Le Règlement Intérieur sera soumis à un prochain examen par le Conseil afin de tenir compte des évolutions législatives et règlementaires et de la révision du Code Middlenext de septembre 2016.

6 Limitation des pouvoirs de la Direction Générale

Dans l'ordre interne, les pouvoirs de la Direction Générale (Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués) sont limités. Ainsi, conformément aux dispositions du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, le Conseil doit approuver au préalable les opérations suivantes :

- procéder à l'achat, la vente, l'échange de tout immeuble, droit immobilier et fonds de commerce), pour un montant supérieur à cinq cent mille euros (500 000 euros) par opération;
- procéder, pour des montants supérieurs à cinq cent mille euros (500 000 euros) par opération, à la création de sociétés ou à la prise de participations ou cessions de participations sous toute forme et dans toutes sociétés et entreprises;
- procéder à la création ou à la suppression de toutes succursales, agences ou bureaux tant en France qu'à l'étranger;
- procéder à des investissements et/ou désinvestissements supérieurs à cinq cent mille euros (500 000 euros);
- procéder à des emprunts et/ou prêts supérieurs à cinq cent mille euros (500 000 euros), assortis ou non de sûretés réelles sous forme d'hypothèque, privilège ou nantissement sur les biens de la Société;
- constituer des sûretés sur les actifs de la Société sous quelque forme que ce soit;
- autoriser et/ou consentir des cautions, avals ou autres garanties au nom de la Société;
- autoriser l'embauche et/ou la rupture du contrat de travail de tout cadre dirigeant au sens de l'article L. 3111-2 du Code du travail et/ou de tout Dirigeant de filiales du Groupe (Managing Directors);

- mettre en place tout système collectif de prime, de participation aux bénéfices, tout dispositif d'épargne salariale, tout plan de souscription ou d'achat d'actions, tout plan d'attribution gratuite d'actions ou tout autre système collectif d'incitation ou de motivation pour les salariés et/ou Dirigeants de la Société;
- mettre en place tout plan de retraite ou de prévoyance au bénéfice des salariés de la Société et/ou Mandataires Sociaux ou décider toute contribution à tout plan établi par un tiers et concernant des avantages en matière de retraite ou de prévoyance.

Il en est de même de toute opération significative se situant hors de la stratégie annoncée de la Société.

7 Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration et des Comités au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2016

Le Président indique que les organes d'Administration et de Direction ont été nommés le 12 mars 2015.

7.1 Missions du Conseil d'Administration

En exerçant ses prérogatives légales, le Conseil d'Administration :

- détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre;
- se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent;
- définit la politique de communication financière de la Société;
- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés;
- procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns, et notamment au contrôle de la gestion;
- autorise les cautions, avals et garanties donnés par des sociétés autres que celles exploitant des établissements bancaires ou financiers dans les conditions prévues à l'article R. 225-28 du Code de commerce;
- autorise préalablement la conclusion de conventions réglementées;
- choisit le mode d'organisation de la Direction Générale : dissociation ou unicité des fonctions de Président et de Directeur Général ;
- nomme et révoque le Président, le Directeur Général, ainsi que les Directeurs Généraux Déléqués;
- définit la politique de rémunération de la Direction Générale et, le cas échéant, répartit entre les Administrateurs le montant global des jetons de présence décidé par l'Assemblée;
- peut procéder à la cooptation de membres du Conseil dans les conditions définies par la réglementation en vigueur;
- peut créer des Comités spécialisés dont il nomme les membres, fixe les missions ainsi que les modalités de fonctionnement;
- établit les documents de gestion prévisionnelle ;

Rapport du Président sur le Gouvernement d'Entreprise, sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

- arrête les comptes annuels soumis à l'approbation de l'Assemblée;
- convoque et fixe l'ordre du jour de l'Assemblée ;
- rend compte de son activité dans le rapport à l'Assemblée ;
- approuve le rapport du Président du Conseil, détermine, en cas d'attribution d'options ou d'actions gratuites, le nombre d'actions gratuites ou d'actions issues de la levée d'options que les Dirigeants Mandataires Sociaux sont tenus de conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions;
- détermine, en cas d'attribution d'options ou d'actions gratuites, le nombre d'actions gratuites ou d'actions issues de la levée d'options que les Dirigeants Mandataires Sociaux sont tenus de conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions;
- approuve le rapport du Président du Conseil.

Missions du Président du Conseil d'Administration

En exerçant ses prérogatives légales, le Président du Conseil d'Administration :

- organise et dirige les travaux du Conseil dont il rend compte à l'Assemblée Générale;
- veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure notamment que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission;
- ▶ rend compte dans son rapport de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Par ailleurs, le Président du Conseil non exécutif se voit également confier les missions complémentaires suivantes :

- représentation et relations auprès des fédérations professionnelles, des pouvoirs publics, des autorités institutionnelles nationales ou internationales et, plus généralement, des acteurs de l'économie;
- relations avec les grands clients ou partenaires du Groupe tant au plan national qu'international;
- relations publiques avec les filiales françaises ou étrangères;
- relations avec les actionnaires de la Société ;
- recherche d'éventuelles cibles pour favoriser des projets de croissance externe;
- visites de salons professionnels.

7.2 Conditions de préparation des travaux du Conseil d'Administration

Pour permettre aux membres du Conseil de préparer utilement les réunions, le Président s'est efforcé de leur communiquer préalablement les informations ou documents nécessaires.

Les comptes annuels, examinés par le Comité d'Audit, ainsi que le projet de rapport ont été transmis aux membres du Conseil d'Administration dans un délai raisonnable, préalable à leur réunion appelée à les examiner.

Chaque fois qu'un membre du Conseil en a fait la demande, le Président lui a communiqué, dans la mesure du possible, les informations et documents complémentaires qu'il désirait recevoir.

7.3 Tenue des réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt social et au moins quatre (4) fois par an et échange également hors la présence du dirigeant. Les convocations sont faites par écrit ou verbalement huit jours au moins à l'avance

Les réunions se sont tenues au siège social ou au sein du Centre européen du groupe Manutan, à Gonesse.

Le Conseil s'est réuni quatre (4) fois durant l'exercice 2015/2016.

Sur cette période, le taux de participation de ses membres présents ou représentés a été de 100 %. Les Commissaires aux Comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil d'Administration portant sur l'examen des comptes annuels et des comptes semestriels.

7.4 Sujets débattus lors des réunions du Conseil d'Administration et bilan d'activité

Les principaux sujets abordés ont concerné son fonctionnement et la préparation de ses travaux, l'examen des comptes annuels et semestriels, la politique en matière de contrôle interne, d'égalité professionnelle et salariale, et les principaux projets d'investissements du Groupe.

Le Conseil d'Administration de la Société du 14 novembre 2016 a également évoqué la succession des dirigeants.

7.5 Évaluation des travaux du Conseil d'Administration

Le Conseil a procédé à une évaluation des travaux qui ont été réalisés au cours de l'exercice 2015/2016, en vue d'améliorer les conditions de son fonctionnement. Cette évaluation s'est faite de manière interne et, lors de la réunion du Conseil en date du 14 décembre 2016, le fonctionnement du Conseil a été jugé, à l'unanimité, globalement très positif.

Conformément à l'article 6 du Règlement Intérieur, mis à jour le 18 décembre 2013, le Président du Conseil invitera chaque année les membres à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil, la préparation de ses travaux et la question de la diversification du Conseil.

7.6 Gestion et prévention des conflits d'intérêts

Concernant la prévention et la gestion des conflits d'intérêts, le Règlement Intérieur du Conseil prévoit que : « Dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, l'Administrateur concerné doit :

- en informer le Conseil dès qu'il en a connaissance ;
- en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat. Ainsi, selon le cas, il devra :
 - soit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante,
 - soit ne pas assister aux réunions du Conseil d'Administration durant la période pendant laquelle il se trouvera en situation de conflit d'intérêts,
 - soit démissionner de ses fonctions d'Administrateur ».

À défaut de respecter ces règles d'abstention, voire de retrait, la responsabilité de l'Administrateur pourra être engagée. Il est précisé que l'absence d'information équivaut à la reconnaissance qu'aucun conflit d'intérêts n'existe.

En outre, le Président du Conseil d'Administration ne sera pas tenu de transmettre au(x) Administrateur(s) dont il a des motifs sérieux de penser qu'ils sont en situation de conflit d'intérêts des informations ou documents afférents au sujet conflictuel, et informera le Conseil d'Administration de cette absence de transmission.

8 Organisation et fonctionnement des Comités spécialisés

8.1 Comité d'Audit

Concernant le Comité d'Audit, la Société applique le rapport final sur le Comité d'Audit du 22 juillet 2010, établi par le groupe de travail présidé par M. Henri Poupart-Lafarge.

Le Comité d'Audit est composé, au 20 janvier 2017, de trois membres indépendants du Conseil d'Administration, nommés par le Conseil d'Administration du 13 mars 2015, pour la durée de leur mandat d'Administrateur dont le renouvellement de mandat sera proposé par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 9 mars 2017. Il sera proposé lors du Conseil d'Administration du 9 mars 2017 de renouveler leur nomination au sein du Comité d'Audit :

- M. Nicolas Huet, Président, indépendant ;
- M. Carlo d'Asaro Biondo, indépendant ;
- M. Jérôme Lescure, indépendant.

Le Conseil a estimé que les membres du Comité d'Audit sont indépendants, conformément aux critères d'indépendance des Administrateurs précités.

En outre, ils présentent tous des compétences particulières en matière financière et comptable, compte tenu de leur formation académique et de leurs expériences professionnelles (l'expérience professionnelle des membres du Comité d'Audit est mentionnée page 37).

Le Comité d'Audit a pour missions essentielles :

- de procéder à l'examen des comptes et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de la Société;
- d'assurer le suivi :
 - du processus d'élaboration de l'information financière,
 - de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
 - du contrôle légal des comptes par les Commissaires aux Comptes,
 - de l'indépendance des Commissaires aux Comptes.

Dans le cadre de cette mission, le Comité doit émettre une recommandation sur les Commissaires aux Comptes proposés à la désignation. Le Comité informe le Conseil d'Administration, sans délai, de toute difficulté rencontrée dans l'exercice de sa mission.

Le Comité d'Audit se réunit au moins deux fois par an, avant les séances du Conseil, à l'ordre du jour desquelles sont inscrits l'examen des comptes annuels et semestriels et/ou la proposition de nomination de Commissaires aux Comptes. Le Comité d'Audit se réunit, en outre, toutes les fois qu'il le juge utile, notamment en cas d'événement important pour la Société.

Le Comité s'est réuni deux (2) fois au cours de l'exercice 2015/2016.

Les principaux sujets abordés ont concerné l'examen des comptes annuels et semestriels ainsi que les orientations et la revue du programme de contrôle interne du Groupe. Le taux de participation à ce Comité s'est élevé à 89 %.

Les membres du Comité ont disposé de délais suffisants pour examiner les documents financiers et comptables, ont eu la possibilité d'entendre les Commissaires aux Comptes et le Directeur Financier de la Société. Le Comité a rendu compte de ses travaux au Conseil, qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

8.2 Comité des Nominations et des Rémunérations

Le Comité des Nominations et des Rémunérations est composé, au 20 janvier 2017, de trois membres du Conseil d'Administration, nommés par le Conseil d'Administration du 13 mars 2015, pour la durée de leur mandat d'Administrateur, et dont le renouvellement de mandat sera proposé par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 9 mars 2017. Il sera proposé lors du Conseil d'Administration du 9 mars 2017 de renouveler leur nomination au sein du Comité des Nominations et des Rémunérations :

- M. Carlo d'Asaro Biondo, Président, indépendant ;
- M. Nicolas Huet, indépendant ;
- M. Jérôme Lescure, indépendant.

Le Conseil a estimé que les membres du Comité des Nominations et des Rémunérations étaient indépendants, conformément aux critères d'indépendance des Administrateurs précités.

Attributions en matière de nomination

En matière de nomination, le Comité :

- donne son avis sur les projets de nomination du Président et de la Direction Générale sur proposition du Président, par le Conseil;
- examine, donne un avis sur les propositions de nomination et la révocation des principaux Dirigeants du Groupe;
- formule des propositions sur la sélection des membres du Conseil et des membres des Comités compte tenu de l'équilibre souhaitable de la composition du Conseil au regard de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société, de la répartition des hommes et des femmes au sein du Conseil;
- examine l'indépendance des membres du Conseil et des candidats à un poste de membre du Conseil ou d'un Comité;
- établit un plan de succession des Dirigeants Mandataires Sociaux pour être en situation de proposer au Conseil des solutions de succession en cas de vacance imprévisible.

Attributions en matière de rémunération

Ce Comité a pour mission de faire au Conseil d'Administration toute recommandation relative à la rémunération des Mandataires Sociaux. Il peut également rendre un avis consultatif, sur demande du Conseil d'Administration, sur la rémunération des principaux Dirigeants du Groupe. Il transmet ces recommandations au Conseil.

Rapport du Président sur le Gouvernement d'Entreprise, sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Ces recommandations portent sur l'ensemble des éléments de rémunération : la partie fixe, avantages en nature inclus, la partie variable, les éventuelles indemnités de départ, les régimes de retraite supplémentaires et les attributions d'options de souscription, d'options d'achat ou encore d'actions gratuites, que ces éléments soient versés, attribués ou pris en charge par la Société, la société qui la contrôle ou une société qu'elle contrôle.

Elles portent également sur l'équilibre des différents éléments constituant la rémunération globale et leurs conditions d'attribution, notamment en termes de performance.

Modalités particulières de fonctionnement

Le Comité des Nominations et des Rémunérations se réunit au moins une fois par an, avant le Conseil qui procède à l'examen des rémunérations du Président et de la Direction Générale ou qui arrête l'ordre du jour d'une Assemblée Générale appelée à statuer sur des projets de résolution relatifs aux questions relevant de son domaine de compétence.

En outre, il se réunit en tant que de besoin sur convocation de son Président, à son initiative ou encore à la demande du Président du Conseil.

Le Comité s'est réuni deux (2) fois au cours de l'exercice 2015/2016.

Le principal sujet abordé a concerné la revue du mode de rémunération des membres du Conseil d'Administration ainsi que la fixation des objectifs entrant dans le calcul des rémunérations.

Le taux de participation à ce Comité s'élevait à 100 %. Le Comité a rendu compte de ses travaux au Conseil, qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

9 Principes et règles de détermination des rémunérations des Mandataires Sociaux

9.1 Rémunération des Administrateurs (jetons de présence)

L'Assemblée Générale du 30 novembre 2011 a fixé à 150 000 euros maximum le montant global des jetons de présence pour l'exercice concerné et jusqu'à décision contraire. Il convient de se référer au tableau figurant page 46 pour plus de détails sur la répartition des jetons de présence versés au titre de l'exercice 2015/2016.

Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, chaque Administrateur peut recevoir des jetons de présence dont le montant est voté par l'Assemblée Générale Ordinaire et dont la répartition est décidée par le Conseil d'Administration, sur avis du Comité des Nominations et des Rémunérations, de la façon suivante :

- les Administrateurs qui ont également un mandat, soit de Présidence du Conseil, soit de Direction Générale (Président du Conseil d'Administration, Directeur Général ou Directeur Général Délégué) ne perçoivent pas de jetons de présence;
- pour les Administrateurs non dirigeants, la répartition des jetons de présence sera effectuée par le Conseil en fonction de leur assiduité prorata temporis et du temps

- qu'ils consacrent à leur fonction d'administrateurs et de membres du Comité d'Audit ;
- les Administrateurs qui appartiennent au Comité des Nominations et des Rémunérations n'auront pas de rémunération supplémentaire à ce titre.

Chaque Administrateur a droit au remboursement des frais de déplacement occasionnés dans l'exercice de ses fonctions.

9.2 Rémunération du Président du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration du 14 décembre 2016, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, a décidé de déterminer la rémunération du Président du Conseil d'Administration (non exécutif), dont le montant est mentionné page 42, compte tenu des missions légales déjà mentionnées page 50 et des missions complémentaires suivantes, qui lui ont été confiées par le Conseil :

- représentation et relations auprès des fédérations professionnelles, des pouvoirs publics, des autorités institutionnelles nationales ou internationales et, plus généralement, des acteurs de l'économie :
 - relations avec les grands clients ou partenaires du Groupe tant au plan national qu'international;
 - relations publiques avec les filiales françaises ou étrangères;
 - relations avec les actionnaires de la Société;
 - recherche d'éventuelles cibles pour favoriser des projets de croissance externe;
- visites de salons professionnels.

9.3 Rémunération des Dirigeants Mandataires Sociaux (Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués)

Le Conseil d'Administration arrête la politique de rémunération des Dirigeants Mandataires Sociaux et les rémunérations de chacun d'eux, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations.

Cette politique porte de façon exhaustive sur les rémunérations fixes, variables et exceptionnelles auxquelles s'ajoutent les avantages de toute nature consentis par la Société (retraites, indemnités de départ...).

Elle est déterminée non seulement en fonction du travail effectué, des résultats obtenus, de la responsabilité assumée mais encore au regard des pratiques observées dans les entreprises comparables et des rémunérations des autres Dirigeants de la Société.

9.3.1 Détermination de la partie fixe

Le Conseil d'Administration arrête la partie fixe de la rémunération de chaque Dirigeant Mandataire Social pour une période de douze (12) mois sur la base des responsabilités assumées et des pratiques de marché.

9.3.2 Détermination de la part variable de la rémunération

Le Conseil d'Administration arrête la part de rémunération annuelle variable de chaque Dirigeant Mandataire Social sur la base des critères quantitatifs suivants : objectifs de chiffre d'affaires et de résultat courant avant impôt sous conditions minimales de performance. Ces critères quantitatifs ont été arrêtés par le Conseil de façon précise, mais pour des raisons de confidentialité, le niveau de réalisation, pour ces critères quantitatifs, n'est pas rendu public.

Cette part variable est comprise entre 40 % et 50 % de la rémunération annuelle fixe du Dirigeant Mandataire Social.

9.3.3 Stock-options et attribution gratuite d'actions

Les éléments précisés ci-après concernant l'attribution d'actions gratuites sont relatifs aux attributions ayant été effectuées au profit des anciens membres du Directoire, qui sont tous restés Dirigeants Mandataires Sociaux depuis le changement de mode de gouvernance.

Politique d'attribution Politique générale

L'attribution gratuite d'actions au bénéfice des membres du Directoire ayant eu lieu en janvier 2009 s'est inscrite dans le cadre plus large d'une attribution aux huit membres du Comité Exécutif.

Politique spécifique aux Dirigeants Mandataires Sociaux

Le Conseil de Surveillance du 15 décembre 2008 a décidé, sur proposition du Comité des Rémunérations, de fixer de la façon suivante le pourcentage maximum de stock-options et d'actions de performance pouvant être attribués aux Dirigeants Mandataires Sociaux par rapport aux enveloppes globales votées en Assemblée :

- un nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions représentant au maximum 20 % de l'enveloppe globale fixée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mars 2007, représentant elle-même au maximum 1 % du capital;
- un nombre d'actions gratuites représentant au maximum 20 % de l'enveloppe globale fixée par l'Assemblée Générale Mixte du 13 mars 2008, représentant elle-même au maximum 1 % du capital.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance du 15 décembre 2008 a fixé, sur proposition du Comité des Rémunérations, le pourcentage maximum de rémunération des Dirigeants Mandataires Sociaux sous forme de stock-options et d'actions gratuites.

Ainsi, le Conseil a décidé que la valeur aux normes IFRS des stock-options ou des actions de performance pouvant être attribuées au titre de l'exercice ne peut représenter plus de 30 % de la rémunération fixe et variable de l'exercice précédent.

Le Directoire du 15 janvier 2009 a décidé de soumettre l'attribution d'actions gratuites à huit membres du Comité Exécutif à conditions de performance, étant précisé que l'attribution gratuite d'actions est soumise à deux conditions de performance quantitatives cumulatives.

Politique de conservation

En matière d'attribution d'actions gratuites, le Conseil de Surveillance du 15 décembre 2008 a décidé de fixer à 10 % la quantité d'actions attribuées gratuitement devant être conservées au nominatif par Mme Brigitte Auffret, membre du Directoire et Directeur Général à cette date, jusqu'à la cessation de sa fonction.

9.3.4 Indemnités, avantages et rémunérations accordés aux Dirigeants Mandataires Sociaux à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions

Le Conseil d'Administration du 16 janvier 2017 a renouvelé à l'identique, sous condition suspensive du renouvellement de son mandat d'administratrice par l'Assemblée Générale du 9 mars 2017, l'indemnité susceptible d'être due à Mme Brigitte Auffret, Administratrice et Directrice Générale Déléguée, en cas de rupture de son contrat de travail, au préalable renouvelée par le Conseil d'Administration du 13 mars 2015, de la manière suivante :

Sauf hypothèse de faute grave, ou lourde, ou de force majeure, d'un licenciement pour inaptitude physique constatée par le médecin du travail, d'un départ ou d'une mise à la retraite, d'un départ volontaire (démission), la Société s'engage, en cas de licenciement pour tout autre motif que ceux visés ci-dessus, à verser au Mandataire une indemnité contractuelle de rupture en sus de l'indemnité légale de licenciement.

Le montant de cette indemnité brute est fixé à 21 (vingt et un) mois de salaire (salaire de base fixe + bonus, à l'exception des gratifications exceptionnelles).

Les conditions de performance à la réalisation desquelles est subordonné le versement des indemnités contractuelles sont les suivantes :

- maintien du résultat opérationnel courant moyen des trois
 (3) exercices clos précédant la notification de la rupture du contrat de travail à un niveau supérieur à 4 % du chiffre d'affaires;
- et maintien au cours des trois (3) derniers exercices clos précédant la notification de la rupture du contrat de travail d'un résultat net consolidé bénéficiaire.

Ces conditions cumulatives sont fondées sur les résultats consolidés. L'atteinte de ces objectifs sera constatée sur la base des comptes consolidés des trois (3) derniers exercices, tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration et certifiés par les Commissaires aux Comptes, précédant la notification de la rupture du contrat de travail.

Dans l'hypothèse où le mandat social de membre du Conseil d'Administration de Mme Brigitte Auffret viendrait à prendre fin, pour quelque raison que ce soit, ces conditions de performance conditionnant l'octroi de l'indemnité contractuelle deviendraient sans objet à l'issue d'un délai de huit (8) mois à compter de la date de cessation du mandat social.

Ce serait la date de notification de la rupture du contrat de travail qui serait prise en compte pour déterminer si la condition de performance doit s'appliquer ou non au versement de l'indemnité.

L'engagement pris au bénéfice de Mme Brigitte Auffret, tel que décrit ci-dessus, constitue une convention réglementée déjà approuvée par l'Assemblée Générale annuelle du 13 mars 2014 ; le renouvellement du mandat social de Mme Brigitte Auffret et cet engagement ont été respectivement approuvés par les Assemblées Générales du 12 mars 2015 et du 17 mars 2016. Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 9 mars 2017 de renouveller à l'identique son mandat social et l'indemnité susceptible d'être due à Mme Brigitte Auffret.

Rapport du Président sur le Gouvernement d'Entreprise, sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Par ailleurs, le Conseil d'Administration du 30 novembre 2011 a décidé de maintenir le bénéfice d'une assurance perte d'emploi Dirigeant souscrite auprès de la GSC avec les garanties du régime de base classe 6 option 2 et du régime complémentaire classe H option 2 au profit de Mme Brigitte Auffret, Administratrice et Directrice Générale Déléguée.

Le Conseil d'Administration du 16 janvier 2017 a renouvelé à l'identique, sous condition suspensive du renouvellement de son mandat d'administrateur par l'Assemblée Générale du 9 mars 2017, l'indemnité susceptible d'être due à Monsieur Pierre-Olivier Brial, Directeur Général Délégué, en cas de rupture de son contrat de travail, décidée par le Conseil d'Administration du 20 janvier 2016, de la manière suivante :

Sauf hypothèse de faute grave, ou lourde, ou de force majeure, d'un licenciement pour inaptitude physique constatée par le médecin du travail, d'un départ ou d'une mise à la retraite, d'un départ volontaire (démission), la Société s'engage, en cas de licenciement pour tout autre motif que ceux visés ci-dessus, à verser au Mandataire une indemnité contractuelle de rupture en sus de l'indemnité légale de licenciement.

Le montant de cette indemnité brute est fixé à 21 (vingt et un) mois de salaire (salaire de base fixe + bonus, à l'exception des gratifications exceptionnelles).

Les conditions de performance à la réalisation desquelles est subordonné le versement des indemnités contractuelles sont les suivantes :

- maintien du résultat opérationnel courant moyen des trois

 (3) exercices clos précédant la notification de la rupture du contrat de travail à un niveau supérieur à 4 % du chiffre d'affaires;
- et maintien au cours des trois (3) derniers exercices clos précédant la notification de la rupture du contrat de travail d'un résultat net consolidé bénéficiaire.

Ces conditions cumulatives sont fondées sur les résultats consolidés. L'atteinte de ces objectifs sera constatée sur la base des comptes consolidés des trois (3) derniers exercices, tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration et certifiés par les Commissaires aux Comptes, précédant la notification de la rupture du contrat de travail.

Dans l'hypothèse où le mandat social de membre du Conseil d'Administration de M. Pierre-Olivier Brial viendrait à prendre fin, pour quelque raison que ce soit, ces conditions de performance conditionnant l'octroi de l'indemnité contractuelle deviendraient sans objet à l'issue d'un délai de huit (8) mois à compter de la date de cessation du mandat social.

Ce serait la date de notification de la rupture du contrat de travail qui serait prise en compte pour déterminer si la condition de performance doit s'appliquer ou non au versement de l'indemnité. L'engagement pris au bénéfice de M. Pierre-Olivier Brial, tel que décrit ci-dessus, constitue une convention réglementée approuvée par l'Assemblée Générale annuelle du 17 mars 2016. Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 9 mars 2017 de renouveler à l'identique son mandat social et l'indemnité susceptible d'être due à M. Pierre-Olivier Brial.

9.3.5 Retraites

Les Dirigeants Mandataires Sociaux ne bénéficient d'aucun régime de retraite supplémentaire.

9.3.6 Avantages en nature

Les Dirigeants Mandataires Sociaux bénéficient d'un véhicule de fonction. Par ailleurs, Mme Brigitte Auffret et M. Pierre-Olivier Brial bénéficient d'une assurance souscrite auprès de la GSC.

10 Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale (articles 16 et 17 des statuts)

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Il est justifié du droit de participer aux Assemblées Générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, (i) soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, (ii) soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité. À défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes : (i) donner une procuration à la personne physique ou morale de son choix dans les conditions de l'article L. 225-106 du Code de commerce ; (ii) adresser une procuration à la Société sans indication de mandat ; (iii) voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions ou de points à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique, et parvenir au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'Assemblée Générale, sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date de publication au BALO de l'avis préalable.

11 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Ces éléments sont exposés au chapitre 6 « Informations sur la société et le capital » paragraphe « Actionnariat de Manutan International ».

Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Le périmètre du rapport couvre l'ensemble des sociétés consolidées du groupe Manutan, qu'il s'agisse d'entités opérationnelles ou ayant une activité de holding.

Il a été élaboré par le Président du Conseil d'Administration avec l'appui des différents acteurs du contrôle interne et plus particulièrement avec la cellule de contrôle interne et de gestion des risques qui pilote l'ensemble du dispositif.

1 Dispositif de contrôle interne et de gestion des risques

1.1 Définition du contrôle interne

Au sein du groupe Manutan, le contrôle interne est un dispositif défini et mis en œuvre par la Direction Générale, avec la responsabilité de tous ses collaborateurs.

Il joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités en contribuant à prévenir et à maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixés la Société.

Le contrôle interne vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs;
- la fiabilité des informations financières.

Il contribue d'une façon générale à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources. Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints.

Par conséquent, le dispositif actuel de contrôle interne du groupe Manutan a pour objectif primordial de permettre aux Dirigeants, au Conseil d'Administration et aux actionnaires de disposer d'une assurance raisonnable que :

- les risques auxquels le Groupe est soumis sont identifiés et gérés;
- les états financiers publiés sont établis sur une base fiable reflétant avec sincérité l'activité et la situation de la Société;
- les activités du Groupe sont réalisées en conformité avec les lois, les règlements en vigueur, les valeurs et les règles du Groupe tout en préservant le patrimoine de la Société.

La mise en œuvre de bonnes pratiques de contrôle interne a aussi pour conséquence de contribuer à réduire les risques en matière de fraude et d'erreurs au sein du Groupe.

1.2 Référentiels du groupe Manutan

Il s'inspire du cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites, publié le 22 juillet 2010 et actualisé le 26 octobre 2016 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et s'appuie sur le référentiel de contrôle interne dit « du COSO » (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission).

2 Environnement du contrôle interne au sein du groupe Manutan

Au sein du groupe Manutan, le dispositif mis en place est coordonné par une cellule dédiée à la gestion des risques et au contrôle interne.

Cette cellule s'appuie sur une organisation opérationnelle répartie sur différents niveaux au sein du Département Finance Groupe situé au siège du Groupe sous le pilotage de la Direction Générale.

La cellule assume la communication et les actions de sensibilisation sur ces sujets. Elle a pour finalité une meilleure maîtrise des risques et un niveau de performance

2.1 Organisation générale du groupe Manutan

Le groupe Manutan est organisé en zones opérationnelles (Sud, Centre, Nord, Ouest, Est) regroupant l'ensemble de ses filiales, et est piloté par sa Société mère Manutan International.

Manutan International héberge à ce titre les Directions fonctionnelles du Groupe (Marketing, Achats, Systèmes d'Information, Finance Groupe, Ressources Humaines, Communication) qui exercent un rôle de contrôle, d'expertise, de conseil et de mise en œuvre de dynamiques transversales.

Les Directeurs de zones opérationnelles ont pour responsabilité la mise en place de la stratégie et la réalisation des objectifs fixés lors des Comités de Direction du Groupe au sein de leur zone. Les filiales gèrent les activités opérationnelles dans les divers pays où le Groupe opère. Sous la supervision du Directeur de zone, elles mettent en œuvre la politique du Groupe en tenant compte des réalités et particularités locales. Elles s'appuient, pour ce faire, sur les lignes directrices données et les procédures définies par le Groupe.

2.2 Acteurs du contrôle interne

Le contrôle interne est l'affaire de tous, des organes de gouvernance du Groupe à l'ensemble des collaborateurs.

Si la responsabilité de la mise en œuvre de bonnes pratiques de contrôle interne est du ressort du « management », la cellule de gestion des risques et de contrôle interne assure l'animation et la coordination du dispositif sur l'ensemble du Groupe.

La cellule fait partie de la finance Groupe qui rend compte de ses travaux à la Direction Générale et au Comité d'Audit.

Elle définit la structure et les procédures de contrôle interne pour le Groupe, en partenariat avec les principaux acteurs opérationnels et fonctionnels. Elle s'assure également de l'application des règles énoncées.

Direction Générale

Le pilotage du groupe Manutan est placé sous la responsabilité de la Direction Générale, qui définit les plans d'actions nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe. Il vise aussi à assurer l'homogénéité et la cohérence des pratiques au sein de toutes les filiales du Groupe. Rapport du Président sur le Gouvernement d'Entreprise, sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Le pilotage est basé sur une organisation interne articulée autour de Directions fonctionnelles et opérationnelles avec missions, responsabilités et compétences définies.

Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a un rôle moteur dans la mise en œuvre du contrôle interne tant sur la définition de lignes directrices et de normes internes que sur le contrôle de leur application. Il veille également à leur déclinaison en plans d'actions.

Le Conseil d'Administration est ainsi partie prenante dans les décisions stratégiques locales (investissements, plans de développement...), en fonction des limites de responsabilité fixées contractuellement aux dirigeants. Cette présence garantit l'adéquation des actions locales avec la stratégie du Groupe.

Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est chargé d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité du contrôle interne et du management des risques (voir page 51 du présent document).

Finance Groupe

L'élaboration de l'information comptable et financière du Groupe est placée sous la responsabilité de la Direction Finance Groupe, qui supervise les travaux effectués par les directions financières locales. Ainsi, cette Direction s'appuie principalement sur :

- Le Pôle consolidation : il est responsable de l'établissement des comptes consolidés semestriels et annuels du Groupe et de l'établissement des instructions de clôtures afférentes. Il définit puis diffuse les normes Groupe et doit s'assurer de la fiabilité des informations comptables. Il a également pour mission d'établir des lignes directrices en termes de gestion de la fiscalité, de la trésorerie et de la relation avec les investisseurs.
- Le Pôle de gestion des risques et de contrôle interne: il définit et met en place le référentiel de contrôle interne. Il déploie également le dispositif de gestion des risques en actualisant notamment la cartographie des risques régulièrement et en proposant des plans d'actions appropriés. Par ailleurs, cette cellule oriente les travaux de contrôle interne et d'audit sur des missions transversales de caractère financier ou opérationnel dans les filiales. Il veille également à évaluer, traiter et sensibiliser les managers sur l'exposition du Groupe aux risques inhérents à l'atteinte des objectifs stratégiques du Groupe.
- ▶ Le Pôle Contrôle de Gestion : il est un acteur clé du contrôle opérationnel du Groupe. Il a pour mission principale le contrôle régulier de la performance opérationnelle par la mise en place de reportings, la définition et le suivi d'indicateurs de performance clés (KPI Key Performance Indicators). Il est en prise directe avec les réalités opérationnelles des filiales et peut participer à la résolution de problématiques de gestion dans des domaines allant au-delà de la simple sphère financière.
- ▶ Le Pôle Juridique : il veille au respect des Lois, des réglementations et des règles internes de délégations de pouvoirs et de responsabilités au Sein du Groupe.

Le contrôle juridique est assuré par la présence d'au moins un des membres du Conseil d'Administration du Groupe aux Conseils d'Administration des sociétés « têtes de zone opérationnelle ».

3 Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

La bonne application des principes comptables et financiers du Groupe est contrôlée par la Finance Groupe, ainsi que par les Commissaires aux Comptes locaux.

La Finance Groupe tient également un rôle de conseil et de support dans le traitement de toute problématique spécifique et d'opérations non récurrentes.

Le Conseil d'Administration revoit les arrêtés semestriels et annuels ainsi que l'information de gestion, présentés ensuite au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration.

Par ailleurs, la production et l'analyse de l'information financière s'appuient sur un processus intégré de la procédure budgétaire et du reporting à l'établissement des comptes consolidés audités par les Commissaires aux Comptes.

3.1 Processus budgétaire

Il est piloté par la Finance Groupe. La procédure budgétaire du groupe Manutan est menée selon un calendrier annuel, les budgets des pays et zones opérationnelles sont construits sur la base des lettres de cadrage émises par le Conseil d'Administration de Manutan International et sur les échanges entre les Directions opérationnelles et les Directions financières et Transverses du Groupe.

Les projets de budgets sont présentés par chaque zone lors d'une revue officielle entre le Conseil d'Administration et les Dirigeants opérationnels : les orientations stratégiques, les projets et les moyens associés ainsi que les objectifs chiffrés qui en découlent y sont commentés.

Après d'éventuels ajustements demandés par le Conseil d'Administration, les budgets des zones opérationnelles et donc des sociétés qui en font partie sont ensuite validés.

Le projet de budget du Groupe est alors définitivement amendé. Il en ressort les objectifs Groupe et leurs conséquences financières, qui sont présentés et partagés avec les cadres dirigeants et les principaux managers du Groupe.

Une cohérence générale est ainsi assurée du Groupe aux zones opérationnelles, des zones aux pays, des Directions fonctionnelles aux Directions opérationnelles. Le budget sert de référence toute l'année. Les prévisions sont revues et ajustées tous les trimestres.

3.2 Processus de reporting

Le reporting Groupe consiste à suivre mensuellement les performances des entités aux travers d'indicateurs spécifiques dont la cohérence et la fiabilité sont revues par la Finance Groupe : il s'agit à la fois d'indicateurs financiers classiques, basés sur le compte de résultat, le bilan et l'analyse de la trésorerie, mais aussi d'indicateurs de mesure de la performance et d'atteinte des objectifs chiffrés.

3.3 Processus de consolidation

Le groupe Manutan établit des comptes consolidés en normes IFRS sur une base trimestrielle dans un souci de gestion interne. Seuls les comptes consolidés semestriels et annuels sont aujourd'hui publiés.

À ce titre, un planning détaillé et une description des différentes étapes et des responsabilités associées sont établis pour chaque clôture trimestrielle des comptes consolidés. Une revue systématique des états financiers et de leur cohérence par rapport aux normes IFRS, aux principes comptables Groupe et aux objectifs de performance est réalisée. Les points d'audits relevés par les Commissaires aux Comptes locaux font également l'objet d'un traitement. Ils sont accompagnés de la liste des informations et documents à fournir dans la liasse de consolidation (ex. : lettre d'affirmation, éléments d'information pour l'annexe aux comptes consolidés...).

La consolidation des comptes, étape clé dans l'élaboration de l'information comptable et financière Groupe, est réalisée de manière centralisée par la Finance Groupe sur la base des liasses de consolidation des filiales, préalablement validées par les responsables locaux et les Commissaires aux Comptes, et analysées par la Finance Groupe.

Le processus de consolidation est structuré autour de différentes réunions d'échanges et de validation. Une réunion de clôture locale, pour les clôtures semestrielles et annuelles, est organisée pour chaque filiale du Groupe. Elle regroupe l'équipe financière locale (souvent accompagnée du dirigeant de la filiale), un représentant de la Finance Groupe et les Commissaires aux Comptes locaux.

3.4 Exploitation des rapports des Commissaires aux Comptes

Le responsable de la cellule de gestion des risques et de contrôle interne du Groupe relève et consigne les points d'audit portés à sa connaissance par les Commissaires aux Comptes. Il en assure ensuite le suivi, et participe, le cas échéant, à la mise en œuvre d'actions correctives.

3.5 Description du système d'information

Toutes les informations servant de base à la production des états financiers consolidés sont gérées par un outil unique, intégré, partagé par l'ensemble des sociétés du Groupe (outil faisant référence sur son marché).

Cet outil est piloté par la Finance Groupe et fédère, sous un format et référentiel unique les différentes phases de production des informations financières : budget, reporting, établissement des comptes consolidés.

Toutes les analyses et discussions relatives à l'information financière se font à partir des informations provenant de cet outil commun.

4 Évaluation des risques et activités du contrôle

La cellule de contrôle interne et de gestion des risques est chargée de sensibiliser tous les acteurs internes en termes de gestion des risques. Son rôle ne se limite pas à la définition des normes et au contrôle de leur bonne application : il veille activement au déploiement des actions

correctrices nécessaires au sein des entités opérationnelles et à la réduction d'anomalies détectées dans l'application des procédures Groupe.

La cellule de contrôle interne est chargée du développement et de la rédaction des procédures Groupe visant à structurer et à améliorer le contrôle interne.

La mise en œuvre de la politique de gestion des risques du Groupe a permis d'identifier les risques ci-après (cf. la partie « Facteurs de risques de l'émetteur » – page 78 et suivantes du présent document) :

- ▶ risques financiers : risques de marché, de taux, de liquidité, de change, d'actions, de crédit client, risques liés à l'environnement économique et aux matières premières;
- ▶ risques opérationnels : risque de défaillance d'un transporteur, risques liés aux systèmes d'information, à la concurrence, aux acquisitions, à la protection des actifs éthiques et sociaux, à la réputation ;
- risques industriels et environnementaux ;
- risques juridiques.

Afin de mettre en place une gestion interne de contrôle visant à une amélioration continue, les projets menés autour du contrôle interne et de la gestion des risques se traduisent par la production de divers documents et outils, qui sont autant de supports auxquels pourront utilement se référer les collaborateurs du groupe Manutan.

En accord avec le Comité d'Audit, les travaux réalisés sur l'exercice écoulé se sont principalement articulés sur la poursuite de l'évaluation des risques avec un focus particulier sur les risques IT en 2015/2016, la poursuite des travaux sur la revue des droits d'accès créés et attribués dans le cadre du déploiement de l'ERP sur Manutan France, la revue des processus visant à vérifier la fiabilité de l'information financière et l'implémentation de nouvelles procédures (notamment sur des domaines IT, finance et commerciales, etc.). Par ailleurs, les actions de sensibilisations se sont poursuivies sur l'exercice avec l'instauration de nouveaux workshops et le déploiement de projets spécifiques IT coordonnés par le Responsable des Systèmes de Sécurité et d'Information (RSSI) et le contrôle interne.

La cellule de gestion des risques a également procédé à diverses missions ponctuelles sur différentes entités telles que :

- l'assistance à la clôture annuelle des comptes ;
- l'implémentation et le déploiement de procédures et activités de contrôles sur les récentes acquisitions ;
- la revue de l'analyse mensuelle de la performance au sein d'entités du Groupe.

Finalement, la cellule de gestion de risques et de contrôle interne est un intervenant clé impliqué dans les principaux projets liés aux systèmes d'information du Groupe, auxquels elle apporte des recommandations en matière de contrôle interne.

Par ailleurs, les comptes consolidés sont examinés trimestriellement par la Finance Groupe, qui présente au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit son analyse. L'accent est mis sur l'évolution du chiffre d'affaires, des résultats et de la trésorerie en regard du budget, ainsi que sur une analyse des risques majeurs.

Rapport du Président sur le Gouvernement d'Entreprise, sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

5 Perspectives

Le groupe Manutan est engagé dans une démarche d'amélioration continue de ses processus. Les priorités détectées lors des années précédentes (gestion des engagements des dépenses, sécurisation des flux financiers, gestion des stocks, gestion des achats, sécurité des systèmes d'information et gestion de la trésorerie) sont toujours valables au regard des audits réalisés, et constitueront les lignes directrices lors des interventions de la cellule de contrôle interne et de gestion des risques sur le prochain exercice.

Les travaux sur la sécurisation de nos systèmes informatiques s'intensifieront au regard notamment du déploiement sur plusieurs exercices du nouveau Progiciel de Gestion Intégré (PGI) Groupe.

Les enjeux organisationnels du Groupe continueront également d'être un axe majeur de travail pour la cellule.

La cellule de gestion des risques et de contrôle interne continuera également à veiller à la sécurité physique des biens et des personnes au sein du Groupe en effectuant des audits de sites.

Une attention particulière continuera d'être portée au contrôle des grands projets en cours, à travers des audits réalisés à des étapes clés dans les filiales, ainsi qu'un suivi des risques en termes de coûts, délais et qualité.

Par ailleurs, la Société continuera de s'informer sur l'évolution du cadre de référence de l'AMF.

Le Président du Conseil d'Administration

Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Manutan International

Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Manutan International

Exercice clos le 30 septembre 2016

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Manutan International et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2016.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient:

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière; et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Gouvernement d'Entreprise

Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Manutan International

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Nantes et à Courbevoie, le 27 janvier 2017

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit Département de KPMG SA Mazars

Franck Noël *Associé* Anne Veaute Associée

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

 Renouvellement des conventions conclues avec un membre du Conseil d'Administration – Renouvellement de l'engagement relatif aux indemnités de départ de Monsieur Pierre-Olivier Brial, susceptibles d'être dues en raison de la rupture du contrat de travail, et conditions de performances y afférentes

Personne concernée :

Monsieur Pierre-Olivier Brial, Directeur Général Délégué

Nature, objet et modalités :

Compte tenu de la reconduction proposée par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 16 janvier 2017 du mandat d'administrateur de Monsieur Pierre-Olivier Brial et, en cas de renouvellement de ce mandat par l'Assemblée Générale du 9 mars 2017, de la reconduction de son mandat de Directeur Général Délégué qui sera décidée par le Conseil d'Administration à la suite de cette Assemblée Générale, votre société a reconduit l'engagement pris dans les conditions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce relatif aux indemnités de départ susceptibles de lui être dues en raison de la rupture de son contrat de travail, ainsi que les conditions de performance y afférents.

Cette convention prévoit que Monsieur Pierre-Olivier Brial bénéficie d'une indemnité contractuelle de rupture au titre de son contrat de travail, dont les termes sont :

Sauf hypothèse d'un licenciement pour faute grave ou lourde ou de force majeure, d'un licenciement pour inaptitude physique constatée par le médecin du travail, d'une mise à la retraite, d'un départ volontaire (démission, départ à la retraite ou rupture conventionnelle du contrat de travail), Monsieur Pierre-Olivier Brial bénéficie d'une indemnité contractuelle de rupture de son contrat de travail en sus de l'indemnité légale de licenciement. Cette indemnité contractuelle de rupture inclut en intégralité le montant de l'indemnité conventionnelle de licenciement.

Le montant de cette indemnité brute est fixé à vingt-et-un mois de salaire (salaire de base fixe + bonus, à l'exception des gratifications exceptionnelles).

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Cette indemnité sera régie par les règles sociales et fiscales applicables au moment du versement et pourra, à ce titre, être soumise en intégralité aux charges sociales salariales et patronales.

Le versement de cette indemnité est conditionné à la réalisation de conditions de performance cumulatives et qui sont les suivantes :

- maintien du résultat opérationnel courant moyen des trois exercices clos précédant la notification de la rupture du contrat de travail à un niveau supérieur à 4 % du chiffre d'affaires ; et
- maintien au cours des trois derniers exercices clos, précédant la notification de la rupture du contrat de travail, d'un résultat net consolidé bénéficiaire.

Ces deux conditions cumulatives seront fondées sur le résultat et le chiffre d'affaires consolidés du groupe Manutan. L'atteinte de ces objectifs sera constatée sur la base des comptes consolidés des trois derniers exercices, tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration et certifiés par les Commissaires aux Comptes, précédant la notification de la rupture du contrat de travail.

Dans l'hypothèse où le mandat social de Directeur Général Délégué de Monsieur Pierre-Olivier Brial viendrait à prendre fin, pour quelque raison que ce soit, ces conditions de performance conditionnant l'octroi de l'indemnité contractuelle deviendraient sans objet à l'issue d'un délai de huit mois à compter de la date de cessation du mandat social.

L'engagement relatif à l'indemnité contractuelle de rupture du contrat de travail, ainsi que les conditions de performance qui y sont attachées ont été autorisés par le Conseil d'Administration du 20 janvier 2016, approuvée par l'Assemblée Générale du 17 mars 2016, et renouvelés par le Conseil d'Administration du 16 janvier 2017.

Motifs

Au regard de l'étendue des pouvoirs et des responsabilités qui ont été reconnus à Monsieur Pierre-Olivier Brial en sa qualité de Directeur Général Délégué et de l'investissement que requièrent ces fonctions, il est apparu qu'il était de l'intérêt de la Société de pérenniser la bonne entente et les bonnes relations futures avec son Directeur Général Délégué en lui accordant une indemnité en cas de rupture de son contrat de travail.

2. Convention conclue avec un membre du Conseil d'Administration – Renouvellement de l'engagement relatif aux indemnités de départ de Madame Brigitte Auffret, susceptibles d'être dues en raison de la rupture de son contrat de travail, et conditions de performances y afférentes

Personne concernée :

Madame Brigitte Auffret, Directrice Générale Déléguée

Nature, objet et modalités :

Compte tenu de la reconduction proposée par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 16 janvier 2017 du mandat d'administratrice de Madame Brigitte Auffret et, en cas de renouvellement de ce mandat par l'Assemblée Générale du 9 mars 2017, de la reconduction de son mandat de Directrice Générale Déléguée qui sera décidée par le Conseil d'Administration à la suite de cette Assemblée Générale, votre société a reconduit l'engagement relatif aux indemnités de départ susceptibles de lui être dues en raison de la rupture de son contrat de travail, ainsi que les conditions de performance y afférents.

Ainsi, cette convention prévoit que l'indemnité contractuelle de départ au titre du contrat de travail de Madame Brigitte Auffret est la suivante :

Sauf hypothèse de faute grave ou lourde ou de force majeure, d'un licenciement pour inaptitude physique constatée par le médecin du travail, d'un départ ou d'une mise à la retraite, d'un départ volontaire (démission), la Société s'engage, en cas de licenciement pour tout autre motif que ceux visés ci-dessus, à verser à Madame Brigitte Auffret une indemnité contractuelle de rupture en sus de l'indemnité légale de licenciement.

Le montant de cette indemnité brute est fixé à 21 mois de salaire (salaire de base fixe + bonus, à l'exception des gratifications exceptionnelles).

Cette indemnité sera régie par les règles sociales et fiscales applicables au moment du versement.

Le versement des indemnités précitées est conditionné à la réalisation des conditions de performance qui sont les suivantes :

- maintien du résultat opérationnel courant moyen des trois exercices clos précédant la notification de la rupture du contrat de travail à un niveau supérieur à 4 % du chiffre d'affaires ;
- et maintien au cours des trois derniers exercices clos précédant la notification de la rupture du contrat de travail d'un résultat net consolidé bénéficiaire.

Ces deux conditions cumulatives seraient fondées sur le résultat et le chiffre d'affaires consolidés, des trois exercices précédant la notification de la rupture du contrat de travail. Dans l'hypothèse où le mandat social de membre du Conseil d'Administration de Madame Brigitte Auffret viendrait à prendre fin, pour quelque raison que ce soit, ces conditions de performance conditionnant l'octroi de l'indemnité contractuelle deviendraient sans objet à l'issue d'un délai de huit (8) mois à compter de la date de cessation du mandat social.

Cette disposition est motivée par l'antériorité du mandat de membre du Directoire et de Directrice Générale (25 janvier 2002), puis membre du Conseil d'Administration et de Directrice Générale Déléguée depuis le 30 novembre 2011, de Madame Brigitte Auffret.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 13 mars 2015 et approuvée par l'Assemblée Générale le 17 mars 2016. Le renouvellement de cette convention a été autorisé par le Conseil d'Administration du 16 janvier 2017.

Motifs:

Au regard de l'étendue des pouvoirs et des responsabilités qui ont été reconnus à Madame Brigitte Auffret en sa qualité de Directrice Générale Déléguée et de l'investissement que requièrent ces fonctions, il est apparu qu'il était de l'intérêt de la Société de pérenniser la bonne entente et les bonnes relations futures avec sa Directrice Générale Déléguée en lui accordant une indemnité en cas de rupture de son contrat de travail.

Conventions et engagements non autorisés préalablement

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que les conventions et engagements suivants n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

1. Convention d'abandon partiel de créance conclue avec la filiale Manutan GmbH (convention non autorisée préalablement mais autorisée postérieurement et motivée)

Personnes concernées :

- Manutan International
- Manutan GmbH

Nature, objet et modalités :

Votre Société a consenti, le 26 septembre 2016, une convention d'abandon partiel de créance au profit de sa filiale suisse Manutan GmbH, par laquelle la Société a renoncé à 150 000 euros sur les 299 000 euros dus par Manutan GmbH.

Motifs :

Considérant que Manutan GmbH faisait état, à la clôture de l'exercice, du solde négatif de ses capitaux propres nécessitant, selon la loi locale, un apport en capital ; et considérant que Manutan GmbH est une filiale contrôlée par la Société Manutan Internationale, il était de l'intérêt de cette dernière de préserver les intérêts de sa filiale détenue à 100 % afin de poursuivre son développement commercial en Suisse.

Circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie

Suite à l'omission d'autorisation préalable de cette convention par le Conseil, il nous a été précisé que, lors de sa réunion du 14 décembre 2016, votre Conseil d'Administration a ratifié a posteriori cette convention.

2. Renouvellement de la convention conclue avec la société Manutan NV (Belgique) : contrat de licence de marque (renouvellement de la convention non autorisé préalablement mais autorisé postérieurement et motivé)

Personnes concernées :

- Monsieur Xavier Guichard, Directeur Général
- Madame Brigitte Auffret, Directrice Générale Déléguée
- Monsieur Pierre-Olivier Brial, Directeur Général Délégué

Nature et obiet :

Le Conseil de Surveillance du 1er juillet 2002 a autorisé votre Société à concéder rétroactivement, pour une durée de dix ans à compter du 1er octobre 2000, et renouvelable par tacite reconduction, une licence de la marque Manutan à sa filiale Manutan NV. En contrepartie de l'exploitation de cette licence, la société Manutan NV s'est engagée à verser à votre Société une redevance annuelle égale à 1,5 % de son chiffre d'affaires annuel hors taxes.

Motifs:

Dans la mesure où Manutan NV porte l'activité commerciale du groupe en Belgique sous l'identité du Groupe Manutan, il est de l'intérêt de Manutan International, détenteur des marques protégeant cette identité, de concéder à Manutan NV le droit de les utiliser.

Modalités :

Le montant facturé à la filiale Manutan NV s'élève, au 30 septembre 2016, à 591 690,35€.

Circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie :

Suite à l'omission d'autorisation préalable de cette convention, il nous a été précisé que, lors de sa séance du 16 janvier 2017, le Conseil d'Administration a ratifié a posteriori la reconduction du contrat de licence de marque pour une durée de trois ans, dans les mêmes conditions, jusqu'au 30 septembre 2019.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Conventions conclues avec un membre du Conseil d'Administration – Suspension du contrat de travail

Personne concernée :

Monsieur Pierre-Olivier Brial

Nature, objet et modalités :

Votre société a procédé, dans les conditions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, à la suspension du contrat de travail de M. Pierre-Olivier Brial, pour les raisons suivantes :

Courant 2015, des aménagements ont été envisagés dans l'organisation de Manutan International, ayant notamment pour conséquence une évolution de l'organigramme fonctionnel, notamment autour des fonctions groupes qui font l'objet d'une nouvelle répartition entre le Directeur Général et les Directeurs Généraux Déléqués.

Cette évolution a fait apparaître la nécessité de faire également évoluer le statut juridique de Monsieur Pierre-Olivier Brial, celui-ci se voyant confier, dans le cadre de la nouvelle organisation, la responsabilité de la stratégie de développement d'Ironmongery Direct en Angleterre, et de Manutan Collectivités en France.

Compte-tenu de la nature et de l'étendue des responsabilités qui lui seront ainsi confiées, il apparaît inadapté de maintenir la situation de cumul contrat de travail / mandat social.

En effet, la validité d'un tel cumul dépend de la réunion de plusieurs conditions parmi lesquelles le maintien de fonctions techniques distinctes au titre du contrat de travail ainsi que d'un lien de subordination.

Compte-tenu des aménagements dans l'organisation rappelée ci-dessus, il apparaît que Monsieur Pierre-Olivier Brial évoluera davantage, dans le cadre de cette nouvelle organisation, vers un rôle de supervision et validation de la stratégie commerciale et du business-plan par ailleurs mise en œuvre par les « Managing Directors » de zones. De même, Monsieur Pierre-Olivier Brial aura davantage un rôle de pilotage des filiales.

Il deviendra de plus en plus difficile de marquer la séparation nette entre les fonctions dévolues à Monsieur Pierre-Olivier Brial en tant que mandataire social et les fonctions techniques nécessaires à la caractérisation d'un contrat de travail.

L'évolution vers un rôle de fixation de la stratégie des Pôles qui lui incombera ainsi que son rôle de supervision sera aussi de nature à fragiliser la caractérisation d'un lien de subordination pourtant nécessaire au maintien du contrat de travail.

Pour toutes ces raisons, la validité du cumul mandat social / contrat de travail pourrait être remise en cause.

- La suspension du contrat de travail produira ses effets pendant toute la durée du mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Pierre-Olivier Brial ou de tout mandat social de dirigeant qui lui serait confié ultérieurement par le Conseil au sein de la société, à compter du jour de la signature de ladite convention de suspension.
- ▶ En cas de non renouvellement ou de cessation du mandat de Directeur Général Délégué de la Société de Monsieur Pierre-Olivier Brial, qu'elle qu'en soit la cause ou la partie qui en a pris l'initiative, le contrat de travail entre la Société et Monsieur Pierre-Olivier Brial reprendra tous ses effets immédiatement.

Monsieur Pierre-Olivier Brial reprendra sa fonction antérieure de Directeur Commercial et Développement Groupe et percevra une rémunération annuelle d'un montant équivalent à la dernière rémunération annuelle (fixe, bonus et avantages en nature, mais hors GSC) octroyée au titre de son mandat social.

L'intégralité de la période de suspension du contrat de travail de Monsieur Pierre-Olivier Brial, du fait de l'exercice de son mandat, sera prise en compte au titre du calcul de son ancienneté au sein de la Société.

La convention de suspension du contrat de travail, et l'engagement relatif à l'indemnité contractuelle de rupture du contrat de travail, ainsi que les conditions de performance qui y sont attachées, ont été autorisées par le Conseil d'Administration du 20 janvier 2016.

2. Convention conclue avec un membre du Conseil d'Administration – Avenant au contrat de travail de Monsieur Pierre-Olivier Brial

Personne concernée :

Monsieur Pierre-Olivier Brial, Directeur Général Délégué

Nature, objet et modalités :

Votre Conseil d'Administration a autorisé en date du 30 novembre 2011 la signature d'un avenant au contrat de travail de Monsieur Pierre-Olivier Brial, Directeur Général Délégué de Manutan International S.A., qui exerce également depuis le 30 novembre 2011, les fonctions de Directeur Commercial et Développement Groupe. En cette qualité, Monsieur Pierre-Olivier Brial aura pour mission de développer, organiser et animer, au niveau du Groupe, la stratégie commerciale et du merchandising qui sera définie par le Groupe.

Cet avenant a été approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012, du 19 mars 2013.

En date du 18 décembre 2013, votre Conseil d'Administration a décidé de porter la rémunération fixe annuelle brute de Monsieur Pierre-Olivier Brial à 190 000 euros pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 au titre de son contrat de Directeur Commercial et Développement Groupe et à 100 000 euros au titre de son mandat social.

En complément de la rémunération brute fixe prévue ci-dessus, Monsieur Pierre-Olivier Brial pourra percevoir une rémunération variable dont le versement sera conditionné à la réalisation d'objectifs définis ci-après :

Cette rémunération variable représente 40 % du salaire annuel brut de Monsieur Pierre-Olivier Brial, à atteinte de 100 % des objectifs et ne pourra, en tout état de cause, excéder 60 % du brut annuel (maximum pour 150 % d'atteinte des objectifs). Cette rémunération variable sera versée une fois par an, après validation de l'exercice budgétaire de la société, soit au plus tard, au mois de janvier de chaque année.

Cet avenant a été approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013, du 13 mars 2014.

En date du 17 décembre 2014, votre Conseil d'Administration a décidé de maintenir la rémunération fixe annuelle brute de Monsieur Pierre-Olivier Brial à 190 000 euros pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 au titre de son contrat de Directeur Commercial et Développement Groupe, et à 100 000 euros au titre de son mandat social.

Cette disposition est motivée par l'antériorité des fonctions opérationnelles de Monsieur Pierre-Olivier Brial au sein des filiales du Groupe (depuis octobre 2001), qui ont perduré après sa nomination en qualité de membre du Conseil d'Administration et de Directeur Général Délégué, par décision du Conseil d'Administration du 30 novembre 2011.

3. Convention conclue avec trois membres du Conseil d'Administration : Dispositifs de prévoyance et de frais de santé pris au bénéfice de Monsieur Xavier Guichard, Madame Brigitte Auffret, Monsieur Pierre-Olivier Brial, en leur qualité de mandataire social assimilé à un salarié cadre

Personnes concernées :

- Monsieur Xavier Guichard, Directeur Général
- Madame Brigitte Auffret, Directrice Générale Déléguée
- Monsieur Pierre-Olivier Brial, Directeur Général Délégué

Nature, objet et modalités

Votre Conseil d'Administration a autorisé, en date du 30 novembre 2011, M. Xavier Guichard, Mme Brigitte Auffret et M. Pierre-Olivier Brial, en leur qualité de mandataire social assimilé à un salarié cadre, à bénéficier du régime de frais de santé et prévoyance Groupe applicables à la Société.

4. Convention conclue avec un membre du Conseil d'Administration : Dispositifs de prévoyance et des frais de santé applicables pris au bénéfice de Monsieur Jean-Pierre Guichard en sa qualité de mandataire social assimilé à un salarié cadre

Personne concernée :

Monsieur Jean-Pierre Guichard, Président du Conseil d'Administration

Nature, objet et modalités :

Votre Conseil d'Administration a autorisé, en date du 14 décembre 2011, M. Jean-Pierre Guichard, en sa qualité de mandataire social assimilé à un salarié cadre, à bénéficier du régime de frais de santé et prévoyance Groupe applicables à la société.

5. Autorisation d'une convention de prêt à titre gracieux, au bénéfice de l'Association du Restaurant Inter-Entreprises du Centre Européen Manutan

Personne concernée :

Monsieur Xavier Guichard, Directeur Général

Nature et objet :

Le Conseil d'Administration du 12 décembre 2013 a autorisé a posteriori votre société à consentir un prêt à titre gracieux, d'un montant de 946 894,50 € (neuf cent quarante-six mille huit cent quatre-vingt-quatorze euros et cinquante centimes) a été consenti par la Société, le 31 mars 2012 et pour une durée de 10 (dix) ans, à sa filiale « Association du Restaurant Inter-Entreprises du Centre Européen Manutan », aux fins de financement de ses installations immobilières, à l'exclusion de toute autre utilisation.

Le remboursement de ce prêt a donné lieu à un échéancier, par annuité constante sur 10 ans, payable jusqu'au 31 mars 2022.

Modalités :

Au 30 septembre 2016, le solde s'élève à 568 136,30 €

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

6. Convention conclue avec un membre du Conseil d'Administration : Suspension du contrat de travail de Monsieur Xavier Guichard

Personne concernée :

Monsieur Xavier Guichard, Directeur Général

Nature, objet et modalités :

Votre Conseil d'Administration a autorisé en date du 30 novembre 2011 votre société à procéder à la suspension du contrat de travail de M. Xavier Guichard, en sa qualité de mandataire social.

La suspension du contrat de travail produira ses effets pendant toute la durée du mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Xavier Guichard, à compter du jour de la signature de ladite convention de suspension.

En cas de non-renouvellement ou de cessation (quelle qu'en soit la cause ou la partie qui en a pris l'initiative) du mandat social de Directeur Général Délégué, ou de tout autre mandat de dirigeant, notamment de Directeur Général, confié par le conseil de la société Manutan International, le contrat de travail existant entre la société Manutan International et Monsieur Xavier Guichard reprendra immédiatement tous ses effets.

Monsieur Xavier Guichard reprendra sa fonction antérieure de Directeur Exécutif ou, si ce poste n'était pas vacant, un emploi au moins équivalent en terme de qualification et de niveau de responsabilités au sein de ladite Société ou d'une autre société du Groupe Manutan, en France. Dans ce dernier cas, la société Manutan International se porte fort de la reprise, par le nouvel employeur, des engagements stipulés au sein de la convention au bénéfice de Monsieur Xavier Guichard.

Il percevra une rémunération annuelle d'un montant équivalent à la dernière rémunération annuelle (fixe, bonus et avantages en nature) octroyée au titre de son mandat social.

L'intégralité de la période de suspension du contrat de travail de Monsieur Xavier Guichard, du fait de l'exercice de son mandat, sera prise en compte au titre du calcul de son ancienneté au sein de la Société.

7. Convention conclue avec un membre du Conseil d'Administration : Suspension du contrat de travail de Madame Brigitte Auffret

Personne concernée :

Madame Brigitte Auffret, Directrice Générale Déléguée

Nature, objet et modalités :

Compte-tenu du changement de mode de Direction, de la fin du mandat de membre du Directoire et de Directrice Générale de Mme Brigitte Auffret qui en a résulté, et de la nomination de cette dernière en qualité de Directrice Générale Déléguée, votre Conseil d'Administration a autorisé en date du 30 novembre 2011 la signature d'un avenant à la convention de suspension du contrat de travail de Madame Brigitte Auffret, membre du Conseil d'Administration et Directrice Générale Déléguée, relatif au contrat de travail de Directeur Administratif et Financier Groupe, conclu en date du 1er avril 2008, dont les principales conditions sont les suivantes :

- ▶ La suspension du contrat de travail poursuivra ses effets pendant toute la durée du mandat de Directrice Générale Déléguée de Madame Brigitte Auffret, à compter du jour de la signature de ladite convention de suspension.
- En cas de non-renouvellement ou de cessation (quelle qu'en soit la cause ou la partie qui en a pris l'initiative) du mandat social de Directrice Générale Déléguée de la société Manutan International, ou de tout autre mandat de dirigeant, confié par le Conseil de la Société Manutan International, le contrat de travail existant entre la société Manutan International et Madame Brigitte Auffret reprendra immédiatement tous ses effets.
- Madame Brigitte Auffret reprendra sa fonction antérieure de Directeur Administratif et Financier Groupe ou, si ce poste n'était pas vacant, un emploi au moins équivalent en terme de qualification et de niveau de responsabilités au sein de ladite Société ou d'une autre société du Groupe Manutan, en France. Dans ce dernier cas, la société Manutan International se porte fort de la reprise, par le nouvel employeur, des engagements stipulés au sein de l'avenant à la convention de suspension au bénéfice de Madame Brigitte Auffret.
- Elle percevra une rémunération annuelle d'un montant équivalent à la dernière rémunération annuelle (fixe, bonus et avantages en nature, mais hors GSC) octroyée au titre de son mandat social.
- ▶ L'intégralité de la période de suspension du contrat de travail de Madame Brigitte Auffret, du fait de l'exercice de son mandat, sera prise en compte au titre du calcul de son ancienneté au sein de la Société.

Fait à Nantes et à Courbevoie, le 27 janvier 2017

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit Département de KPMG S.A.

Mazars

Franck Noël Associé Anne Veaute Associée



Commentaires sur l'exercice clos le 30 septembre 2016

Faits marquants	68
Perspectives et résultats du groupe Manutan	69
Structure financière et politique d'investissements	70
Résultats par zone	72
Autres informations	76
Avis financier du 16 janvier 2017	77
Facteurs de risques de l'émetteur	78

Faits marquants

Acquisition de la société Essex Electrical Wholesalers (EEW)

Le Groupe a procédé à l'acquisition de 100 % des titres de la société Essex Electrical Wholesalers, spécialiste anglais de la distribution de fournitures électriques auprès des artisans. Avec cette opération finalisée le 25 juillet 2016, l'acquisition d'Essex Electrical Wholesalers permet au Groupe

de renforcer ses positions au Royaume-Uni, marché sur lequel Manutan est déjà présent avec trois marques : Key Industrial Equipment sa filiale historique, Rapid Racking acquis en 2008 et IronmongeryDirect Limited acquis

Lancement de la nouvelle marque propre

Le Groupe a procédé le 7 janvier 2016 au lancement de la marque propre Manutan, l'objectif étant de proposer aux clients une alternative aux marques nationales en leur offrant des produits du quotidien de qualité et au juste prix. Ces produits sont intégrés dans l'offre web et dans le

catalogue 2016 de la majorité de nos filiales généralistes et deux de nos filiales spécialistes (Manutan Collectivités et Rapid Racking). Le lancement de la marque propre Manutan représente un tournant stratégique majeur pour le Groupe.

L'harmonisation de l'offre dans les pays du Nord

Le processus d'harmonisation de l'offre s'est poursuivi dans les pays du Nord en novembre dernier avec des résultats positifs pour le Groupe : 12 000 produits supplémentaires ont été intégrés à l'offre harmonisée en Suède, en Norvège, au Danemark et en Finlande.

Renforcement du déploiement de la stratégie digitale dans le Groupe

Depuis sa création en septembre 2015, la Direction de l'Innovation Digitale met tout en œuvre afin de répondre aux besoins des clients, fournisseurs et collaborateurs, s'appuyant sur l'agilité et la rapidité des nouvelles

technologies. Une nouvelle organisation a été mise en place avec la création d'une équipe dédiée, divisée en deux pôles : le e-commerce et le Digital Lab.

Perspectives et résultats du groupe Manutan

Chiffre d'affaires et résultats en hausse

Les récentes acquisitions ont permis à Manutan de dynamiser son activité. Malgré un impact résiduel suite au déploiement de notre nouvel outil informatique sur la France en juin 2015, le Groupe a gardé sa capacité à gérer sa structure de coûts, conjugué à des résultats plus que satisfaisants qui ont permis d'améliorer sa rentabilité opérationnelle.

Forte d'une nouvelle acquisition, la situation du Groupe demeure toujours aussi solide. C'est dans ce contexte qu'il poursuivra ses efforts de développement du chiffre d'affaires à court et moyen terme, et maintiendra ses investissements dans les systèmes d'information.

Une croissance tirée par l'organique et dynamisée par les acquisitions

L'activité du Groupe est en croissance de 9,5 % sur l'exercice 2015/2016, soutenue par la croissance des entités historiquement présentes dans le Groupe, notamment Manutan France et les filiales du Benelux. L'acquisition de la société Papeteries Pichon réalisée en juillet 2015 ainsi que celle de la société EEW en juillet 2016 ont contribué au dynamisme de l'activité. À périmètre constant, l'activité enregistre une croissance de 4,0 % par rapport à l'exercice précédent, malgré un effet de change négatif de 0,8 %.

Sur l'ensemble de l'exercice, à change et périmètre constant le Groupe présente un paysage homogène :

- ▶ Premier trimestre (octobre à décembre 2015) : + 11 % (vs - 3,1 % en 2014), + 0,8 % à périmètre et change constant.
- ▶ Deuxième trimestre (janvier à mars 2016) : + 3,3 % (vs + 1,8 % en 2015), + 0,6 % à périmètre et change
- ▶ Troisième trimestre (avril à juin 2016) : + 25,2 % (vs - 0,3 % en 2015), + 12,7 % à périmètre et change
- Quatrième trimestre (juillet à septembre 2016) : + 1,6 % (vs + 24,2 % en 2015), + 3,5 % à périmètre et change constant.

Un résultat opérationnel en nette hausse

Le résultat opérationnel courant est en hausse de 20,1 % sur l'exercice et s'établit à 48,2 millions d'euros (contre 40,1 millions d'euros pour l'exercice précédent) soit 7,1 % du chiffre d'affaires contre 6,4 % sur l'exercice précédent. L'amélioration de la rentabilité est soutenue par la bonne maîtrise des dépenses opérationnelles en période de croissance qui représentent 29,8 % du chiffre d'affaires contre 31,7 % sur l'exercice précédent.

Après prise en compte des éléments non courants en baisse significative, le résultat opérationnel est en hausse de 22,9 % passant de 6,1 % à 6,9 % du chiffre d'affaires. Ces éléments non courants concernent principalement les coûts de restructuration sur la période et les frais d'acquisition de la société Essex Electrical Wholesalers.

Résultat net en hausse

Au niveau du résultat net, la hausse par rapport à l'exercice précédent est amplifiée par la baisse du taux effectif d'impôt du Groupe (28,7 % en 2015/2016 contre 31,2 % en 2014/2015 – écarts de taux d'imposition entre la France et les autres pays du Groupe) et un résultat financier en hausse. Le résultat net s'établit à 5 % du chiffre d'affaires (contre 4,1 % en 2014/2015).

Structure financière et politique d'investissements

Une structure financière toujours aussi solide

Structure financière

La philosophie historique du Groupe en matière de politique financière consiste, depuis sa création, à financer majoritairement sur ses fonds propres, ses investissements opérationnels principalement : des solutions informatiques, des projets marketing, des moyens logistiques et sa croissance (organique et/ou externe).

Cette politique, associée à une gestion contrôlée du besoin en fonds de roulement, assure au Groupe une structure financière pérenne et solide.

Cependant, afin de préserver sa capacité d'investissements et sa possibilité de saisir des opportunités de croissance externe, le Groupe a choisi de financer son Centre européen HQE (Haute Qualité Environnementale) en Île-de-France par location-financement. Ainsi, au 30 septembre 2016, le Groupe affiche une dette financière à long terme de 61,8 millions d'euros (en diminution de 10,6 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent). Cette évolution correspond principalement au remboursement de nos emprunts sur l'exercice.

La situation financière du Groupe demeure toujours aussi saine, l'endettement à long terme du Groupe représente 10,4 % du total bilan contre 13,1 % l'an dernier. Ainsi, le ratio capitaux propres sur capitaux permanents ressort à près de 84 %. Le Groupe dispose par ailleurs de lignes de crédit confirmées auprès de ses partenaires bancaires pour un montant total de 65,1 millions d'euros. Ces lignes sont mobilisables à tout moment.

La trésorerie disponible (disponibilités⁽¹⁾ nettes des dettes financières à court terme) est passée de 60 à 69 millions d'euros, conséquence d'une amélioration des résultats du Groupe.

Cette évolution s'analyse ainsi :

- Une augmentation de 14,8 % de la capacité d'autofinancement, qui s'établit à 49,6 millions d'euros.
- Une augmentation du besoin en fonds de roulement de 4,9 millions d'euros, dont :
 - 9,2 millions d'euros sur les éléments d'exploitation (stocks, créances clients et dettes fournisseurs) : dégradation expliquée par le rallongement du délai de recouvrement des créances clients lié au démarrage du nouveau système d'information sur Manutan en France, ainsi que par l'augmentation du niveau de stockage notamment sur les produits en Sourcing;
 - + 4,4 millions d'euros sur les éléments hors exploitation (créances et dettes diverses, impôts).

- Un niveau d'investissements soutenu au service du développement du Groupe :
 - investissements incorporels de 5,0 millions d'euros correspondant principalement à la refonte des systèmes d'information;
 - investissements corporels de 3,7 millions d'euros concernant le renouvellement du matériel informatique et l'aménagement de divers entrepôts;
 - impact net de l'acquisition des titres Essex Electrical Wholesalers pour 3,0 millions d'euros.
- Les investissements pour les trois exercices précédents sont résumés ci-dessous :

2014/2015:

- investissements incorporels de 11,3 millions d'euros : correspondant principalement à la refonte des systèmes d'information;
- investissements corporels de 4,8 millions d'euros : correspondant à l'intégration des immobilisations de la société Papeteries Pichon, la rénovation de nos bâtiments en République tchèque et au renouvellement des serveurs et ordinateurs ;
- impact net de l'acquisition des titres Papeteries Pichon pour 69 millions d'euros.

2013/2014:

- investissements incorporels de 9,2 millions d'euros, dont 8,5 millions d'euros concernant la refonte des systèmes d'information ;
- investissements corporels de 2,9 millions d'euros, dont 0,9 million concernant le renouvellement du matériel informatique; 0,9 million d'euros concernant les travaux sur les bâtiments en Suède et aux Pays-Bas; 0,5 million d'euros concernant les véhicules pris en leasing;
- acquisition des titres Ikaros Cleantech pour 11,4 millions d'euros.

2012/2013:

- investissements incorporels de 7,7 millions d'euros, essentiellement consacrés au projet de refonte des systèmes d'information;
- investissements corporels en infrastructures immobilières et informatiques pour 6,5 millions d'euros : investissements concernant principalement l'acquisition du contrat de crédit-bail pour Sports et Loisirs;
- acquisition des titres de Sports et Loisirs et Ironmongery-Direct pour respectivement 17,3 et 20,4 millions d'euros.

⁽¹⁾ Le Groupe définit sa trésorerie disponible comme l'ensemble de ses disponibilités et placements à moins d'un an.

Parc immobilier

L'exploitation d'entrepôts de stockage est un élément clé du métier de logisticien du Groupe. Manutan dispose d'une superficie de stockage totale de $188\,650\,\mathrm{m}^2$. Le tableau suivant recense les principaux sites logistiques actuellement exploités par le Groupe :

Localisation	Surface entrepôts (en m²)	Modalité de détention	Nature du bien
Gonesse, Centre européen (France)	41 000	Location financière	Entrepôts et terrains
Molsheim (France)	10 000	Location financière	Entrepôts et terrains
Bressuire (France)	4 500	Location	Entrepôts
Niort (France)	1 000	Location	Entrepôts
Saint-Étienne (France)	13 600	Location	Entrepôts
La Talaudière (France)	15 750	Location	Entrepôts
Den Dolder (Pays-Bas)	30 500	Pleine propriété	Entrepôts et terrains
Verwood (Royaume-Uni)	11 400	Pleine propriété	Entrepôts et terrains
Kemble (Royaume-Uni)	13 000	Location financière	Entrepôts et terrains
Basildon (Royaume-Uni)	4 400	Location	Entrepôts et terrains
Ostrava (République tchèque)	29 200	Pleine propriété	Entrepôts et terrains
Göteborg (Suède)	9 000	Pleine propriété	Entrepôts et terrains
Malmö (Suède)	3 600	Location	Entrepôts et terrains
Espoo (Finlande)	1 200	Location	Entrepôts
Milan (Italie)	500	Location	Entrepôts

Résultats par zone

Manutan International, holding au service de ses filiales

Manutan International est la holding, tête du groupe Manutan, cotée sur Euronext Paris depuis 30 ans. Au 30 septembre 2016, elle contrôle 25 sociétés⁽¹⁾ d'exploitation, réparties sur 18 pays européens, qui développent un même savoir-faire de distributeur multicanal aux entreprises et collectivités.

Ses principales missions sont :

- de définir et de piloter la stratégie du Groupe ;
- piloter le Business Plan à cinq ans ;
- de créer une dynamique commune en termes de communication et de ressources humaines affirmant la notion de groupe international;
- de piloter les fonctions Informatique, Marketing de l'Offre et Achats pour l'ensemble du Groupe;
- de mettre en place et de piloter les projets Groupe ;
- d'assister les sociétés du Groupe dans la réalisation de leurs objectifs, en tant que centre de compétences ;
- de piloter et de contrôler la performance opérationnelle du Groupe et d'assurer sa pérennité financière.

Au cours de l'exercice 2015/2016, elle est notamment intervenue sur les sujets opérationnels suivants :

- coordination de projets opérationnels transverses : développement de la politique d'achats Groupe et rationalisation des fournisseurs, développement des ventes sur Internet et politique Grands Comptes ;
- mise en œuvre de la stratégie de Sourcing et Marque Propre :
- pilotage de la stratégie Digitale avec entre autres la mise en place d'un Digital Lab;
- coordination des processus de recrutement des effectifs clés du Groupe;
- pilotage de l'harmonisation de l'offre client du Groupe ;
- suivi de la gestion des risques et du contrôle interne, en liaison avec le projet d'entreprise et les priorités définies avec le Comité d'Audit;
- acquisition, mise en place et suivi du programme d'intégration de la société Essex Electrical Wholesalers;
- suivi du programme d'intégration de la société Papeteries Pichon;
- pilotage du projet Système d'Information Groupe, sous l'égide de la Direction des Systèmes d'Information du Groupe;
- coordination du projet de l'Université et du centre sportif du Groupe;
- soutien au développement des espaces verts et du jardin du Centre européen.

Le résultat d'exploitation de Manutan International est maintenu à 4,6 millions d'euros, soit + 0,2 million d'euros par rapport à l'exercice précédent. Les coûts restent stables par rapport à l'exercice 2014/2015. Les autres achats et charges externes diminuent de 0,6 million d'euros par rapport à l'exercice précédent principalement sous l'effet d'une baisse des honoraires et des coûts d'hébergement informatiques. La masse salariale est de l'ordre de 10,5 millions d'euros, soit une augmentation de + 0,4 million d'euros par rapport à l'exercice précédent (hausse de l'effectif moyen de 18 personnes et baisse de 0,35 million d'euros des montants capitalisés sur l'exercice écoulé principalement lié à la fin du projet BPSA). Les dotations aux amortissements sont restées stables (5,4 millions d'euros, + 0,1 million d'euros vs l'exercice précédent) ce qui est en lien avec la politique d'investissements du Groupe (le nouveau système d'information a été mis en service en France en juin 2015). Au cours de l'exercice écoulé, les filiales du Groupe ont refacturé à Manutan International des prestations pour un montant total de 3,4 millions d'euros (- 2,2 millions par rapport à l'exercice précédent) et les services de Manutan International dédiés aux filiales du Groupe ont été rémunérés à hauteur de 39,2 millions d'euros (- 0,6 million d'euros par rapport à l'exercice précédent).

Manutan International a perçu des dividendes en provenance de ses filiales à hauteur de 9,8 millions d'euros (contre 19,1 sur l'exercice précédent, soit - 9,3 millions d'euros). Par ailleurs, une variation nette négative, entre les provisions et reprises sur titres de participation et prêts accordés, a été constatée sur l'exercice à hauteur de 0,06 million d'euros. Après prise en compte des produits et charges financières générés par la trésorerie gérée pour le Groupe, le résultat financier ressort à 8,6 millions d'euros.

Finalement, après prise en compte du résultat exceptionnel négatif de 1,0 million d'euros, d'un montant de participation de 0,4 million d'euros et d'un impôt de 0,8 million d'euros, le résultat net comptable s'établit à 11,0 millions d'euros (contre 18,2 millions d'euros pour l'exercice précédent).

⁽¹⁾ Incluant la société Papeterie Pichon acquise le 1er juillet 2015 et intégrant la société Essex Electrical Wholesalers acquise en juillet 2016.

La rentabilité s'améliore dans un paysage toujours hétérogène

Afin d'améliorer la lecture et la comparaison de la performance opérationnelle des zones géographiques, le Groupe présente les résultats opérationnels des zones Sud et Est retraités des redevances de marque Manutan versées à Manutan International. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat des opérations avant éléments non

Zone Sud

Espagne, France, Italie, Portugal

En milliers d'euros	2015/2016	2014/2015	Variation
Chiffre d'affaires	433 116	383 423	13,0 %
Résultat opérationnel courant	30 957	28 934	7,0 %
Rentabilité opérationnelle	7,1 %	7,5 %	
Effectif moyen	1 159	1 018	13,9 %

Hausse de l'activité encouragée par la performance commerciale des entités historiques et l'acquisition de Papeteries Pichon

L'activité de la zone Sud est dynamisée par l'acquisition de la société Papeteries Pichon réalisée en juillet 2015, créant ainsi un effet périmètre positif sur les neuf premiers mois de l'année. Hors acquisitions, cette zone a réussi à effectuer une performance de + 2,8 % portée par la bonne performance commerciale de Manutan France (+ 4,5 % retraitée des opérations intra-zone).

La tendance est hétérogène selon les pays et les marques qui composent la zone :

Le marché des Collectivités enregistre une augmentation de son chiffre d'affaires de 24,3 % par rapport à l'exercice précédent. Ceci étant principalement expliqué par l'acquisition de la société Papeteries Pichon qui a un effet positif sur le marché de + 25 %. Manutan Collectivités enregistre une légère croissance de son chiffre d'affaires (+ 0,6 %) après plusieurs années de baisse consécutive. Casal Sports dégrade son chiffre d'affaires de 3,0 % (retraitée des opérations intra-zone) par rapport à l'exercice précédent, principalement sur le marchés des municipalités.

- Manutan en France affiche une croissance de son chiffre d'affaires de 6,6 % grâce à l'effet positif d'actions commerciales menées en 2016 visant à dynamiser l'activité, les effets sont visibles à partir du deuxième semestre 2016.
- L'activité de l'Italie, du Portugal ainsi que de l'Espagne s'inscrit dans une dynamique de croissance. Ces trois marchés enregistrent une performance respectivement de + 6.6 %, de + 13.6 % et de + 8.4 %.

La baisse de la rentabilité opérationnelle de la zone (de 7,5 % à 7,1 %) s'explique principalement par un effet dilutif de Papeteries Pichon : la rentabilité 2014/2015 de l'entité était élevée (18 %) car elle correspondait uniquement à trois mois d'activité, ces trois mois représentent plus de la moitié du chiffre d'affaire annuel. Or l'année 2016 prend en compte douze mois d'activité des papeteries Pichon ainsi que les coûts opérationnels associés à une année pleine, soit neuf mois de plus que l'exercice précédent. Hors Papeteries Pichon, la rentabilité opérationnelle de la zone reste stable à 6,7 % entre 2014/2015 et 2015/2016.

Grâce à une maîtrise des charges de fonctionnement correspondant à 25,9 % du chiffre d'affaires contre 27,1 % sur l'exercice précédent, la zone enregistre un taux de rentabilité à 7,1 %.

Zone Centre

Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Suisse

En milliers d'euros	2015/2016	2014/2015	Variation
Chiffre d'affaires	129 561	122 156	6,1 %
Résultat opérationnel courant	11 549	5 436	112,5 %
Rentabilité opérationnelle	8,9 %	4,4 %	
Effectif moyen	282	293	- 3,9 %

Accroissement de l'activité portée par la croissance de la Belgique et des Pays-Bas

Le chiffre d'affaires de la zone sur l'exercice est en hausse de 6,1 % par rapport à l'exercice précédent. Retraité des opérations intra-Groupe, le chiffre d'affaires est en croissance de 4,9 % sur l'exercice. La reprise d'activité au Pays-Bas ainsi que la bonne performance réalisée de la Belgique ont contribué à cette reprise d'activité.

La rentabilité opérationnelle de la zone s'établit à 8,9 % du chiffre d'affaires contre 4,4 % pour l'exercice précédent. Cette amélioration de la rentabilité est liée essentiellement à une baisse des dépenses opérationnelles qui ne représentent plus que 25,9 % du chiffre d'affaires vs 29,7 % lors de l'exercice précédent.

La réorganisation réalisée l'année précédente dans les pays du Benelux a contribué à redynamiser la zone : les synergies commerciales et opérationnelles ont permis de diminuer la part des frais de personnel, passant de 13,7 % à 12,1 % du chiffre d'affaires, une baisse des autres achats et charges externes de 1,0 million d'euros a également contribué à soutenir la croissance du résultat. Les frais de promotion ont été maintenus sur l'exercice toujours dans le but d'accroître la notoriété de la marque Manutan en Belgique et aux Pays-Bas.

Zone Ouest

République d'Irlande, Royaume-Uni

En milliers d'euros	2015/2016	2014/2015	Variation
Chiffre d'affaires	105 364	100 418	4,9 %
Résultat opérationnel courant	10 426	10 401	0,2 %
Rentabilité opérationnelle	9,9 %	10,4 %	
Effectif moyen	334	315	6,1 %

Une rentabilité en léger retrait sous l'effet du change et de la conjoncture britannique

La zone Ouest enregistre une augmentation de 4,9 % de son chiffre d'affaires par rapport à l'exercice précédent, malgré un effet de change défavorable de 4,3 millions d'euros. La croissance soutenue du marché de la quincaillerie (+ 12,3 % vs l'exercice précédent) a permis d'assurer le niveau d'activité de la zone.

Sur l'exercice la zone stabilise sa rentabilité opérationnelle.

L'acquisition de Essex Electrical Wholesalers (EEW) distributeur de fournitures électriques, réalisée en juillet 2016, affirme la volonté du groupe Manutan de renforcer sa position sur le marché des spécialistes au Royaume-Uni. Au départ Essex Electrical Wholesalers, qui emploie 25 personnes, se consacre à la vente directe de fournitures électriques aux artisans via sa boutique. Un plan de développement est en cours afin de déployer l'activité de vente à distance, ce nouveau canal de distribution permettra de toucher un plus grand nombre de clients.

Zone Nord

Danemark, Finlande, Norvège, Suède

En milliers d'euros	2015/2016	2014/2015	Variation
Chiffre d'affaires	39 935	40 259	- 0,8 %
Résultat opérationnel courant	1 276	1 813	- 29,6 %
Rentabilité opérationnelle	3,2 %	4,5 %	
Effectif moyen	114	113	0,8 %

Baisse de la rentabilité opérationnelle

Le maintien de l'activité sur Witre a contribué à compenser la diminution du chiffre d'affaires sur Ikaros, dégradation principalement liée à une baisse d'activité sur le marché suédois des conteneurs. On note que la croissance du chiffre d'affaires de la zone a été moindre cette année car les deux entités ont été fortement impactées par une carence dans

les effectifs commerciaux (des postes non pourvus au sein de la force de vente liés à des retards de recrutement).

La rentabilité opérationnelle passe de 4,5 % à 3,2 % s'expliquant notamment par une diminution de la marge commerciale de 0,8 point (38,1 % vs 38,9 %). La zone a été principalement impactée par une augmentation des coûts de transport.

Zone Est

Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Russie

En milliers d'euros	2015/2016	2014/2015	Variation
Chiffre d'affaires	18 509	17 379	6,5 %
Résultat opérationnel courant	1 271	(220)	+ 677,7 %
Rentabilité opérationnelle	6,9 %	- 1,3 %	
Effectif moyen	99	107	- 7,3 %

La rentabilité opérationnelle s'améliore

La zone Est réalise pour l'exercice 2015/2016 une performance de + 6,5 % (+ 6,3 % en devise locale), principalement portée par la croissance de la République tchèque (+ 9,7 % en devise locale, retraitée des opérations intra-zone). La fermeture de la Russie en 2015 a permis d'assainir la situation et d'améliorer la rentabilité de la zone.

La rentabilité opérationnelle s'améliore principalement sous l'effet de la disparition de la filiale russe qui portait notamment en 2014/2015 des coûts liés à la liquidation du stock. La marge commerciale reste stable sur la zone (33,8 % contre 33,7 %).

Autres informations

Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement postérieur à la date de clôture de l'exercice, venant modifier la substance des états financiers tels qu'arrêtés, n'est à rapporter.

Activités de la Société en matière de recherche et développement

La Société ne mène aucune activité de recherche et développement à proprement parler. Ses équipes ont néanmoins constamment à cœur de développer et de faire évoluer tous les processus et les pratiques susceptibles de favoriser l'activité.

Répartition des dettes fournisseurs de Manutan international au 30 septembre 2016

La répartition des échéances des dettes fournisseurs est la suivante :

Déjà échu	Échu	Échu dans	Échu dans	Échu dans	Total dettes
au 30/09/2016	le 30/09/2016	1 à 30 jours	30 à 60 jours	61 jours	fournisseurs
200 130,28	279 648,37	296 473,54	85 297,38	0,00	861 549,57

Présentation des comptes annuels

Aucune modification n'est intervenue dans la présentation des comptes annuels, ni des méthodes d'évaluation par rapport à l'exercice précédent, susceptible d'avoir une influence significative sur la lecture faite des états financiers.

Prise de participations

En juillet 2016, la Société a fait l'acquisition de la société Essex Electrical Wholesalers, spécialiste sur le marché anglais de la distribution de fournitures électriques aux artisans. Avec cette acquisition, le groupe Manutan à l'ambition de renforcer ses positions au Royaume-Uni.

Charges non déductibles fiscalement et dépenses somptuaires

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a engagé, et donc réintégré, aucune charge visée aux articles 39-4, 39-5, 54 *quater* et 223 *quinques* du Code général des impôts, autres que les amortissements réputés excédentaires calculés sur les véhicules de tourisme utilisés par la Société, soit 63 539 euros.

Changement de la situation financière ou commerciale

Nous déclarons qu'il n'y a pas eu de changement significatif de la situation financière ou commerciale de la Société au cours et après la clôture de l'exercice.

Conventions non courantes

Il n'existe pas de convention non courante entre un dirigeant ou un actionnaire et une des filiales détenues à plus de 50 % par Manutan International.

Avis financier du 16 janvier 2017

Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2016/2017

En milliers d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Chiffre d'affaires à périmètre constant	174 501	172 559
Contribution des sociétés acquises ⁽¹⁾	952	0
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	175 453	172 559

(1) Acquisition de Essex Electrical Wholesalers finalisée le 25 juillet 2016.

Au premier trimestre de son exercice 2016/2017, l'activité du Groupe Manutan est en croissance de 1,7 % (+ 4,8 % à change constant) par rapport au même trimestre de l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires s'établit donc à 175,5 millions d'euros, contre 172,6 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Hors acquisition de Essex Electrical Wholesalers, la performance du Groupe est de +1,1% (+4,2% à change constant). L'impact de change provient principalement de l'évolution de la livre sterling.

Du point de vue de ses zones opérationnelles, le Groupe présente le paysage suivant :

En milliers d'euros	CA à fin décembre 2016	CA à fin décembre 2015
Nord	10 324	10 445
Centre	28 541	27 178
Est	5 470	4 918
Sud	106 650	103 333
Ouest	24 468	26 685
TOTAL	175 453	172 559

En devises locales	1 ^{er} trimestre	2e trimestre	3º trimestre	4º trimestre	Exercice
Nord	+ 0,8 %				+ 0,8 %
Centre	+ 5,0 %				+ 5,0 %
Est	+ 11,5 %				+ 11,5 %
Sud	+ 3,2 %				+ 3,2 %
Ouest	+ 11,4 %				+ 11,4 %(1)
TOTAL GROUPE	+ 1,7 %				+ 1,7 %

⁽¹⁾ Cette évolution de la zone Ouest est impactée par la contribution de Essex Electrical Wholesalers. Cette nouvelle acquisition a un effet positif sur la zone de + 4,3 %. À périmètre et change constants, la zone serait en croissance de 7,0 %.

L'ensemble des zones opérationnelles du Groupe connait une croissance du chiffre d'affaires. À noter que la performance du Groupe est principalement portée par les zones Sud et Centre qui enregistrent une croissance de leur chiffre d'affaires de 3,2 % et de 5,0 % par rapport au 1er trimestre de l'exercice précédent.

Malgré sa situation macroéconomique, la zone Ouest enregistre une hausse de 11,4 % hors effet de change. L'impact de change sur la période est de - 19,7 %, soit une décroissance de 8,3 % en euros sur la période.

Pour la suite de l'exercice, le Groupe va continuer à mettre en œuvre sa stratégie de développement tout en maintenant son plan d'investissements moyen terme. Enfin, il restera très actif dans la recherche d'opportunités de croissance externe.

À propos du groupe Manutan

Le groupe Manutan compte parmi les leaders européens de la distribution multicanale d'équipements pour les entreprises et les collectivités. Implanté dans 17 pays au travers de 25 filiales opérationnelles, le Groupe est un acteur majeur en Europe.

Manutan International est une société cotée sur Euronext Paris – compartiment B - ISIN : FR0000032302-MAN.

www.manutan.com

Prochain rendez-vous : publication du résultat du 2º trimestre 2016/2017 : le 20 avril 2017 (après clôture du marché).

Facteurs de risques de l'émetteur

Politique de gestion des risques

La gestion des risques au sein du groupe Manutan s'articule principalement autour du renforcement de son environnement de contrôle interne et des outils d'évaluation des risques. Elle s'appuie également sur l'optimisation de la couverture assurance du Groupe. Cette politique prend la forme de divers projets placés sous la supervision de la cellule de contrôle interne. Un suivi des différents projets est présenté régulièrement au Comité d'Audit.

Par ailleurs, le rapport du Président du Conseil d'Administration sur la gouvernance et les procédures de contrôle interne fournit un état des lieux des pratiques du Groupe en la matière (page 55 et suivantes du présent document). Conformément au cadre réglementaire, la Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs), et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après.

Toutefois, le groupe Manutan ne peut pas fournir une garantie absolue quant à l'élimination totale des risques auxquels il pourrait être exposé, du fait de l'exercice de ses activités dans un environnement en constante évolution. Néanmoins, il est important de souligner que, parmi les risques identifiés à ce jour, aucun n'est avéré, ni ne menace le bon déroulement de l'activité du Groupe, qui s'effectue dans le respect des pratiques commerciales reconnues et du cadre réglementaire applicable.

Risques financiers

Risque de marché

Le Groupe n'est pas exposé de manière significative aux risques de marché, compte tenu de sa structure financière et de la faible part de son capital traitée en Bourse (26,52 % au 30 Septembre 2016).

Risque de liquidité

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité, et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

En effet, le Groupe n'est pas significativement exposé aux risques de liquidité dans la mesure où la trésorerie nette des dettes financières est positive. Par ailleurs, le Groupe a mis en place un programme de lignes de crédit confirmées pour 65,111 milliers d'euros.

L'exigibilité anticipée des dettes financières est liée au respect des covenants juridiques et financiers suivants :

- ratio des dettes financières à moyen et long terme sur capitaux propres inférieur à 1;
- ratio d'endettement net sur capacité d'autofinancement inférieur à 2.

L'analyse des risques de liquidité est exposée dans la note 8.25 page 112 de l'annexe aux comptes consolidés 2016.

Risques de taux

La politique financière du Groupe consiste à gérer les risques de taux global pour la dette nette du Groupe avec comme objectif principal de garantir le coût financier de la dette à moyen terme et d'optimiser ainsi le coût financier annuel de la dette.

L'analyse des risques de taux est exposée dans la note 8.25 page 112 de l'annexe aux comptes consolidés 2016.

Risques de change

Le Groupe est exposé aux risques de change essentiellement par le biais de ses filiales opérant hors zone euro.

Le Groupe mène une politique générale de gestion des risques avec des instruments financiers tels que du change à terme ou des options de change et d'autocouverture. La plupart des contrats de couverture de change ont des échéances à six mois maximum.

L'analyse des risques de change est exposée dans la note 8.25 page 112 de l'annexe aux comptes consolidés 2016.

Risques sur actions

L'exposition du Groupe aux risques de perte en capital se limite à la détention d'actions propres Manutan International, seuls titres cotés sur un marché réglementé.

Au 30 septembre 2016, les actions autodétenues sont au nombre de 13 062 et sont détaillées dans la note 8.25 page 112 de l'annexe aux comptes consolidés 2016.

Risques de crédit client

En raison de l'activité du Groupe, les risques de crédit client sont limités car l'ensemble du portefeuille des clients est constitué d'un grand nombre de créances de faible valeur réparties sur plusieurs centaines de milliers de clients. La politique du Groupe permet de vérifier la santé financière et la solvabilité des clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit.

L'analyse des risques de crédit client est exposée dans la note 8.25 page 112 de l'annexe aux comptes consolidés 2016.

Risques liés à l'environnement économique

Malgré la conjoncture actuelle générale, les incidences des variations de conjoncture économique d'un pays à l'autre sont atténuées par l'amplitude de la couverture géographique du Groupe.

Son implantation exclusive en Europe et la composition géographique de son chiffre d'affaires, lui permettent de considérer que ses activités sont très faiblement exposées aux risques pays tels que l'instabilité politique, les guerres ou autres.

Risque des matières premières

Le Groupe n'est pas directement exposé aux risques liés à la variation des prix des matières premières, mais plutôt indirectement par le biais des produits qu'il distribue.

À ce jour, l'impact de la variation des prix des matières premières sur la marge opérationnelle du Groupe est maîtrisé, comme en témoignent les résultats de l'exercice. Pour ce faire, une politique de négociation active et préventive est poursuivie par les équipes Achats du Groupe auprès des principaux fournisseurs concernés.

Risques relatifs au secteur d'activité

Risques liés aux systèmes d'information

Le fort développement des nouvelles technologies et la migration graduelle des sociétés du Groupe vers un système unifié (Progiciel de Gestion Intégré - PGI), l'exposent à plusieurs risques : attaques informatiques, tentatives d'intrusions, pannes techniques entraînant l'indisponibilité des outils informatiques ou encore le vol de données.

C'est pourquoi la Direction des Systèmes d'Information du Groupe est chargée de la sécurisation des réseaux et des systèmes d'une part, et des applications nécessaires à la continuité de l'activité du Groupe d'autre part.

En lien avec la politique de contrôle interne du Groupe et sa politique de sûreté, ces risques font l'objet de mesures de sécurité fonctionnelles, techniques et juridiques. Des contrôles sont également réalisés pour vérifier la mise en œuvre de ces plans d'actions.

Un Comité de Sécurité est également tenu une fois par trimestre et réunit le Directeur des Systèmes d'Information, le Responsable sécurité des Systèmes d'Information et le pôle contrôle interne. Ces réunions permettent d'effectuer une revue des principaux projets relatifs à la sécurisation des réseaux et des systèmes. Les éventuelles anomalies ou risques relevés durant la période font également l'objet d'un déploiement de plans d'actions correctifs partagés avec l'ensemble des parties prenantes.

Risque de défaillance d'un transporteur

La variété des clients du Groupe et leur localisation géographique nécessitent de multiples flux logistiques. Dans le cas où l'un des transporteurs du Groupe devait faire durablement défaut, les conséquences liées au remplacement d'un transporteur resteraient limitées, que ce soit en termes de coût ou de délais de livraison.

Afin de maîtriser ce risque, le Groupe dispose d'instruments de flexibilité et de modulation (envoi depuis le fournisseur, relations transporteurs diversifiées, accord avec d'autres transporteurs), et d'une cellule dédiée au transport permettant entre autres une très grande réactivité.

Risques concurrentiels

Le Groupe est confronté à la concurrence d'autres groupes en ce qui concerne sa politique d'acquisition et de croissance organique. De ce fait, les informations stratégiques, commerciales et concurrentielles portant notamment sur les projets structurants du Groupe en termes de croissance externe ou organique, sont d'une grande sensibilité.

C'est pourquoi le Groupe a mis en place des mesures de sensibilisation pour ses collaborateurs en matière de confidentialité, de sécurisation des sites intranet et de gestion des accès.

Risques liés aux acquisitions

En cas de développement externe, notamment par le biais d'acquisitions, des risques existent : difficultés d'intégration, non-réalisation des gains et des synergies escomptées ou encore départ de salariés clés. Des risques liés à l'évaluation du bilan peuvent également apparaître à l'issue de la matérialisation des acquisitions et entraîner des provisions pour dépréciation d'actifs.

Les processus d'acquisitions mis en œuvre par le Groupe, notamment lors des due diligences, visent à appréhender au mieux les incertitudes qui pèsent en pareil cas sur ces différents risques. La cellule chargée des opérations de croissance externe réalise les due diligences avec l'appui de conseils locaux spécialisés et reconnus.

L'appréciation qui en résulte dépend de la qualité de l'information qui lui est transmise et reste limitée par l'encadrement juridique et réglementaire applicable en droit local des sociétés.

Risques liés à la protection des actifs

Les sites et installations du Groupe, principalement composés d'entrepôts et de bâtiments tertiaires, peuvent être exposés à des actes de malveillance ou à des accidents.

Pour lutter contre ce type de risques, le Groupe s'est doté d'une politique de protection des actifs. Cette politique, pilotée en central, demande aux entités de mettre en œuvre des solutions éprouvées de réduction des risques intégrant les domaines techniques, juridiques, managériaux et organisationnels.

Aussi, l'ensemble des sites sensibles font l'objet de mesures de protection face à d'éventuelles malveillances, en fonction des spécificités du site.

En matière de protection du patrimoine immatériel, le Groupe poursuit ses actions (voir la partie « Risques liés aux systèmes d'information » en page 79), avec pour double objectif de prévenir toute action d'origine interne ou externe.

Risques éthiques et sociaux

Bien que son activité ne l'expose pas à des risques éthiques majeurs, le Groupe agit dans ses affaires courantes dans le respect des règles éthiques et des bonnes pratiques généralement admises vis-à-vis de tous ses partenaires.

À sa connaissance, le Groupe n'est pas exposé particulièrement aux risques sociaux, hormis ceux qui pourraient survenir dans le cours normal de la vie des entreprises.

Risques liés à la réputation

Le Groupe peut être confronté à un événement médiatique majeur portant atteinte à son image. Il est exposé au risque de réputation, notamment lorsque sont mises en défaut ses valeurs ou l'excellence opérationnelle (accident relatif à l'hygiène et/ou la sécurité, pratiques d'un fournisseur, conflit avec un client).

Ces événements peuvent entraîner une campagne de dénigrement du Groupe. Face à ces risques, le Groupe, de par ses politiques, son organisation, ses procédures et sa gouvernance, met tout en œuvre pour prévenir les risques opérationnels et toutes attaques qui pourraient affecter sa

Risques industriels et environnementaux

Les sociétés du Groupe veillent à intégrer dans leurs pratiques quotidiennes la gestion de la qualité, de la sécurité et de l'environnement. Elles opèrent conformément aux législations locales en la matière, et sont même proactives et impliquées dans le respect de l'environnement, comme le montre la double certification HQE du nouveau Centre européen du Groupe construit à Gonesse.

La typologie même de l'activité du Groupe est garante d'un impact limité sur l'environnement et de l'absence de risques avérés. Le Groupe n'est pas amené, de par la nature de son activité, à manipuler des produits présentant un risque industriel ou environnemental significatif.

Par ailleurs, plusieurs sociétés du Groupe de taille majeure, ont obtenu la certification qualité de leur processus de distribution/vente, dont Manutan France, qui a été, en 1996, la première société française de vente à distance à être certifiée ISO 9001.

Risques juridiques

L'activité de distribution du Groupe (vente aux entreprises) est soumise à la réglementation en vigueur en matière de vente à distance aux entreprises et aux collectivités.

Le Groupe poursuit son objectif de prévention des risques juridiques par la mise en place et le suivi de procédures Groupe permettant de définir et de répartir les rôles et responsabilités des acteurs clés dans les domaines notamment des achats, de la vente aux Grands Comptes européens, de l'e-business, des marques et des noms de domaine.

À la connaissance du Groupe, il n'existe à ce jour aucun litige ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé récent une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine du Groupe.

Par ailleurs, à ce jour, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui soit en suspens ou dont elle soit menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et du Groupe.

Risques assurances

Dans le cadre de sa politique de gestion et de financement des risques, le groupe Manutan et ses filiales ont notamment souscrit les polices d'assurance suivantes :

- dommages aux biens et pertes d'exploitation :
 - Le programme « Dommages aux biens et pertes d'exploitation » prévoit la mise en place d'une police Master et l'émission de polices locales pour les filiales étrangères.

Par ailleurs, le groupe Manutan a mis en place un planning de visites de risques associé à un programme d'assurance « Dommages aux biens et pertes d'exploitation ». Pour une meilleure gestion des risques, les principaux sites du Groupe font périodiquement l'objet de visites réalisées par un ingénieur prévention. Ces visites permettent d'effectuer un audit des vulnérabilités et de mettre en place des mesures de prévention et de protection qui correspondent;

- responsabilité civile des Dirigeants ;
- responsabilité civile générale : le Groupe a souscrit à un programme d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de la Société et de ses filiales, du fait des dommages causés aux tiers.

Dans la perspective d'une bonne mise en œuvre de sa stratégie de gestion des risques, le groupe Manutan s'attache notamment à s'assurer auprès de compagnies d'assurances, notoirement solvables et à forte dimension internationale.

Au 30 septembre 2016, aucun sinistre à impact financier significatif et dont les conséquences ne seraient pas déjà intégrées dans les comptes 2016 n'a été identifié.

États financiers arrêtés au 30 septembre 2016

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	82
État de la situation financière au 30 septembre 2016	84
État du résultat global au 30 septembre 2016	86
Autres éléments du résultat global au 30 septembre 2016	86
Tableau de variation des capitaux propres au 30 septembre 2016	87
Tableau de flux de trésorerie consolidé au 30 septembre 2016	88
Annexe aux états financiers consolidés	89
COMPTES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE	
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	117
Bilan	119
Compte de résultat	120
Annexe aux comptes sociaux	121
Renseignements concernant les filiales et participations	130
Résultats et autres éléments caractéristiques de la Société	133

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 septembre 2016

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Manutan International SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La Société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de perte de valeur des *goodwill* selon les modalités décrites dans les notes 7.4 et 8.1 de l'Annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 7.4 et 8.1 de l'Annexe donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nantes, le 27 janvier 2017

Courbevoie, le 27 janvier 2017

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit Département de KPMG SA Mazars

Franck Noël

Anne Veaute

Associée

SUD

Organigramme au 30 septembre 2016 par zone

	100 % Manutan SA			France	
	100% SCI Philippe Auguste			France	7
	100% Manutan Italia Spa			Italie	
	100% Manutan Unipessoal Lda			Portugal	m
	100% Manutan SI			Espagne	
	100% Manutan Collectivités SAS			France	
	100% Sports et Loisirs SAS			France	
	100% Papeteries Pichon SAS			France	
M					OL
A	Manufact Ltd (D. 11.1)	100%	Key Industrial Equipment Ltd	Royaume-Uni	
U	100% Manutan Ltd (Royaume-Uni)	100%	Metro Storage Systems Ltd	République d'Irlande(1)	*

100% Rapid Racking Ltd

100% IronmongeryDirect Ltd

Royaume-Uni

Royaume-Uni

Royaume-Uni



		99,15%	Manutan NV	Belgique
		100%	Manutan BV	Pays-Bas
100%	Manovert BV (Pays-Bas)	100%	Manutan GmbH	Suisse
70,7%	Manutan GmbH (Allemagne)	29,3%	Manutan GmbH	Allemagne



N A	100%	Manutan s.r.o.	République tchèque
L	100%	Trovatar a.s.	République tchèque
	100%	Manutan Polska Sp z.o.o.	Pologne
	100%	Manutan Hungaria Kft	Hongrie
	100%	Manutan Slovakia s.r.o.	Slovaquie



EST

		100%	Witre A/S	Norvège
100%	Witre AB (Suède)	100%	Witre Danmark A/S	Danemark
		100%	Witre OY	Finlande
100%	Ikaros Cleantech AB (Suède)	100%	Ikaros Finland OY	Finlande



100% The Eurostore Group Ltd (Royaume-Uni)

100% Essex Electrical Wholesalers (Braintree) Ltd

100% Group Hardware Ltd (Royaume-Uni)

N

INTERNATIO

⁽¹⁾ Société dissoute après le 30 septembre 2016.

États financiers consolidés

État de la situation financière au 30 septembre 2016

ACTIFS

En milliers d'euros	Notes	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014
Goodwill	8.1	145 223	149 633	97 860
Autres immobilisations incorporelles	8.2	37 752	39 213	32 815
Immobilisations corporelles	8.2	99 247	104 868	107 155
Immeubles de placement	8.4	348	442	470
Actifs financiers non courants	8.5	1 578	1 556	980
Actifs d'impôts différés	8.21	3 571	3 305	2 823
Actifs non courants		287 718	299 018	242 104
Stocks	8.6	58 191	55 701	39 919
Créances clients	8.6	162 343	159 905	128 691
Autres créances et comptes de régularisation	8.7	5 633	6 691	4 789
Créance d'impôts courants		3 307	4 482	3 062
Actifs courants de gestion de trésorerie	8.9	5 000	5 000	12 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8.9	73 467	67 021	70 476
Actifs détenus en vue de la vente	8.10	609	0	0
Actifs courants		308 551	298 800	258 936
TOTAL ACTIF		596 269	597 818	501 040

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

En milliers d'euros	Notes	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014
Capital social		15 227	15 227	15 227
Primes d'émission		5 796	5 796	5 796
Réserves consolidées		323 494	320 660	301 975
Résultat consolidé		34 050	25 805	24 147
Capitaux propres du Groupe	8.11	378 566	367 488	347 145
Participations ne donnant pas le contrôle		114	120	105
Total capitaux propres		378 680	367 608	347 250
Passifs financiers non courants ⁽¹⁾	8.12-8.13	61 780	72 365	36 280
Provisions pour avantages du personnel	8.14	2 839	2 520	1 990
Passifs d'impôts différés	8.21	10 044	9 639	8 183
Passifs non courants		74 663	84 524	46 452
Provisions pour autres passifs	8.15	3 625	3 862	1 720
Passifs financiers courants ⁽¹⁾	8.12-8.13	21 829	23 748	9 602
Dettes fournisseurs		83 541	84 725	64 268
Autres dettes et comptes de régularisation	8.16	30 135	31 161	30 182
Impôts courants dus		3 797	2 191	1 566
Passifs courants		142 926	145 687	107 338
Total passifs hors capitaux propres		217 590	230 211	153 790
TOTAL PASSIFS		596 269	597 818	501 040

⁽¹⁾ Voir note 8.12 « Passifs financiers ».

État du résultat global au 30 septembre 2016

En milliers d'euros	Notes	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014
Chiffre d'affaires (HT)	8.24	682 578	623 539	590 370
Coût des ventes		(431 015)	(386 059)	(361 084)
Marge commerciale		251 562	237 480	229 287
Charges administratives et commerciales	8.17	(203 409)	(197 372)	(189 396)
Résultat opérationnel courant	8.24	48 154	40 109	39 891
Autres produits et charges opérationnels	8.19	(1 301)	(1 975)	(2 588)
Résultat opérationnel		46 853	38 135	37 303
Produits financiers	8.20	2 648	1 625	1 260
Charges financières	8.20	(1 715)	(2 243)	(1 939)
Résultat avant impôts		47 786	37 516	36 624
Impôts sur les sociétés	8.21	(13 707)	(11 693)	(12 457)
Résultat net de l'ensemble consolidé		34 078	25 823	24 166
 Participations ne donnant pas le contrôle 		28	17	(19)
Résultat part Groupe		34 050	25 806	24 147
Résultat par action, net part du Groupe, hors actions autodétenues (en euros)				
• de base	8.22	4,48	3,40	3,18
• dilué	8.22	4,48	3,40	3,18

Autres éléments du résultat global au 30 septembre 2016

En milliers d'euros	Notes	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014
Résultat net de l'ensemble consolidé		34 078	25 823	24 166
Éléments ne pouvant pas être reclassés en résultat				
Écarts actuariels sur engagement du personnel		(58)	(36)	(79)
Paiements en actions et assimilés	8.11			
Impôts sur éléments non reclassables en résultat		21	17	27
Total éléments ne pouvant pas être reclassés en résultat		(37)	(19)	(52)
Éléments pouvant être reclassés en résultat				
Écarts de conversion	8.11	(13 435)	3 438	3 794
Variation nette de juste valeur des instruments financiers ⁽¹⁾		0	11	37
Impôts sur éléments reclassables en résultat		0	(4)	(14)
Total éléments pouvant être reclassés en résultat		(13 435)	3 445	3 817
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(13 472)	3 426	3 765
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		20 606	29 249	27 931
Attribuables aux :				
 propriétaires de la Société 		20 578	29 232	27 912
• participations ne donnant pas le contrôle		28	17	19

⁽¹⁾ Variations de juste valeur de la part efficace des instruments.

Tableau de variation des capitaux propres au 30 septembre 2016

En milliers d'euros	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat	Titres de l'entreprise consolidante	Capitaux propres du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Au 30/09/2014	15 227	5 796	302 939	24 147	(965)	347 145	105	347 250
Résultat :								
 affectation du résultat 			24 147	(24 147)				
■ résultat de l'exercice				25 806		25 806	17	25 823
Dividendes accordés (soit 1,17 euro par action)			(8 889)			(8 889)	(2)	(8 891)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres			3 426			3 426		3 426
Incidence des achats/ventes d'actions autodétenues								
Transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle								
Au 30/09/2015	15 227	5 796	321 623	25 806	(965)	367 488	120	367 608
Résultat :								
 affectation du résultat 			25 806	(25 806)				
■ résultat de l'exercice				34 050		34 050	28	34 078
Dividendes accordés (soit 1,25 euro par action)			(9 500)			(9 500)	(34)	(9 534)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres			(13 472)			(13 472)		(13 472)
Incidence des achats/ventes d'actions autodétenues								
Transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle								
AU 30/09/2016	15 227	5 796	324 457	34 050	(965)	378 566	114	378 680

Tableau de flux de trésorerie consolidé au 30 septembre 2016

En milliers d'euros	Notes	2015/2016	2014/2015	2013/2014
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture		55 331	66 944	54 019
Opérations d'exploitation				
Capacité d'autofinancement	8.23	49 649	43 257	40 582
Variation du besoin en fonds de roulement	8.23	(4 854)	(9 124)	(199)
Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles		44 795	34 133	40 383
Dont intérêts versés		(882)	(816)	(1 041)
Dont décaissement d'impôts sur les sociétés		(10 757)	(10 327)	(10 474)
Opérations d'investissement				
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	8.2	(4 998)	(11 338)	(9 250)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	8.2	(3 696)	(4 854)	(2 349)
Acquisitions/Cessions d'immobilisations financières		(21)	(395)	212
Cessions d'immobilisations corporelles		64	61	98
Incidence des variations de périmètre ⁽¹⁾		(3 007)	(68 883)	(9 527)
Variation des dettes/créances sur immobilisations		(92)	(94)	(481)
Flux de trésorerie nécessités par les investissements		(11 751)	(85 502)	(21 296)
Opérations de financement				
Dividendes versés aux actionnaires de la Société mère		(9 500)	(8 889)	(8 588)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		(34)	(25)	(16)
Remboursement des dettes financières(2)		(12 267)	(7 110)	(8 114)
Augmentation des dettes financières		0	48 317	0
Flux nets de trésorerie nécessités par les opérations de financement		(21 800)	32 293	(16 717)
(Augmentation)/Diminution des actifs courants de gestion de trésorerie		0	7 000	10 000
Variation des écarts de conversion		(2 850)	465	554
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie		8 394	(11 611)	12 924
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture		63 725	55 333	66 943
Trésorerie disponible du Groupe à la clôture	8.9	68 725	60 331	78 943
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets		63 725	55 331	66 943
Actifs courants de gestion de trésorerie		5 000	5 000	12 000

⁽¹⁾ Acquisition de la société Essex Electrical Wholesalers (prix d'acquisition net de la trésorerie acquise).

⁽²⁾ Les remboursements de dettes financières concernent principalement le crédit-bail immobilier du Centre Européen et le crédit bancaire souscrit par Manutan international en juin 2015.

Annexe aux états financiers consolidés

Note 1 Entité présentant les états financiers

Les présents états financiers, relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2016, se rapportent aux comptes consolidés du groupe Manutan. Ils sont présentés par Manutan International, Société Anonyme à Conseil d'Administration,

sis ZAC du Parc des Tulipes, avenue du 21° siècle à Gonesse, France. L'activité du Groupe consiste en la vente à distance d'équipements et consommables industriels et de bureau aux entreprises et collectivités locales.

Note 2 Déclaration de conformité

En application du Règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers du groupe Manutan sont établis conformément à l'ensemble des normes internationales d'information financière (IAS/IFRS) publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et adoptées par l'Union européenne. Il n'y a pas de différences avec le référentiel IASB.

Les états financiers consolidés ont été régulièrement arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 14 décembre 2016 et n'ont pas appelé de remarque. Ils seront remis à l'approbation de l'Assemblée Générale le 16 mars 2017.

Note 3 Base de préparation

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche, monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les méthodes comptables ont été appliquées de manière uniforme par les entités du Groupe.

Les normes suivantes sont appliquées par le Groupe pour la première fois au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2016 mais n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers annuels du Groupe :

- Améliorations annuelles des IFRS (2011/2013): applicable pour les exercices ouverts le 1^{er} janvier 2015;
- ▶ Améliorations annuelles des IFRS (2010/2012): applicable pour les exercices ouverts le 1^{er} février 2015.

Un certain nombre de nouvelles normes, amendements de normes et interprétations sont en vigueur pour l'exercice ouvert après le 1^{er} janvier 2016 et n'ont pas été appliqués par anticipation pour la préparation de ces états financiers consolidés. Les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations d'application obligatoire et pertinents pour le Groupe sont énumérés ci-dessous :

- Amendements à IAS 16 et IAS 38 Éclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables;
- Amendements à IFRS 11 Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des activités conjointes;
- Amendements à IAS 1 Amélioration des informations à fournir en annexe.

À noter que les impacts des projets de normes ou d'interprétations actuellement en cours d'étude par l'IASB et l'IFRIC n'ont pas été anticipés dans ces états financiers.

Note 4 Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la Direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Il s'agit notamment de la valorisation des actifs corporels et incorporels dans le cadre des tests de dépréciation, de la valorisation du montant des autres passifs, des provisions pour dépréciations des stocks, des créances et des impôts différés actifs. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Note 5 Faits caractéristiques de l'exercice

Acquisition de la société **Essex Electrical Wholesalers**

En juillet 2016, le Groupe a procédé à l'acquisition de 100 % des titres de la société Essex Electrical Wholesalers.

Basée à Baintree (à l'est de Londres), la société Essex Electrical Wholesalers a réalisé un chiffre d'affaires de 4 millions de livres sterling et un résultat opérationnel de l'ordre de 5 % du chiffre d'affaires lors de l'exercice 2015. Pour l'exercice clos le 30 septembre 2016, seuls deux mois d'activité de cette entité sont intégrés aux comptes consolidés du Groupe (août à septembre 2016).

La contribution de cette nouvelle entité aux comptes consolidés du Groupe au 30 septembre 2016 s'élève à 923 milliers d'euros pour le chiffre d'affaires et 9 milliers d'euros pour le résultat net.

Avec cette acquisition, le groupe Manutan a l'ambition de renforcer ses positions au Royaume-Uni, marché sur lequel Manutan est déjà présent avec trois margues : Key, sa filiale historique, Rapid Racking acquis en 2008 et IronmongeryDirect Limited acquis en 2013.

Note 6 Le groupe Manutan : périmètre de consolidation

Les sociétés comprises dans le périmètre sont consolidées par intégration globale. Elles appliquent des principes comptables homogènes (dits « principes comptables Groupe ») pour l'enregistrement et la présentation de transactions et événements similaires.

Le périmètre de consolidation au 30 septembre 2016 est détaillé à la note 9.

Note 7 Principales méthodes comptables

7.1 Regroupement d'entreprises

Lors de l'entrée d'une entité dans le périmètre de consolidation, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation en IFRS, sont comptabilisés à la juste valeur déterminée à la date d'acquisition.

Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertises en cours) sont comptabilisés de façon rétrospective s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs.

7.2 Date de clôture

Les comptes retenus pour la consolidation sont les comptes annuels des sociétés comprises dans le périmètre, arrêtés au 30 septembre 2016, à l'exception des sociétés Papeteries Pichon et Essex Electrical Wholesalers dont l'exercice s'achève le 31 décembre.

Ainsi, une situation intermédiaire a été établie pour la période du 1er octobre 2015 au 30 septembre 2016 pour la société Papeteries Pichon et du 25 juillet 2016 au 30 septembre 2016 pour la société Essex Electrical Wholesalers.

7.3 Conversion des états financiers et des opérations en devises

La monnaie de fonctionnement des sociétés étrangères est la monnaie locale.

Par conséquent, les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'Euro sont convertis selon la méthode suivante :

- onversion du bilan au cours de change en vigueur à la date de clôture de la période ;
- ▶ les produits et charges d'une société à l'étranger sont convertis en euros en utilisant le taux de change moyen de l'exercice tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les capitaux propres d'ouverture que sur les variations de capitaux propres de la période (augmentation de capital, acquisition...) ou sur les éléments du compte de résultat, sont portés dans les capitaux propres et ventilés entre la part du Groupe et la part des tiers. L'incidence de ces écarts est isolée dans le tableau de variation des capitaux propres.

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies respectives des entités du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat.

7.4 Goodwill

La différence entre la juste valeur de la contrepartie transférée et l'évaluation totale des actifs et passifs à la juste valeur identifiés à la date d'acquisition constitue le goodwill.

La juste valeur de la contrepartie transférée comprend l'actualisation de la dette en cas de paiement différé ou étalé. Les frais relatifs à l'acquisition sont quant à eux comptabilisés en charges dans le compte de résultat.

Par ailleurs, les actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition des titres sont évalués à leur juste valeur.

Le Groupe pratique un test de dépréciation de ses goodwill. La valeur recouvrable est calculée pour l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle peut être rattaché le goodwill. Au sein du groupe Manutan, les cinq zones opérationnelles sont autant d'UGT dès lors que des synergies existent entre ces entités opérant sur un même marché géographique et utilisant des moyens d'exploitation communs, avec une direction opérationnelle unique. Toutefois, dans certains cas, l'UGT pourra être constituée d'une entité juridique opérationnelle seule.

La valeur d'utilité des UGT est calculée par la méthode d'actualisation des cash-flows opérationnels prévisionnels après impôt et après investissements de renouvellement, tels qu'ils ressortent des plans d'affaires établis par chaque UGT et validés par le management du Groupe dans le cadre de son pilotage opérationnel. La période du plan d'affaires, généralement de trois années est complétée par deux années d'extrapolations et par une valeur terminale qui est évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie avec un taux de croissance modéré limité

au taux d'inflation de la zone opérationnelle. Le taux d'actualisation retenu est calculé par UGT à la clôture de chaque exercice, selon une répartition dettes/capitaux propres correspondant à une moyenne des entreprises du même secteur.

Ces tests de dépréciation sont effectués au moins une fois par an à la clôture de l'exercice.

7.5 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition, qui comprend le prix d'achat ainsi que tous les frais encourus nécessaires à leur mise en service, diminué des amortissements pratiqués et des pertes de valeur.

Les licences d'utilisation de progiciels et logiciels ainsi que leurs adaptations sont amorties à compter de leur date de mise en service sur le mode linéaire sur une durée allant de un à sept ans selon leur objet et leur durée d'utilité.

Par ailleurs, les immobilisations incorporelles font l'objet de tests de dépréciation en cas d'identification d'indicateurs de perte de valeur.

7.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition historique, qui comprend le prix d'achat ainsi que tous les frais encourus nécessaires à leur mise en état d'utilisation, diminué des amortissements pratiqués et des pertes de valeur.

Les amortissements sont calculés à partir de la date de mise en service, suivant le mode linéaire et en fonction de la durée d'utilité probable de l'immobilisation :

- constructions : 20 à 30 ans pour les bâtiments à usage principal d'entrepôt et pour les bureaux ;
- installations et agencements : 10 à 15 ans ;
- matériel informatique : 3 à 5 ans ;
- autres immobilisations corporelles (matériel de transport, matériels et outillages, mobilier et matériel de bureau) :

7.7 Contrats de locations

Les contrats de location pour lesquels une partie significative des avantages et risques inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classifiés en contrat de location-simple. Les paiements effectués au titre de ces contrats sont comptabilisés en charge au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les contrats de location d'immobilisations pour lesquels l'essentiel des avantages et risques inhérents à la propriété est supporté par le Groupe sont classés en tant que contrats de location-financement. Les contrats de locationfinancement sont classés à l'actif au commencement du contrat pour la juste valeur du bien loué. Chaque paiement fait au titre du contrat de location est ventilé entre charge financière et amortissement du solde de la dette financière afférente.

Les immobilisations acquises dans ce cadre sont amorties sur leur durée d'utilité.

7.8 Immobilier de placement

Les immeubles de placement sont constitués de terrains et/ou de constructions appartenant au Groupe, ou dont le Groupe a la jouissance, qui ne sont pas utilisés directement pour l'activité principale du Groupe.

Les immeubles de placement sont présentés au bilan sur une ligne distincte. Ils sont valorisés au coût historique amorti ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure.

7.9 Créances clients et autres créances

L'ensemble du poste client est constitué d'un grand nombre de créances de faible valeur réparties sur plusieurs centaines de milliers de clients. Ces créances sont prises en compte pour leur valeur nominale.

Elles font l'objet d'une dépréciation en fonction de leur risque d'irrécouvrabilité : celui-ci est apprécié en prenant en considération leurs risques spécifiques et un risque statistique fonction de leur antériorité.

7.10 Stocks

Les stocks sont évalués, en utilisant la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP), au plus faible de leur coût d'entrée et de leur valeur nette de réalisation. Le coût d'entrée comprend le prix d'achat et les frais accessoires (port, emballage, frais divers directs).

La détermination de la valeur nette de réalisation prend notamment en considération les éléments suivants :

- ▶ les articles périmés ;
- les articles à faible rotation ;
- ▶ les articles mis en exposition ou en consigne.

7.11 Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur en actifs/passifs « financiers courants ». Ils sont ensuite réévalués à chaque clôture à leur juste valeur. La méthode de comptabilisation de la perte/du profit afférent dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

Le Groupe distingue ainsi:

- ▶ la couverture de la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés, ou encore d'engagement ferme. Les profits et pertes constatés sur le dérivé, comme sur l'instrument couvert, sont comptabilisés au compte de résultat en charges/produits financiers pour la partie réputée efficace de la couverture. Il en est de même pour la partie réputée non efficace;
- ▶ la couverture de risques spécifiques à des actifs ou à des passifs comptabilisés, ou encore à des transactions futures hautement probables, aussi désignée « couverture de flux de trésorerie ». Pour la partie réputée efficace de la couverture, les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les capitaux propres. Les profits/ pertes constatés sur la partie non-efficace sont eux comptabilisés au compte de résultat en autres produits/ charges;

▶ la couverture d'investissements nets dans des activités à l'étranger. La comptabilisation des variations de juste valeur répond aux mêmes règles que celles de la couverture de flux de trésorerie.

Les dérivés dont les caractéristiques ne satisfont pas à celles de la comptabilité de couverture, ou qui n'ont pas été désignés comme tel, voient leur variation de juste valeur comptabilisée au compte de résultat en produits/ charges financiers.

Conformément à IFRS 7, la détermination de la juste valeur des instruments financiers actifs et passifs peut-être définie par les manières suivantes :

- par référence à un cours coté sur un marché actif lorsqu'il existe; cette juste valeur est classée en hiérarchie 1 telle que définie dans la norme;
- en utilisant une valorisation se basant sur un modèle prenant en compte des données observables pour les instruments non cotés tels que les dérivés ou instruments financiers actifs et passifs hors hiérarchie 1; cette juste valeur est classée en hiérarchie 2 conformément à la norme.

7.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « tableau des flux de trésorerie », le poste « trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant au bilan et dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme définis comme liquide et dont la durée de placement est inférieure à trois mois.

Les placements de trésorerie dont la durée de placement est comprise entre trois et douze mois sont présentés en « actifs courants de gestion de trésorerie ».

Néanmoins, aux fins d'assurer une lecture exhaustive de ses disponibilités, le Groupe considère que sa trésorerie disponible totale est effectivement composée des agrégats bilanciels « trésorerie et équivalents de trésorerie » et « actifs courants de gestion de trésorerie ».

Une analyse en ce sens est présentée en complément du « tableau des flux de trésorerie » et en annexe note 8.9 « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

7.13 Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Le Groupe doit classer un actif non courant dans le cadre d'une cession d'actif isolé (ou un groupe d'actifs et de passifs courants et non courants dans le cadre de la cession d'une activité) comme détenu en vue de la vente si l'entreprise entend recouvrer la valeur par voie de vente plutôt que par un usage opérationnel.

Les actifs et passifs ainsi déterminés sont classés et présentés distinctement sur une ligne du bilan lorsque les conditions essentielles suivantes ont été reconnues :

- un plan de cession est engagé ;
- les actifs et passifs sont disponibles à la vente en l'état actuel;
- la vente est probable et interviendra dans un délai raisonnable.

Les actifs non courants détenus en vue de la vente sont valorisés au coût historique amorti ou à la valeur de marché (qui correspond à la juste valeur diminuée des coûts de la vente) si celle-ci est inférieure.

7.14 Options de souscription ou d'achats d'actions

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2 « paiement en actions », les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux salariés sont comptabilisées dans les états financiers selon les modalités suivantes : la juste valeur des options attribuées, estimée correspondre à la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie de ces options reçues, est déterminée à la date d'attribution. Elle est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits en augmentation des capitaux propres dans le poste « paiement en actions et assimilés » et en diminution du résultat dans le poste « charge du personnel ».

7.15 Avantages du personnel

Selon les lois et usages de chaque pays, le Groupe participe à des régimes de retraite, prévoyance, frais médicaux et indemnités de fin de carrière, dont les prestations dépendent de différents facteurs tels que l'ancienneté, les salaires et les versements effectués à des régimes généraux obligatoires.

Médailles du travail

Elles ont été évaluées sur la base d'un calcul actuariel. L'engagement a été calculé pour l'ensemble de la population concernée. Le Groupe comptabilise les pertes ou gains actuariels en résultat.

Régimes à cotisations définies

Pour les régimes à cotisations définies (tel que le système français par répartition), les charges correspondant aux cotisations sont enregistrées en compte de résultat au cours de l'exercice. Dans le cadre de ces régimes, il n'y a aucun engagement ultérieur du Groupe envers ses employés.

Régimes à prestations définies

Il s'agit essentiellement de régimes de retraite à rente uniforme et de régimes de retraite avec salaire de fin de carrière venant en complément des régimes de retraites obligatoires.

Les droits acquis par le personnel présent à la clôture de l'exercice au titre des compléments de retraite, lorsqu'ils ne sont pas couverts par des fonds de pension ou d'assurance, font l'objet d'une provision.

Ces engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle selon les normes et législations en vigueur au plan local. L'ensemble de la charge correspondant aux pensions restant à verser aux retraités et aux droits acquis par les salariés est déterminée sur la base des conventions ou accords en vigueur dans chaque société. Le Groupe comptabilise les pertes ou gains actuariels en capitaux propres.

7.16 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué de ventes de marchandises et des services associés (tels que transport, montage...).

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date de transfert des risques et avantages associés aux marchandises vendues. Par ailleurs, la mise en œuvre d'une politique de crédit management stricte permet d'assurer en amont qu'aucune vente ne soit réalisée dont le recouvrement n'est pas probable.

7.17 Retours de marchandises

Une provision est constituée pour couvrir le coût des retours de marchandises postérieurs à la clôture. Ce coût tient compte de la perte de marge brute ainsi que des frais directement liés à ces retours (transport, emballage, réparation...). La provision est fonction du taux de retour déterminé statistiquement par chaque société.

7.18 Dépenses de promotion

Les coûts des actions de promotion sont comptabilisés au moment de leur réalisation. En particulier, le coût de fabrication des catalogues est pris en charge à la date de mise à disposition de ces derniers par l'imprimeur.

7.19 Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique enregistre les effets des événements majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs. Ils sont le fruit d'événements exceptionnels et décorrélés de l'activité courante du Groupe, tels que :

- ▶ les frais d'acquisition sur titres ;
- les plus-values de cessions immobilières ;
- les coûts de personnel faisant suite à des réorganisations managériales...

7.20 Produits et charges financiers

Les produits financiers comprennent :

- les produits liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- les plus-values sur cessions et gains sur mouvements de dépréciations des actifs financiers ;
- les produits liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- les produits liés à l'actualisation des actifs et passifs ;
- ▶ les gains de change sur les éléments non couverts.

Les charges financières comprennent :

- les charges d'intérêts sur les emprunts et concours bancaires:
- ▶ le coût d'inefficacité sur les opérations de couverture de change:
- les moins-values sur cessions et pertes sur mouvements de dépréciations des actifs financiers ;
- ▶ les charges liées à l'actualisation des actifs et passifs ;
- les pertes de change.

7.21 Impôts

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (ou le produit) d'impôt exigible et la charge (ou le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

Impôt exigible

L'impôt exigible est le montant de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en appliquant au résultat imposable de chaque entité du Groupe le taux d'impôt en vigueur dans le pays d'implantation.

Impôts différés

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. L'évaluation des actifs et passifs d'impôts différés repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs en utilisant les taux d'impôts adoptés à la clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où sa récupération sur une durée raisonnable apparaît probable sur la base des dernières prévisions mises à jour. Les actifs d'impôts différés sont revus à chaque date de clôture et dépréciés en cas de risque de non-recouvrement.

L'effet des éventuelles variations des taux d'imposition sur les impôts différés antérieurement constatés est enregistré en résultat, sauf si l'effet concerne un élément comptabilisé en capitaux propres, dans ce cas l'effet est comptabilisé en capitaux propres.

Les impôts différés sont présentés au bilan séparément des actifs et passifs d'impôt exigible et classés dans les éléments non courants.

Manutan International est tête du Groupe, fiscalement intégré, qu'elle forme avec Manutan SA et Manutan Collectivités au sens de l'article 223-A du Code général des impôts.

7.22 Résultat comptable par action

Le résultat par action est calculé sur le résultat net part du Groupe de l'ensemble consolidé. Le nombre d'actions retenu pour le calcul est le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice écoulé, déductions faites des actions autodétenues.

7.23 Information sectorielle

Toutes les sociétés du Groupe exercent le même métier dans leur pays d'implantation : il n'y a donc qu'un seul et même secteur d'activité.

Les zones retenues correspondent aux zones opérationnelles mises en place sur l'exercice, ces zones correspondent à la localisation géographique des actifs du Groupe. Elles regroupent des sociétés de plusieurs pays, alliant : proximité des opérations, comparabilité des comportements clients et des offres produits et services, similitudes des conditions économiques et synergies opérationnelles. Les opérations interzones, ainsi que les activités des entités nonopérationnelles (holding) sont présentées sur une ligne « Autres ».

L'information revue et utilisée par les principaux décideurs opérationnels du Groupe s'appuie sur cinq zones opérationnelles.

Ainsi le Groupe communique autour de cinq zones opérationnelles qui regroupent les pays suivants :

- Nord: Suède, Norvège, Danemark, Finlande;
- ▶ Centre : Belgique, Pays-Bas, Allemagne, Suisse ;
- ▶ Est : République tchèque, Pologne, Slovaquie, Hongrie, Russie;
- Sud: France, Italie, Portugal, Espagne;
- Ouest: Royaume-Uni, République d'Irlande;
- Autres : Holdings et éliminations d'opérations interzones.

Les méthodes et principes comptables appliqués pour la détermination des résultats et actifs sectoriels sont identiques à ceux retenus pour le Groupe. Les redevances de marque « Manutan » perçues par Manutan International auprès des zones Sud et Est sont neutralisées en rubrique « Autres », afin d'améliorer la lisibilité de la performance opérationnelle et la comparabilité entre zones.

Note 8 Notes aux états financiers consolidés

Analyse des principaux postes du bilan

8.1 Goodwill

En milliers d'euros	Date d'acquisition	30/09/2015	Acquisition Augmentation	Cession Diminution	Variation de change	Reclassement	30/09/2016
Valeur nette							
UGT Centre	01/04/1995	32 596					32 596
UGT Sports et Loisirs	15/10/2012	9 365					9 365
UGT Ouest	(1)	32 350			(4 604)		27 746
UGT IronmongeryDirect	12/07/2013	17 494			(2 489)		15 005
UGT Est	(2)	1 933					1 933
UGT Ikaros	10/10/2013	6 427			(142)		6 285
UGT Pichon	30/06/2015	49 468	239				49 707
UGT EEW	25/07/2015(3)		2 660		(74)		2 586
TOTAL		149 633	2 899	0	(7 309)	0	145 223

- (1) Deux opérations intervenues au cours des exercices 1998/1999 et 2007/2008.
- (2) Trois opérations intervenues au cours des exercices 1998/1999, 2000/2001 et 2004/2005.
- (3) Acquisition de la société Essex Electrical Wholesalers en cours d'affectation.

Des tests de dépréciation de ces goodwill ont été réalisés à la clôture de l'exercice selon les modalités suivantes :

Au 30 septembre 2016, une hypothèse de croissance à l'infini limitée à 2 % par an des cash-flows pour la valeur terminale a été retenue. Le taux d'actualisation varie en fonction de l'UGT et du risque pays qui y est associé. Le taux appliqué en 2015/2016 est de 7,9 % pour l'UGT Centre et l'UGT Ikaros, 7,1 % pour l'UGT Ouest, 4,8 % pour l'UGT Est et 5,6 % pour l'UGT Sports et loisirs et Pichon. Le taux appliqué en 2014/2015 était de 6,8 % pour l'UGT Centre et l'UGT Ikaros, 6,7 % pour l'UGT Ouest, 6,0 % pour l'UGT Est et 6,4 % pour l'UGT Sports et loisirs et Pichon.

Des tests de sensibilités sur des variations raisonnablement possibles des hypothèses clés (taux de croissance des revenus, taux de marge brut, taux d'actualisation) de plus ou moins 1 % (individuellement et en cumulé) ont été réalisés par le Groupe. Ces tests de sensibilité ne font pas apparaître de scénario probable conduisant à déprécier les goodwill.

Au cours de l'exercice, le Groupe a procédé à l'acquisition de la société Essex Electrical Wholesalers. Un goodwill provisoire a été calculé consistant en la différence entre le prix d'acquisition de la société et le montant de ses actifs nets. L'allocation définitive de ce goodwill sera effectuée au 31 mars 2017.

8.2 Immobilisations

Autres immobilisations incorporelles

Les dotations aux amortissements des autres immobilisations incorporelles sont constatées dans le résultat opérationnel courant.

VARIATIONS DE L'EXERCICE 2015/2016

En milliers d'euros	30/09/2015	Acquisition Augmentation	Acquisition par voie de regroupement d'entreprises	Cession Diminution	Reclassement	Variation de change	30/09/2016
Valeurs brutes							
Marques	4 531					(419)	4 112
Logiciels	64 074	730		(32)	986	(144)	65 615
Immobilisations en cours	14 334	4 251			(939)	0	17 646
Autres	4 450	17			(47)	(38)	4 382
Total	87 389	4 998		(32)	0	(601)	91 754
Amortissements							
Marques							
Logiciels	(46 826)	(5 881)		3	0	136	(52 569)
Immobilisations en cours							
Autres	(1 350)	(118)		(1)	0	36	(1 433)
Total	(48 176)	(5 999)		2	0	171	(54 002)
VALEURS NETTES	39 213	(1 002)		(30)	0	(430)	37 752

Les immobilisations en cours sont essentiellement constituées des dépenses d'investissement dans le système d'information du Groupe.

VARIATIONS DE L'EXERCICE 2014/2015

En milliers d'euros	30/09/2014	Acquisition Augmentation	Acquisition par voie de regroupement d'entreprises	Cession Diminution	Reclassement	Variation de change	30/09/2015
Valeurs brutes		-					
Marques	4 452					79	4 531
Logiciels	55 931	668	104	(3 390)	10 784	(22)	64 074
Immobilisations en cours	15 129	10 664			(11 449)	(10)	14 334
Autres	2 676	6	2 023	(250)		(6)	4 450
Total	78 189	11 338	2 127	(3 640)	(665)	41	87 389
Amortissements							
Marques							
Logiciels	(44 239)	(5 918)	(78)	3 385		24	(46 826)
Immobilisations en cours							
Autres	(1 135)	(472)		250		7	(1 350)
Total	(45 374)	(6 390)	(78)	3 635		32	(48 176)
VALEURS NETTES	32 815	4 948	2 049	(5)	(665)	72	39 213

Immobilisations corporelles

VARIATIONS DE L'EXERCICE 2015/2016

En milliers d'euros	30/09/2015	Acquisition Augmentation	Acquisition par voie de regroupement d'entreprises	Cession Diminution	Reclassement	Variation de change	30/09/2016
Valeurs brutes							
Terrains	20 477	0			(103)	(231)	20 144
Constructions	111 090	2 302			(2 306)	(1 822)	109 265
Installations et agencements	33 550	1 648		(475)	(863)	(1 139)	32 722
Matériels informatiques	20 354	1 127	4	(1 474)	(926)	(494)	18 592
Autres immobilisations corporelles	6 600	528	18	(509)	1 552	(44)	8 144
Total	192 072	5 604	22	(2 457)	(2 645)	(3 730)	188 866
Amortissements/Dépréciations							
Terrains							
Constructions	(44 054)	(4 744)			1 856	1 413	(45 529)
Installations et agencements	(21 556)	(2 188)		466	316	831	(22 131)
Matériels informatiques	(17 185)	(1 444)		1 474	914	377	(15 865)
Autres immobilisations corporelles	(4 409)	(1 106)		431	(1 050)	40	(6 094)
Total	(87 204)	(9 482)		2 370	2 036	2 661	(89 619)
VALEURS NETTES	104 868	(3 878)	22	(87)	(609)	(1 069)	99 247

Le groupe Manutan finance le projet de Centre Européen Manutan HQE (Haute Qualité Environnementale) par un crédit-bail immobilier d'une durée de 12 années. L'ensemble immobilier est comptabilisé en « immobilisations corporelles » pour un total brut de 71,2 millions d'euros (12 millions pour le terrain et 59 millions pour les bâtiments), conformément à la norme IAS 17. L'ensemble immobilier est amorti sur la durée d'utilité de ses composants respectifs.

Le bâtiment TERNAT en Belgique a été reclassé en actifs destinés à être cédés pour 0,6 million d'euros nets décomposés comme suit : terrains : 0,1 million d'euros, constructions : 0,5 million d'euros, installations et agencements : 0,1 million d'euros.

VARIATIONS DE L'EXERCICE 2014/2015

- "	00/00/0044	Acquisition	Acquisition par voie de regroupement	Cession	D. d	Variation	00/00/0045
En milliers d'euros	30/09/2014	Augmentation	d'entreprises	Diminution	Reclassement	de change	30/09/2015
Valeurs brutes							
Terrains	20 046	333				98	20 477
Constructions	108 943	1 617				531	111 090
Installations et agencements	28 086	1 095	4 276	(282)	21	355	33 550
Matériels informatiques	17 710	1 481	757	(289)	568	127	20 354
Autres immobilisations corporelles	6 155	1 159	80	(854)	77	(17)	6 600
Total	180 939	5 686	5 112	(1 425)	665	1 094	192 072
Amortissements/Dépréciations							
Terrains							
Constructions	(38 878)	(4 679)				(497)	(44 054)
Installations et agencements	(15 797)	(2 055)	(3 725)	267		(245)	(21 556)
Matériels informatiques	(14 636)	(1 722)	(739)	288	(275)	(100)	(17 185)
Autres immobilisations corporelles	(4 473)	(920)	(71)	774	275	6	(4 409)
Total	(73 784)	(9 376)	(4 536)	1 328	0	(835)	(87 204)
VALEURS NETTES	107 155	(3 691)	577	(97)	665	259	104 868

8.3 Contrats de location financement

Il a été procédé à une analyse de la substance des contrats de location pour le Groupe. Les montants ci-après, correspondant à des contrats de location financement, sont inclus dans les montants du tableau « Immobilisations corporelles » de la note précédente :

En milliers d'euros	30/09/2015	Acquisition Augmentation	Acquisition par voie de regroupement d'entreprises	Cession	Reclassement	Variation de change	30/09/2016
Valeurs brutes	00/00/2010	raginontation	u chirophicos	Difficultion	Trodiadounione	uo onango	00/00/2010
Terrains	13 146						13 146
Constructions	72 774	1 789			(2 306)	(944)	71 314
Installations et agencements	287					2	289
Matériels informatiques	1 103				0	(32)	1 072
Autres immobilisations corporelles	1 408	119		(213)		0	1 314
Total	88 719	1 908		(213)	(2 306)	(974)	87 134
Amortissements							
Terrains							
Constructions	(17 844)	(3 536)			1 856	750	(18 774)
Installations et agencements	(313)					(2)	(315)
Matériels informatiques	(968)					13	(956)
Autres immobilisations corporelles	(524)	(401)		173		0	(752)
Total	(19 649)	(3 937)		173	1 856	760	(20 796)
VALEURS NETTES(1)	69 070	(2 028)		(40)	(450)	(214)	66 339

⁽¹⁾ Dont le crédit-bail immobilier du Centre Européen 58 millions d'euros au 30 septembre 2016 et 61 millions d'euros au 30 septembre 2015.

8.4 Immeubles de placement

En milliers d'euros	30/09/2015	Acquisition Augmentation	Acquisition par voie de regroupement d'entreprises	Cession Diminution	Reclassement	Variation de change	
Immeubles de placement	1 717					(228)	1 489
Dépréciations Immeubles de placement	(1 275)	(46)				180	(1 141)
IMMEUBLES DE PLACEMENT NET	442	(46)			0	(48)	348

Les immeubles de placement sont constitués :

- d'un terrain non utilisé (12 400 m²) dont la société Key Industrial Equipment est propriétaire. La valeur de marché de ce terrain est estimée par agents immobiliers à 1 854 milliers d'euros ;
- d'une partie des locaux de bureaux (2 628 m²) dont la société Key Industrial Equipment est propriétaire et qu'elle donne en location à deux sociétés tierces. La valeur de marché de cette partie d'immeuble est estimée par agents immobiliers à 2 032 milliers d'euros;

 d'un terrain non utilisé dont la société Sports & Loisirs est propriétaire (la valeur inscrite dans les comptes s'élève à 115 milliers d'euros).

Les méthodes et taux d'amortissement pratiqués sont identiques à celles décrites pour les autres immobilisations corporelles.

Les revenus locatifs s'élèvent sur la période à 442 milliers d'euros. Les principales dépenses opérationnelles relatives à l'immeuble sont quant à elles nulles sur l'exercice.

8.5 Actifs financiers non courants

En milliers d'euros	30/09/2015	Acquisition Augmentation	Acquisition par voie de regroupement d'entreprises Di	Cession liminution	Reclassement	Variation de change	30/09/2016
Valeurs brutes							
Autres immobilisations financières	1 556	22		0		0	1 578
Total	1 556	22		0		0	1 578
Amortissements							
Autres immobilisations financières	0					0	0
Total	0					0	0
VALEURS NETTES	1 556	22		0		0	1 578

8.6 Valeurs d'exploitation

Stocks de marchandises

En milliers d'euros	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014
Valeurs brutes	62 623	59 531	42 730
Dépréciations	(4 432)	(3 829)	(2 811)
VALEURS NETTES	58 191	55 701	39 919

Créances clients

En milliers d'euros	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014
Valeurs brutes	167 903	164 291	132 751
Dépréciations	(5 560)	(4 385)	(4 061)
VALEURS NETTES	162 343	159 905	128 691

L'antériorité des créances clients se décompose comme suit :

EXERCICE 2015/2016

En milliers d'euros	Total des créances	- 3 mois	+ 3 mois - 6 mois	+ 6 mois - 1 an	+ 1 an
Valeurs brutes	167 903	153 779	5 166	4 724	4 233
Provisions	(5 560)	(565)	(475)	(1 441)	(3 079)
VALEURS NETTES	162 343	153 214	4 691	3 283	1 155

EXERCICE 2014/2015

En milliers d'euros	Total des créances	- 3 mois	+ 3 mois - 6 mois	+ 6 mois - 1 an	+ 1 an
Valeurs brutes	164 291	153 466	4 330	3 299	3 196
Provisions	(4 385)	(297)	(726)	(724)	(2 638)
VALEURS NETTES	159 905	153 169	3 604	2 575	558

L'analyse de la sensibilité du Groupe au risque de crédit et au risque de change relatif aux créances clients figure en note 8.25 « Objectif et politiques de gestion des risques financiers ».

8.7 Autres créances et comptes de régularisation

En milliers d'euros	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014
Charges constatées d'avance	5 174	5 514	4 569
Autres créances	459	1 176	220
TOTAL	5 633	6 691	4 789

8.8 Juste valeur des instruments financiers et des autres actifs financiers

Le tableau ci-dessous fournit une comparaison de la valeur des actifs financiers comptabilisés au bilan avec leur juste valeur :

	Vale	ur compt	table	Actifs évalués en juste valeur par résultat		Actifs détenus jusqu'à l'échéance		Prêts et créances			Juste valeur				
En milliers d'euros	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014
Actifs financiers non courants (note 8.5)															
Prêts, cautionnements, autres créances	1 578	1 556	980							1 578	1 556	980	1 578	1 556	980
Actifs financiers courants															
Dérivés actifs sur couverture de juste valeur	249	78		249	78								249	78	
Actifs courants de gestion de trésorerie	5 000	5 000	12 000				5 000	5 000	12 000				5 000	5 000	12 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 8.9)	73 467	67 021	70 476	73 467	67 021	70 476							73 467	67 021	70 476
TOTAL ACTIFS	80 295	73 654	83 457	73 716	67 098	70 476	5 000	5 000	12 000	1 578	1 556	980	80 295	73 654	83 457

8.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend :

- ▶ les disponibilités ;
- les équivalents de trésorerie c'est-à-dire les placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, et soumis à un risque négligeable de changement de valeur ; il s'agit de valeurs mobilières de placement et de comptes et dépôts à terme à échéance de moins de trois mois ;
- les soldes créditeurs de banque correspondant à des découverts momentanés et intérêts courus liés.

Au 30 septembre 2016, les liquidités du Groupe font l'objet, pour la plupart, de placements en valeurs mobilières et en dépôts sur le marché monétaire, le solde étant placé sur des comptes bancaires courants dont la majorité est rémunéré.

Le Groupe considère que sa trésorerie disponible totale est effectivement composée des agrégats bilanciels « trésorerie et équivalents de trésorerie » et « actifs courants de gestion de trésorerie » (*i.e* à maturité comprise entre trois et douze mois).

En conséquence, le solde financier net est calculé par différence entre la trésorerie nette augmentée des « actifs courants de gestion de trésorerie » et les dettes financières :

En milliers d'euros	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014
Comptes bancaires courants	73 293	58 617	53 001
Valeurs mobilières de placement ⁽¹⁾	2	8 172	17 266
Dépôts ⁽²⁾	172	232	208
Total trésorerie actif	73 467	67 021	70 476
Concours bancaires courants	9 742	11 690	3 532
Total trésorerie nette	63 725	55 331	66 944
Actifs courants de gestion de trésorerie	5 000	5 000	12 000
Total trésorerie disponible	68 725	60 331	78 944
Dettes financières (8.13)	73 867	84 412	42 328
SOLDE FINANCIER NET	(5 142)	(24 081)	36 615

- (1) Niveau 1 de juste valeur, cf. note 7.11 « Instruments financiers dérivés ».
- (2) Niveau 2 de juste valeur, cf. note 7.11 « Instruments financiers dérivés ».

8.10 Actifs détenus en vue de la vente

En milliers d'euros	30/09/2015	Acquisition Augmentation	Cession Diminution	Reclassement	Variation de change	30/09/2016
Valeur brute						
Terrain				103		103
Construction				2 306		2 306
Autres immobilisations				237		237
Total	0	0	0	2 646	0	2 646
Amortissements						
Terrain						0
Construction				- 1 856		- 1 856
Autres immobilisations				- 181		- 181
Total	0	0	0	- 2 037	0	- 2 037
VALEUR NETTE	0	0	0	609	0	609

Au cours de l'exercice 2015/2016, le bâtiment TERNAT en Belgique a été reclassé en actifs destinés à être cédés pour 0,6 million d'euros nets décomposés comme suit : terrains : 0,1 million d'euros, constructions : 0,5 million d'euros, installations et agencements : 0,1 million d'euros.

8.11 Variation des capitaux propres du Groupe

Évolution du capital social en nombre d'actions

Le nombre d'actions au 30 septembre 2016 est de 7 613 291 au nominal de 2 euros. Aucune variation n'a été enregistrée au cours de l'exercice 2015/2016.

La part de capital détenue par le public est de 26,52 %.

Actions autodétenues

Les 13 062 actions autodétenues sont imputées sur les capitaux propres du Groupe au 30 septembre 2016.

Incidence des variations de taux de change

L'incidence de la variation des taux de change sur les capitaux propres du Groupe au cours de l'exercice correspond :

- à la différence entre les cours de clôture et d'ouverture des devises appliquée aux capitaux propres hors résultat (incidence nette négative de 12 636 milliers d'euros);
- à la différence entre les cours de clôture et moyens des devises appliqués à la contribution des sociétés étrangères au résultat consolidé (incidence nette négative de 799 milliers d'euros).

8.12 Passifs financiers

Analyse par catégories de dettes

En milliers d'euros	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit ⁽¹⁾	37 023	43 148	1 732
Dettes sur biens loués capitalisés ⁽²⁾	24 757	29 217	34 548
Passifs financiers non courants	61 780	72 365	36 280
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit ⁽¹⁾	6 141	6 149	214
Dettes sur biens loués capitalisés ⁽³⁾	5 946	5 898	5 834
Concours bancaires courants	9 742	11 690	3 532
Instruments financiers		11	22
Passifs financiers courants	21 829	23 748	9 602
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	83 609	96 113	45 882

- (1) Dont reclassement de 6 millions d'euros entre courant et non courant au 30 septembre 2015.
- (2) Dont 22,1 millions d'euros concernant le crédit-bail immobilier du Centre Européen au 30 septembre 2016.
- (3) Dont 4,6 millions d'euros concernant le crédit-bail immobilier du Centre Européen au 30 septembre 2016.

Sur l'exercice, le Groupe a remboursé pour 12 266 milliers d'euros de dettes financières (dont 4 573 milliers d'euros au titre du crédit-bail immobilier du Centre Européen).

5

8.13 Juste valeur des instruments financiers et autres passifs

Le tableau ci-dessous fournit une comparaison de la valeur des passifs financiers comptabilisés au bilan avec leur juste valeur :

	Vale	ur compl	table		évalués ei ur par résu			s fourniss utres det			s compta coût am		Juste valeur		
En milliers d'euros	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2016	30/09/2015 3	0/09/2014	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014
Passifs financiers non courants															
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit ⁽¹⁾	37 023	43 148	1 732							37 023	43 148	1 732	37 023	43 148	1 732
Dettes sur biens loués capitalisés	24 757	29 217	34 548							24 757	29 217	34 548	24 757	29 217	34 548
Passifs financiers courants															
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit ⁽¹⁾	6 141	6 149	214							6 141	6 149	214	6 141	6 149	214
Dettes sur biens loués capitalisés	5 946	5 898	5 834							5 946	5 898	5 834	5 946	5 898	5 834
Instruments financiers dérivés		11	22		11	22								11	22
Dettes fournisseurs	83 541	84 725	64 268				83 541	84 725	64 268				83 541	84 725	64 268
Autres dettes	30 135	31 161	30 182				30 135	31 161	30 182				30 135	31 161	30 182
Concours bancaires courants	9 742	11 690	3 532							9 742	11 690	3 532	9 742	11 690	3 532
Autres passifs (provisions et impôts)	20 305	18 212	13 458										20 305	18 212	13 458
TOTAL PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS	217 590	230 211	153 790		11	22	113 676	115 886	94 450	83 609	96 102	45 860	217 590	230 211	153 791

⁽¹⁾ Dont reclassement de 6 millions d'euros entre courant et non courant au 30 septembre 2015.

Échéancier de paiement des instruments financiers au passif du bilan

	Valeur au bilan		< 1 an		Entre 1 et 5 ans			> 5 ans				
En milliers d'euros	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	43 164	49 297	1 946	6 141	6 304	1 178	37 023	42 993	768			
Dettes sur biens loués capitalisés	30 703	35 115	40 382	5 946	5 898	5 863	20 942	21 142	21 557	3 815	8 075	12 962
Dettes financières	73 867	84 412	42 328	12 087	12 202	7 041	57 965	64 135	22 325	3 815	8 075	12 962
Instruments financiers dérivés		11	22		11	22						
Dettes fournisseurs	83 541	84 725	64 268	83 541	84 725	64 268						
Autres dettes	30 135	31 161	30 182	30 135	31 161	30 182						
Concours bancaires courants	9 742	11 690	3 532	9 742	11 690	3 532						

8.14 Les avantages du personnel

En milliers d'euros	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014
Engagements de retraite	2 600	2 305	1 766
Médailles du travail	239	214	224
TOTAL DES PROVISIONS	2 839	2 519	1 990

L'estimation de la valeur des engagements de retraite au 30 septembre 2016 a été effectuée par un actuaire indépendant selon les recommandations de la norme IAS 19.

Le montant des engagements de retraite provisionnés correspond aux engagements contractuels des sociétés françaises qui prévoient le versement aux salariés d'une indemnité lors de leur départ en retraite.

Tous les coûts relatifs aux engagements de retraite sont présentés dans le poste « Frais de personnel », inclus dans les « charges administratives et commerciales » du compte de résultat, et comprennent le coût des services rendus pour 148 milliers d'euros (2014/2015 : 225 milliers d'euros) et le coût financier pour 27 milliers d'euros (2014/2015 : 35 milliers d'euros). Les écarts actuariels comptabilisés dans les capitaux propres représentent une charge nette de 37 milliers d'euros.

Les principales hypothèses retenues dans les calculs actuariels sont les suivantes :

	30/09/2016	30/09/2015
Taux actualisation	0,79 %	1,89 %
Taux d'inflation	1,50 %	1,50 %
Taux d'augmentation moyen des salaires (avec inflation)	1,50 %	1,50 %
Âge de départ en retraite ⁽¹⁾ :		
Cadres	65	65
Non-cadres	Entre 62 et 63	Entre 62 et 63

⁽¹⁾ En fonction de la catégorie socioprofessionnelle.

Par ailleurs, au 31 décembre 2007, le fonds de pension Overtoom International Netherlands a été clôturé. Les fonds investis et obligations de couverture ont été transférés à un fonds de branche professionnelle qui gère désormais les engagements de retraite du personnel.

Bien que s'agissant d'un fonds assurant le versement de prestations définies à ses adhérents, au regard des limitations quant aux informations disponibles auprès du fonds d'une part et du fait qu'il s'agisse d'un régime multi-employeurs d'autre part, celui-ci est comptabilisé comme relevant d'un régime à contributions définies, et ce conformément à IAS 19.30.

Ainsi, aucun engagement relatif à ce fonds n'est provisionné au 30 septembre 2016. Enfin, la Direction de la filiale et du Groupe s'assure de manière régulière et au moins une fois par exercice que les actifs du fonds permettent de couvrir les engagements de ce dernier.

8.15 Provisions pour autres passifs

VARIATIONS DE L'EXERCICE 2015/2016

En milliers d'euros	30/09/2015	Dotation	Reprise provision utilisée	Reprise provision non utilisée	Variation par voie de regroupement d'entreprise	Reclassement	Variation de change	
Litiges salariaux	431	287	(250)	0	0	47	0	515
Retours marchandises	553	179	(21)	0	0	0	0	711
Restructuration	625	400	(625)	0	0	0	0	400
Juridique et fiscal	0	0	0	0	0	0	0	0
Financier	148	0	(1)	(100)	0	(47)	0	0
Autres risques	2 105	107	(208)	0	0	0	(5)	1 998
TOTAL	3 862	972	(1 105)	(100)	0	0	(5)	3 625

Les dotations et les reprises de provisions pour restructuration au cours de l'exercice concernent principalement la zone Centre.

VARIATIONS DE L'EXERCICE 2014/2015

En milliers d'euros	30/09/2014	Dotation	Reprise provision utilisée	Reprise provision non utilisée	Variation par voie de regroupement d'entreprise	Variation de change	30/09/2015
Litiges salariaux	613	97	(280)	0	0	0	431
Retours marchandises	499	22	(215)	0	249	(2)	553
Restructuration	125	625	0	(125)	0	0	625
Juridique et fiscal	0	0	0	0	0	0	0
Financier	201	101	(154)	0	0	0	148
Autres risques	281	472	(136)	0	1 487	1	2 105
TOTAL	1 720	1 317	(785)	(125)	1 736	(1)	3 862

Les dotations et les reprises de provisions pour restructuration au cours de l'exercice 2014/2015 concernent principalement les zones Centre et Sud.

Litiges en cours

Il n'existe aucun litige ou fait exceptionnel susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière du Groupe qui ne soit pas provisionné.

8.16 Autres dettes et comptes de régularisation

En milliers d'euros	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014
Fournisseurs immobilisations	81	173	281
Dettes fiscales et sociales	18 242	12 243	13 660
Taxe sur le chiffre d'affaires	6 419	6 696	6 440
Clients, avoir à établir	72	80	916
Provisions frais généraux	2 134	1 716	1 830
Autres dettes diverses	3 188	10 254	7 055
TOTAL	30 135	31 161	30 182

Au 30 septembre 2016, l'ensemble de ces dettes a des échéances inférieures ou égales à un an.

Analyse des principaux postes du compte de résultat

8.17 Charges administratives et commerciales

Les provisions sont présentées nettes (dotations, reprises, pertes et gains).

Les autres produits et charges comprennent également le résultat des cessions courantes d'immobilisations.

Les frais de personnel comprennent les rémunérations et charges sociales, la participation des salariés, le coût du personnel intérimaire, les avantages du personnel, et les autres charges de personnel. La participation des salariés est comprise dans les frais de personnel pour 2 689 milliers d'euros en 2015/2016, 2 591 milliers d'euros en 2014/2015 et 2 068 milliers d'euros en 2013/2014.

En milliers d'euros	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014
Autres achats externes	(71 825)	(72 329)	(72 689)
Impôts et taxes	(5 712)	(5 455)	(4 801)
Frais de personnel	(111 975)	(104 565)	(96 948)
Dotations aux amortissements	(15 527)	(15 817)	(15 861)
Dotations/Reprises sur provisions	170	(333)	852
Autres produits et charges	1 460	1 126	50
TOTAL	(203 409)	(197 372)	(189 396)

8.18 Frais de personnel

Répartition des effectifs moyens

	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014
Employés	1 566	1 358	1 386
Cadres	531	593	448
TOTAL	2 097	1 951	1 835

Analyse par zone des effectifs moyens

Effectifs	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014
Nord	114	113	105
Centre	282	293	308
Est	99	107	108
Sud	1 159	1 018	927
Ouest	334	315	288
Autre	109	105	99
TOTAL	2 097	1 951	1 835

Effectifs hommes	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014
Nord	73	75	64
Centre	195	211	226
Est	45	51	50
Sud	568	442	396
Ouest	200	189	172
Autre	53	60	59
TOTAL	1 134	1 028	966

Effectifs femmes	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014
Nord	41	39	41
Centre	87	82	83
Est	54	55	57
Sud	591	576	531
Ouest	135	126	116
Autre	56	45	40
TOTAL	964	923	868

Mouvements	Entrées	Sorties
Nord	2	1
Centre	25	36
Est	15	23
Sud	261	120
Ouest	74	55
Autre	39	36
TOTAL	417	270

Répartition des charges de personnel

	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014
Employés	(67 435)	(60 434)	(56 712)
Cadres	(44 539)	(44 040)	(40 236)
TOTAL	(111 975)	(104 474)	(96 948)

Les rémunérations allouées au titre de l'exercice aux organes d'administration de la société consolidante en raison de leurs fonctions dans les entreprises du Groupe s'élèvent à 1 538 440 euros en 2015/2016 et 1 432 848 euros en 2014/2015.

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration s'élèvent à 100 milliers d'euros pour l'exercice 2015/2016 et 96 milliers d'euros pour l'exercice 2014/2015.

Chiffre d'affaires par effectif moyen

	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014
Nord	350	355	388
Centre	460	417	391
Est	187	163	162
Sud	374	347	386
Ouest	315	320	290
TOTAL	325	306	322

8.19 Autres produits et charges opérationnels

En milliers d'euros	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014
Coûts de restructuration	(959)	(971)	(2 334)
Frais d'acquisition de titres	(342)	(1 004)	(255)
TOTAL	(1 301)	(1 975)	(2 588)

Les coûts de restructuration sont principalement liés à l'évolution de l'organisation du Groupe.

Les frais d'acquisitions de titres résultent principalement de l'acquisition de la société Essex Electrical Wholesalers.

8.20 Produits et charges financiers

En milliers d'euros	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	331	421	463
Gains de change	2 041	1 167	703
Autres produits financiers	276	37	94
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	2 648	1 625	1 260
Coûts de l'endettement financier brut	(882)	(816)	(1 041)
Pertes de change	(833)	(1 369)	(898)
Autres charges financières	0	(58)	0
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	(1 715)	(2 243)	(1 939)

La variation des produits et des charges financières du Groupe s'explique principalement par la volatilité du cours de l'euro par rapport aux autres devises sur l'exercice. De plus, les produits financiers augmentent en raison de la comptabilisation de la valeur de marché des contrats d'achats de devises à terme souscrits sur l'exercice (cf. note 8.25 « Objectif et politiques de gestion des risques financiers »).

8.21 Impôts sur les sociétés

Les bases d'impôts différés actifs et passifs sont compensées au sein d'une même société.

L'écart entre le taux d'imposition réel et le taux d'imposition théorique (en pourcentage du résultat avant impôts) s'analyse ainsi :

En %	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014
Impôt selon le taux théorique	38,00 %	38,00 %	38,00 %
Effet des différences entre les résultats comptables et les résultats imposables	0,26 %	1,62 %	2,10 %
Déficits créés non activés	0,20 %	0,34 %	0,20 %
Taxe sur les dividendes	0,59 %	0,71 %	0,70 %
Consommation de déficits antérieurs non activés	- 0,52 %	- 0,55 %	- 0,30 %
Écarts de taux d'imposition ⁽¹⁾	- 8,37 %	- 6,84 %	- 5,50 %
Crédit d'impôts	- 1,47 %	- 2,11 %	- 1,20 %
TAUX RÉEL DE L'IMPÔT SOCIÉTÉ	28,69 %	31,17 %	34,00 %

⁽¹⁾ Dont - 0,62 % lié au changement de taux applicable au calcul des impôts différés en France.

La charge d'impôt pour l'exercice s'élève à 13 707 milliers d'euros dont 13 455 milliers d'euros d'impôt exigible et 252 milliers d'euros de charge d'impôt différé.

Source des impôts différés

En milliers d'euros	30/09/2016	30/09/2015
Valeurs brutes		
Immobilisations (hors crédit-bail)	532	316
Marques	(1 000)	(1 116)
Stocks	438	546
Clients	448	319
Instruments financiers	0	6
Provisions retraites	751	601
Autres provisions	260	466
Crédit-baux	(7 948)	(7 300)
Déficits fiscaux reportables	0	0
Autres différences temporaires	46	(172)
TOTAL	(6 473)	(6 334)
Impôts différés actifs	3 571	3 305
Impôts différés passifs	10 044	9 639
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	(6 473)	(6 334)

Variation des impôts différés nets

En milliers d'euros

30/09/2015	(6 334)
Imputation en compte de résultat	(252)
Imputation en capitaux propres	21
Variation de périmètre liée à l'affectation du goodwill	0
Variation de change	92
30/09/2016	(6 473)

8.22 Résultat par action

	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014
Résultat net part du Groupe (en milliers d'euros)	34 050	25 806	24 147
Nombre d'actions en circulation	7 600 229	7 600 229	7 600 229
RÉSULTAT NET PAR ACTION (en euros)	4,48	3,40	3,18
Effet dilutif des options de souscription	0	0	0
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (en euros)	4,48	3,40	3,18

8.23 Tableau de financement

Capacité d'autofinancement

En milliers d'euros	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014
Bénéfice consolidé de l'exercice	34 078	25 823	24 166
Amortissements et dépréciations d'exploitation (net)	15 528	15 815	15 953
Perte de valeur sur les immobilisations corporelles	0	0	(89)
Autres provisions (net)	(77)	1 580	505
Produits des cessions d'actifs	4	(61)	(98)
Valeur comptable des actifs cédés	116	100	145
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	49 649	43 257	40 582

Variation du besoin en fonds de roulement

Ressources : (+) Emplois : (-)			
En milliers d'euros	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014
Stocks (net)	(4 208)	1 903	(1 598)
Créances clients (net)	(4 466)	(13 376)	6 506
Autres créances	1 926	(658)	(639)
Dettes fournisseurs (net)	(567)	(214)	(881)
Dettes et créances d'impôt société	2 699	345	168
Autres dettes	(238)	2 875	(3 754)
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	(4 854)	(9 124)	(199)
Variation des dettes/créances sur immobilisations	(92)	(94)	(481)

8.24 Informations sectorielles

Chiffre d'affaires - Ventilation par zone géographique

En milliers d'euros	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014
Nord	39 935	40 259	40 668
Centre	129 561	122 156	120 557
Est	18 509	17 379	17 468
Sud	433 116	383 423	358 013
Ouest	105 364	100 418	83 499
Autre	(43 907)	(40 095)	(29 834)
TOTAL	682 578	623 539	590 370

	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014
Nord	5,9 %	6,5 %	6,9 %
Centre	19,0 %	19,6 %	20,4 %
Est	2,7 %	2,8 %	3,0 %
Sud	63,5 %	61,5 %	60,6 %
Ouest	15,4 %	16,1 %	14,1 %
Autre	- 6,4 %	- 6,4 %	- 5,1 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Résultat opérationnel courant - Ventilation par zone géographique

En milliers d'euros	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014
Nord	1 276	1 813	1 926
Centre	11 550	5 436	6 377
Est	1 271	(220)	40
Sud	30 957	28 934	30 091
Ouest	10 426	10 401	7 414
Autre	(7 326)	(6 255)	(5 957)
TOTAL	48 154	40 109	39 891

	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014
Nord	2,7 %	4,5 %	4,8 %
Centre	24,0 %	13,6 %	16,0 %
Est	2,6 %	- 0,5 %	0,1 %
Sud	64,3 %	72,1 %	75,4 %
Ouest	21,7 %	25,9 %	18,6 %
Autre	- 15,2 %	- 15,6 %	- 14,9 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Résultat opérationnel - Ventilation par zone géographique

En milliers d'euros	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014
Nord	847	1 629	1 784
Centre	11 150	4 873	6 320
Est	1 271	320	40
Sud	30 957	28 596	28 438
Ouest	10 297	10 401	7 414
Autre	(7 669)	(7 685)	(6 694)
TOTAL	46 853	38 134	37 303

	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014
Nord	1,8 %	4,3 %	4,8 %
Centre	23,8 %	12,8 %	16,9 %
Est	2,7 %	0,8 %	0,1 %
Sud	66,1 %	75,0 %	76,2 %
Ouest	22,0 %	27,3 %	19,9 %
Autre	- 16,4 %	- 20,2 %	- 17,9 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Actifs courants et non courants, passifs courants et non courants

Actifs non courants

En milliers d'euros	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014
Nord	10 255	10 403	10 995
Centre	4 365	4 890	4 911
Est	9 102	9 102	7 766
Sud	80 205	81 816	30 682
Ouest	54 986	59 786	57 580
Autre	128 805	133 019	130 169
TOTAL	287 718	299 018	242 104

Actifs courants

En milliers d'euros	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014
Nord	14 994	15 294	16 214
Centre	33 539	35 370	37 704
Est	7 224	6 392	6 991
Sud	182 695	178 556	114 460
Ouest	42 615	40 910	36 368
Autre	27 484	22 277	47 199
TOTAL	308 551	298 800	258 936

Passifs non courants

En milliers d'euros	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014
Nord	706	721	699
Centre	159	427	439
Est	0	0	0
Sud	4 767	5 440	5 347
Ouest	1 770	924	1 304
Autre	67 261	77 012	38 662
TOTAL	74 663	84 524	46 452

Passifs courants

En milliers d'euros	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014
Nord	5 044	5 107	5 427
Centre	13 713	13 419	12 182
Est	2 154	1 781	1 897
Sud	81 273	82 179	59 961
Ouest	14 370	15 305	13 498
Autre	26 372	27 895	14 373
TOTAL	142 926	145 687	107 338

Capacité d'autofinancement

	30/09/2016					30/0	9/2015			30/0	9/2014	
En milliers d'euros	CAF	Dont bénéfice consolidé	Dont amortis- sements et provisions d'exploi- tation	Dont autres éléments hors exploi- tation	CAF	Dont bénéfice consolidé	Dont amortis- sements et provisions d'exploi- tation	Dont autres éléments hors exploi- tation	CAF	Dont bénéfice consolidé	Dont amortis- sements et provisions d'exploi- tation	Dont autres éléments hors exploi- tation
Nord	1 122	624	439	60	1 749	1 150	564	34	1 822	1 352	636	(166)
Centre	6 984	6 687	755	(458)	3 941	2 379	807	756	4 043	3 496	896	(349)
Est	1 151	741	444	(34)	288	(110)	416	(18)	36	(377)	427	(14)
Sud	17 389	13 775	3 679	(65)	16 357	12 510	3 874	(27)	16 273	12 241	3 914	119
Ouest	10 650	8 954	1 646	50	9 760	8 121	1 708	(69)	7 042	5 419	1 568	55
Autre	12 352	3 331	8 565	456	11 162	1 817	8 446	898	11 367	2 078	8 513	777
TOTAL	49 649	34 112	15 528	9	43 257	25 866	15 815	1 575	40 582	24 207	15 953	422

		30/09/2016				30/0	9/2015			30/0	9/2014	
	CAF	Dont bénéfice consolidé	Dont amortis- sements et provisions d'exploi- tation	Dont autres éléments hors exploi- tation	CAF	Dont bénéfice consolidé	Dont amortis- sements et provisions d'exploi- tation	Dont autres éléments hors exploi- tation	CAF	Dont bénéfice consolidé	Dont amortis- sements et provisions d'exploi- tation	Dont autres éléments hors exploi- tation
Nord	2,3 %	1,8 %	2,8 %	646,1 %	4,0 %	4,4 %	3,6 %	2,2 %	4,5 %	5,6 %	4,0 %	- 39,4 %
Centre	14,1 %	19,6 %	4,9 %	- 4 939,6 %	9,1 %	9,2 %	5,1 %	48,0 %	10,0 %	14,4 %	5,6 %	- 82,8 %
Est	2,3 %	2,2 %	2,9 %	- 367,8 %	0,7 %	- 0,4 %	2,6 %	- 1,1 %	0,1 %	- 1,6 %	2,7 %	- 3,3 %
Sud	35,0 %	40,4 %	23,7 %	- 699,5 %	37,8 %	48,4 %	24,5 %	- 1,7 %	40,1 %	50,6 %	24,5 %	28,1 %
Ouest	21,5 %	26,2 %	10,6 %	542,4 %	22,6 %	31,4 %	10,8 %	- 4,4 %	17,4 %	22,4 %	9,8 %	13,0 %
Autre	24,9 %	9,8 %	55,2 %	4 918,3 %	25,8 %	7,0 %	53,4 %	57,0 %	28,0 %	8,6 %	53,4 %	184,2 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	99,9 %

Investissements industriels et de production(1)

En milliers d'euros	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014
Nord	617	383	402
Centre	237	388	502
Est	369	1 677	132
Sud	1 621	2 660	1 926
Ouest	2 875	816	601
Autre	4 883	11 099	8 553
TOTAL	10 602	17 024	12 116

⁽¹⁾ Ces montants incluent les immobilisations financées par voie de location financière.

8.25 Objectif et politiques de gestion des risques financiers

Risque de marché

De par sa structure financière et la faible part de son capital traitée en Bourse, 26,52 % au 30 septembre 2016, le Groupe n'est pas exposé aux risques de marché de manière significative.

Risque de liquidité

Le Groupe n'est pas significativement exposé au risque de liquidité. Au 30 septembre 2016, les disponibilités du Groupe

s'établissent à 73 467 milliers d'euros, 78 467 milliers d'euros en incluant les placements financiers courants à plus de trois mois, alors que les dettes financières se montent à 83 609 milliers d'euros. Le ratio « dette financière consolidée/fonds propres consolidés » ressort à 0,22.

Par ailleurs, le Groupe dispose de lignes de crédit confirmées pour 65 111 milliers d'euros. Au 30 septembre 2016, ces lignes ont été utilisées à hauteur de 20 000 milliers d'euros.

L'exigibilité anticipée des dettes financières est liée au respect de covenants juridiques et financiers qui sont tous respectés au 30 septembre 2016. Il s'agit principalement des ratios de capitaux propres sur dettes financières à moyen et long terme et d'endettement net sur capacité d'autofinancement.

		Montant		Échéance			
Caractéristiques des emprunts contractés	Taux fixe ou variable	En milliers d'euros	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans	Couverture	Devise origine
Emprunts auprès des établissements	Taux variable	42 635	6 016	36 619	0	Non	EUR
de crédits	Taux fixe	529	125	404	0	Non	EUR
	Taux fixe	574	360	214	0	Non	EUR
	Taux variable	26 685	4 574	18 296	3 815	Non	EUR
Dettes de crédit-bail	Taux variable	1 903	523	1 380	0	Non	EUR
	Taux fixe	74	42	32	0	Non	GBP
	Taux fixe	1 467	447	1 020	0	Non	GBP
Concours bancaires courants	Taux variable	9 742	9 742	0	0	Non	EUR
TOTAL		83 609	21 829	57 965	3 815		

Risque de taux

La politique financière du Groupe consiste à gérer la charge financière en combinant des instruments dérivés à taux variable et à taux fixe. Au 30 septembre 2016, le Groupe n'a pas souscrit d'instrument dérivé de swap de taux.

L'analyse de la sensibilité au taux d'intérêt au 30 septembre 2016 se présente ainsi :

En millions d'euros	Total	À moins d'1 an	1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Actifs financiers ⁽¹⁾	73,5	73,5	0,0	0,0
Passifs financiers ⁽²⁾	81,0	20,9	56,3	3,8
POSITION NETTE	(7,5)	52,6	(56,3)	(3,8)

- (1) Titres de créances négociables, autres actifs financiers, prêts et avances à taux variable.
- (2) Emprunts et dettes financières, autres passifs financiers à taux variable.

Le risque de taux est suivi au cours de l'année notamment par le département Trésorerie Groupe hébergé par la holding. L'impact d'une variation de taux de l'émetteur de +/-1 % sur les positions nettes à taux variable du Groupe, à moins d'un an, est de l'ordre de +/-75 milliers d'euros.

Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de change essentiellement par le biais de ses filiales opérant hors zone Euro.

Le Groupe mène une politique générale de gestion du risque et d'auto-couverture. Ainsi, la gestion des transactions intra-groupe est attentivement suivie par les trésoriers locaux et Groupe.

L'exposition nette au risque de change du Groupe est présentée par devises :

En millions d'euros	Livre sterling	Couronne tchèque	Couronne norvégienne	Couronne danoise	Couronne suédoise	Euro	Autres devises ⁽¹⁾	Totaux
Actifs monétaires	26,9	3,2	2,5	1,4	6,1	2,6	5,0	47,7
Passifs monétaires	8,9	1,6	0,3	0,1	1,4	2,6	2,2	17,2
EXPOSITION NETTE	17,9	1,7	2,2	1,3	4,7	0,0	2,8	30,5

(1) Autres devises = USD, CHF, HUF, PLN, RUB.

Les actifs monétaires sont constitués des créances et prêts, ainsi que des valeurs mobilières de placement et des disponibilités.

Les passifs monétaires sont constitués des dettes financières, ainsi que des dettes d'exploitation et des autres dettes.

L'analyse du risque a conduit à la conclusion suivante sur les besoins de couvertures de change :

- achats en dollars US;
- achats en euros vs livre sterling, couronnes tchèque et suédoise;

- ventes de NOK, DKK vs SEK;
- ventes de HUF et PLN vs CZK.

Volumétrie annuelle des enjeux :

Sur l'exercice, la volumétrie totale des flux à couvrir s'élève à 21,9 millions d'euros, soit 6 % du coût d'achat des marchandises vendues du Groupe : une variation des parités de change aurait un impact limité sur le compte de résultat du Groupe.

Au 30 septembre 2016, le Groupe avait mis en place les achats de devises à terme listés ci-après :

	Date d'opération	Date d'échéance	Valeur au 30/09/16	Couverture IFRS	Impact brut sur résultat	Impact brut sur réserves
Achat à terme 1 500 kUSD à 1,122	14/06/2016	27/10/2016	3		3	
Achat à terme 1 500 kUSD à 1,122	14/06/2016	28/11/2016	0		0	
Achat à terme 750 kUSD à 1,117	30/08/2016	14/10/2016	3		3	
Achat à terme 750 kUSD à 1,117	30/08/2016	14/11/2016	(1)		(1)	
Achat à terme 750 kUSD à 1,117	30/08/2016	14/12/2016	(4)		(4)	
Achat à terme 300 kEUR à 1,24	22/06/2016	13/10/2016	48		48	
Achat à terme 300 kEUR à 1,24	22/06/2016	11/11/2016	47		47	
Achat à terme 300 kEUR à 1,24	22/06/2016	13/12/2016	47		47	
Achat à terme 300 kEUR à 1,24	22/06/2016	13/01/2017	46		46	
Achat à terme 300 kEUR à 1,24	22/06/2016	13/02/2017	45		45	
Achat à terme 300 kEUR à 1,24	22/06/2016	13/03/2017	44		44	
TOTAL			278		278	_

Risque sur actions

L'exposition du Groupe au risque sur actions se résume à la détention en propre d'actions Manutan International, seuls titres côtés sur un marché réglementé. Ces actions autodétenues sont au nombre de 13 062 au 30 septembre 2016 (cf. note 8.11 « Variation des capitaux propres du Groupe »).

Ces titres sont imputés sur les capitaux propres consolidés.

Risque de crédit

Au vu de la nature de l'activité du Groupe, le risque crédit est limité car l'ensemble du poste « Clients » est constitué d'un grand nombre de créances de faible valeur réparties sur plusieurs centaines de milliers de clients.

De plus, la politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. Les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et, par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.

8.26 Parties liées

Les parties liées sont :

- ▶ les sociétés mères ;
- ▶ les filiales ;
- les membres du Conseil d'Administration de Manutan International.

Les transactions avec les parties liées externes au Groupe n'ont pas de caractère significatif.

Les transactions avec les principaux dirigeants du Groupe au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2016 (les membres du Conseil d'Administration) se décomposent ainsi :

- avantage court terme: 1 638 440 euros en 2015/2016, 1 523 448 euros en 2014/2015;
- avantage postérieur à l'emploi : N/A ;
- autres avantages à long terme : N/A ;
- indemnités de fin de contrat : N/A ;
- ▶ paiements en actions : N/A.

Les avantages à court terme correspondent aux rémunérations des organes d'administration, incluant une provision de 100 milliers d'euros au titre des jetons de présence à verser pour l'exercice clos.

Par ailleurs, des engagements existent envers les principaux dirigeants du Groupe au titre d'indemnités de fin de contrat en cas de départ. Ces engagements (non versés) s'élèvent à 1 144 676 euros en 2015/2016.

8.27 Entités ad hoc

Les entités *ad hoc* sont consolidées si, sur la base d'une analyse en substance de la relation avec le Groupe et des risques et avantages de l'entité *ad hoc*, le Groupe conclut qu'il en a le contrôle.

Au 30 septembre 2016, le groupe Manutan ne contrôle aucune entité *ad hoc.*

Note 9 Sociétés formant le périmètre de consolidation au 30 septembre 2016

Liste des sociétés consolidées	% de droit de vote de la société consolidante	% d'intérêt de la société consolidante
Manutan International SA (France)		
Manutan Collectivités SAS (France)	100,00	100,00
The Eurostore Group Ltd (Royaume-Uni)	100,00	100,00
Manutan GmbH (Suisse)	100,00	100,00
IronmongeryDirect Ltd (Royaume-Uni)	100,00	100,00
Key Industrial Equipment Ltd (Royaume-Uni)	100,00	100,00
Manovert BV (Pays-Bas)	100,00	100,00
Manutan Hungaria kft (Hongrie)	100,00	100,00
Manutan Italia Spa (Italie)	100,00	100,00
Manutan Ltd (Royaume-Uni)	100,00	100,00
Manutan Polska Sp.z.o.o. (Pologne)	100,00	100,00
Manutan SA (France)	100,00	100,00
Manutan SL (Espagne)	100,00	100,00
Manutan Slovakia s.r.o. (Slovaquie)	100,00	100,00
Manutan s.r.o. (République tchèque)	100,00	100,00
Manutan Unipessoal Lda (Portugal)	100,00	100,00
Metro Storage Systems Ltd (République d'Irlande)	100,00	100,00
Manutan NV (Belgique)	99,15	99,15
Manutan GmbH (Allemagne)	100,00	100,00
Manutan BV (Pays-Bas)	100,00	100,00
Association du R.I.E. (France)	100,00	100,00
SCI Philippe Auguste (France)	100,00	100,00
Sports & Loisirs SAS (France)	100,00	100,00
Papeteries Pichon SAS (France)	100,00	100,00
Rapid Racking Ltd (Royaume-Uni)	100,00	100,00
Trovatar a.s. (République tchèque)	100,00	100,00
Witre A/S (Norvège)	100,00	100,00
Witre AB (Suède)	100,00	100,00
Witre Danmark A/S (Danemark)	100,00	100,00
Witre OY (Finlande)	100,00	100,00
Ikaros Cleantech AB (Suède)	100,00	100,00
Ikaros Finland OY (Finlande)	100,00	100,00
Essex Electrical Wholesalers (Royaume-Uni)	100,00	100,00

Manutan International exerce un contrôle exclusif sur l'ensemble des sociétés du périmètre.

Les sociétés du Groupe sont consolidées par intégration globale.

Note 10 Événements postérieurs à la clôture

Néant.

Note 11 Récapitulatif des obligations et engagements

Engagements hors bilan

En milliers d'euros	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014
Lignes de crédits confirmées non utilisées	45 111	65 000	65 117
Garanties bancaires	1 600	2 239	2 925
Autres garanties	78	0	0
Liés aux contrats de location simple	16 961	15 410	16 312

Échéancier des obligations et engagements

En application de la recommandation AMF de janvier 2003, les tableaux ci-dessous récapitulent les obligations et engagements donnés et reçus par le Groupe. Les engagements reçus sont présentés précédés d'un signe (-).

Obligations contractuelles : engagements donnés et recus	Total au .	Montant des engagements par période				
En milliers d'euros	30/09/2016	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans		
Lignes de crédit ⁽¹⁾	(65 111)	(65 111)				
Lettres de crédit ⁽²⁾	1 600	1 600				
Obligations en matière de location simple	16 961	5 208	10 687	1 066		
Achat de devises à terme	(6 488)	(6 488)				
Autres garanties	78			78		
TOTAL	(52 960)	(64 791)	10 687	1 144		

⁽¹⁾ Lignes de crédit confirmées dont dispose le Groupe.

Note 12 Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux

	KPMG			Mazars								
		Montant			%			Montant			%	
En milliers d'euros	2015/2016	2014/2015	2013/2014	2015/2016	2014/2015	2013/2014	2015/2016	2014/2015	2013/2014	2015/2016	2014/2015	2013/2014
Audit												
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés ⁽¹⁾	450	532	439				392	367	367			
Autres diligences et prestations directement liées à la mission de CAC ⁽²⁾	22	283	34				5	15	6			
Sous-total	472	815	473	91 %	91 %	71 %	397	382	373	93 %	96 %	100 %
Autres prestations												
Juridique, fiscal, social	41	77	101				29	16				
Autres	4		4									
Sous-total	45	77	105	9 %	9 %	29 %	29	16		7 %	4 %	
TOTAL	517	892	578	100 %	100 %	100 %	426	398	373	100 %	100 %	100 %

⁽¹⁾ Dont pour Manutan International, 101 milliers d'euros (KPMG) et 84 milliers d'euros (Mazars) pour 2015/2016, 76 milliers d'euros (KPMG) et 76 milliers d'euros (Mazars) pour 2014/2015.

⁽²⁾ Garanties données par le Groupe à des établissements de crédit.

⁽²⁾ Dont pour le RIE, 5 milliers d'euros pour 2015/2016.

5

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2016

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Manutan International SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 3 de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de la Société, à revoir les calculs effectués par la société, et à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Nantes et à Courbevoie, le 27 janvier 2017

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit Département de KPMG SA

Mazars

Anne Veaute Associée

Franck Noël Associé

Comptes de la Société mère

Bilan

			30/09/2016		30/09/2015	30/09/2014
En milliers d'euros	Notes	Brut	Amort. Provision	Net	Net	Net
Actif						
Actif immobilisé						
Immobilisations incorporelles	1	62 501	33 806	28 695	29 023	24 019
Immobilisations corporelles	2	4 290	2 975	1 315	1 911	1 196
Immobilisations financières	3	360 688	15 921	344 767	339 773	260 563
		427 479	52 702	374 778	370 707	285 778
Actif circulant						
Stocks		0	0	0	0	0
Clients	4	9 089	0	9 089	16 303	13 915
Autres créances et comptes de régularisation	4	38 656	0	38 656	41 255	34 121
Valeurs mobilières	5	2	0	2	94	16 889
Disponibilités		7 664	0	7 664	6 509	13 622
		55 412	0	55 412	64 161	78 547
Écart conversion actif	9	0	0	0	2	15
TOTAL ACTIF		482 891	52 702	430 190	434 870	364 340
Passif						
Capitaux propres	6					
Capital				15 227	15 227	15 227
Prime d'émission				66 776	66 776	66 776
Réserves				85 033	85 033	85 033
Report à Nouveau				85 298	76 594	53 531
Résultat				11 028	18 204	31 949
Provisions réglementées				2 511	2 083	1 779
				265 872	263 917	254 295
Provisions pour risques et charges	7			91	150	214
Dettes						
Emprunts et dettes financières	8.1			157 746	164 093	103 326
Fournisseurs	8.2			1 906	3 507	3 465
Autres dettes et comptes de régularisation	8.2			4 048	3 182	3 029
				163 791	170 932	109 819
Écart conversion passif	9			527	21	12
TOTAL PASSIF				430 190	434 870	364 340

5

Compte de résultat

En milliers d'euros	Notes	2015/2016	2014/2015	2013/2014
Chiffres d'affaires (HT)	10	21 265	19 809	18 158
Coût d'achat des marchandises vendues				
Marge commerciale				
Autres achats externes		(18 595)	(19 223)	(17 012)
Impôts et taxes		(873)	(750)	(808)
Frais de personnel	11 et 12	(10 537)	(10 121)	(9 351)
Dotation aux amortissements		(5 406)	(5 287)	(5 266)
Dotation aux provisions		(55)	(147)	(199)
Autres produits/charges	13	18 849	20 113	18 830
Résultat d'exploitation		4 648	4 394	4 352
Quotes-parts sur opérations en commun	14	(161)	(149)	(164)
Résultat financier	15	8 660	15 565	29 048
Résultat courant		13 147	19 810	33 236
Résultat exceptionnel	16	(974)	(333)	(303)
Participation des salariés		(381)	(454)	(360)
Impôts société	17	(764)	(819)	(624)
RÉSULTAT NET		11 028	18 204	31 949

Annexe aux comptes sociaux

arrêtés au 30 septembre 2016

Faits caractéristiques de l'exercice

Le 25 juillet, Manutan International a procédé à l'acquisition de 100 % des titres de la société EEW (Essex Electrical Whosalers). Cette entreprise est basée en Angleterre et

est spécialisée dans la distribution de fournitures électriques pour les artisans.

Principes et méthodes comptables

L'exercice a eu une durée de douze mois, couvrant la période du $1^{\rm er}$ octobre 2015 au 30 septembre 2016.

Les comptes annuels ont été arrêtés dans une perspective de continuité d'exploitation. Ils ont été établis conformément aux règles comptables en vigueur, dans le respect du principe de prudence, de l'indépendance des exercices et de la permanence des méthodes comptables.

Les principes et méthodes comptables, appliqués spécifiquement à chaque poste des états financiers, sont détaillés ci-après.

Note 1 Immobilisations incorporelles et en cours

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les licences d'utilisation de progiciels et logiciels sont amorties en linéaire sur une durée allant de trois à sept ans selon leur objet et leur durée d'utilisation par l'entreprise.

Les principales acquisitions de l'exercice concernent les licences ainsi que les frais immobilisables engagés à la clôture pour la réalisation des différentes applications servant aux opérations (sites e-business, gestion du contenu

et de la publication...) des sociétés du Groupe. Ces logiciels utilisant les dernières technologies disponibles, remplacent les précédents, totalement amortis, qui sont donc mis au rebut.

Les immobilisations en cours sont principalement constituées des coûts engagés dans le cadre du projet de changement de progiciel de gestion intégré pour le Groupe et pour la part restant en développement.

			Mouvements		
En milliers d'euros	30/09/2015	Poste à poste	Augmentation	Diminution	30/09/2016
Valeur brute					
Brevets, licences	332				332
Logiciels	43 820		1 049	(31)	44 839
Immobilisations en cours	13 872	0	4 442	(983)	17 331
Total	58 024	0	5 491	(1 014)	62 501
Amortissements					
Brevets, licences	(332)				(332)
Logiciels	(28 670)		(4 804)		(33 474)
Total	(29 002)	0	(4 804)		(33 806)
VALEUR NETTE	29 022	0	687	(1 014)	28 695

Note 2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les dotations aux amortissements pour dépréciation sont calculées suivant le mode linéaire et en fonction de la durée d'utilité probable de l'immobilisation concernée :

Constructions : sur 25 ansInstallations agencements : sur 10 ans

■ Matériel informatique : sur 3 ou 5 ans

▶ Autres immobilisations corporelles : sur 3 à 6 ans

- matériel de transport ;
- matériels et outillage ;
- mobilier et matériel de bureau.

L'amortissement linéaire est considéré comme représentatif de la réalité économique applicable au cycle de vie d'une immobilisation.

			Mouvements		
En milliers d'euros	30/09/2015	Augmentation	Poste à poste	Diminution	30/09/2016
Valeur brute					
■ Terrains	0				0
Constructions	0				0
 Installations agencements 	246	2	613		861
 Matériel informatique 	4 006	2	(613)		3 395
Autres immobilisations	101	0		(67)	34
Total	4 352	4	0	(67)	4 290
Amortissements					
Terrains	_	_		_	-
Constructions	0	0			0
 Installations agencements 	(135)	(119)	(221)		(476)
 Matériel informatique 	(2 239)	(480)	224		(2 495)
Autres immobilisations	(67)	(2)	(2)	67	(4)
Total	(2 441)	(601)	0	67	(2 975)
VALEUR NETTE	1 911	(597)	0	0	1 315

Note 3 Immobilisations financières et créances rattachées

La valeur brute des titres est constituée du coût d'achat hors frais accessoires ou de la valeur de souscription. La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'usage. Cette valeur est déterminée par combinaison des méthodes suivantes : Actif net réestimé, rentabilité future, perspectives d'activité de la société détenue.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable des titres, une provision est constituée pour la différence. Il en est de même pour les créances rattachées à des participations, leur valeur d'inventaire étant notamment déterminée en fonction de leur perspective de recouvrement.

Participations/immobilisations financières

En milliers d'euros	30/09/2015	Augmentation	Diminution	30/09/2016
Participations	351 236	3 887	(571)	354 552
Autres titres (MI)	965			965
Dépôts, caution	355			355
Créances et prêts	5 042		(227)	4 815
Total	357 598	3 887	(798)	360 688
Provisions pour dépréciation	(17 826)	2 310	(405)	(15 921)
VALEUR NETTE	339 773	6 197	(1 203)	344 767

L'augmentation de 3 887 milliers d'euros correspond à l'acquisition des titres de EEW (Essex Electrical Whosalers), en date du 25 juillet 2016.

La diminution de 571 milliers d'euros correspond à la sortie des titres de Manutan Russie.

Créances - Prêts

En milliers d'euros	30/09/2015	Augmentation	Diminution	30/09/2016	Dont à + 1 an
Créances et prêts	5 042	0	227	4 815	4 592
Provisions pour dépréciation	(3 200)	0		(3 200)	(3 200)
TOTAL	1 842	0	227	1 615	1 392

Titres de participation et créances rattachées

Le détail des participations figure dans le « Tableau des filiales et participations » annexé aux présents comptes annuels.

Au cours de l'exercice, Manutan International a procédé à un abandon de créances envers :

■ Manutan GmbH (Suisse) pour 150 000 euros.

Provisions sur titres de participation et créances rattachées

Une reprise de provision des titres de participation des sociétés suivantes a été faite au 30 septembre 2016 pour un montant global de 2 215 milliers d'euros, application des principes généraux d'évaluation.

■ Manutan Allemagne: 373 milliers d'euros;

■ Manutan Italie: 1 170 milliers d'euros;

■ Manutan Russie: 574 milliers d'euros;

▶ Manutan Espagne: 101 milliers d'euros.

Une Dotation complémentaire pour la société Trovatar a également été faite pour un montant de 405 milliers d'euros, en application des principes généraux d'évaluation.

La provision sur les titres autodétenus diminue de 94 230 euros, compte tenu de l'évaluation des titres en portefeuille à la clôture, portant la dépréciation en fin d'exercice à 294 680 euros (sur la base du cours moyen de l'action sur les 20 derniers jours de l'exercice).

Les autres mouvements observés sur les créances rattachées à des participations résultent de la revalorisation de ces créances libellées en devises.

Note 4 Actif circulant

L'ensemble du poste clients est constitué par des créances sur les sociétés du groupe Manutan.

En milliers d'euros	30/09/2016	30/09/2015
Valeur brute		
Créances clients	9 089	16 303
Avances et acomptes versés sur commandes	0	188
Autres créances	36 808	39 209
Trésorerie	7 667	6 603
Charges constatées d'avance	1 848	1 979
Total	55 412	64 282
Provision	0	(121)
MONTANT NET	55 412	64 161

Toutes les créances sont à moins d'un an.

Les autres créances incluent les prêts accordés aux filiales et les intérêts courus y afférents, pour 34 264 milliers d'euros, dans le cadre de la centrale de trésorerie du Groupe portée par Manutan International.

Note 5 Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières figurant au bilan pour leur valeur d'acquisition sont gérées selon la méthode FIFO. Elles sont composées principalement de SICAV et FCP émis par des établissements bancaires et de crédit.

Au 30 septembre 2016, l'analyse de la valeur marché des valeurs mobilières n'a conduit à aucune dépréciation.

Note 6 Composition du capital social

Le capital est constitué au 30 septembre 2016 de 7 613 291 actions au nominal de 2 euros soit un total de 15 226 582 euros. À cette date, la part de capital cotée sur Euronext Paris et détenue par le public est de 26,50 %.

La variation des capitaux propres sur l'exercice s'analyse comme suit :

En milliers d'euros

Capitaux propres d'ouverture	263 917
Variations en cours d'exercice	
Résultat net de l'exercice	11 028
Distribution de dividendes	(9 517)
Affectation au report à nouveau	16
Autres réserves	
Reprise aux provisions réglementées	428
CAPITAUX PROPRES DE CLÔTURE	265 872

Le nombre d'actions autodétenues à la clôture est de 13 062 pour un montant de 965 468 euros.

Note 7 Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	30/09/2015	Dotations	Reprises provisions sans objet	Reprises provisions utilisées	30/09/2016
Provision pour perte de change	2	0		2	0
Provision pour impôts	0				0
Autres provisions pour risques et charges	147	44	100		91
TOTAL	150	44	100	2	91

Note 8 Passifs

8.1 Dettes financières

	N	ontant brut Dont			Dont		
En milliers d'euros	Total	- 1 an	De 1 an à 5 ans	Entreprises liées	Charges à payer	Payé hors Groupe	
Dettes auprès des établissements de crédit	51 099	14 480	36 619	0	0	0	
Dettes financières intra-Groupe	106 647	106 647	_	106 612	35	0	
TOTAL	157 746	121 127	36 619	106 612	35	0	

Les dettes financières intra-Groupe sont relatives aux fonds gérés par Manutan International pour le compte de filiales du Groupe, dans le cadre de la centrale de trésorerie qu'elle anime.

8.2 Dettes fournisseurs et autres dettes

	Montant brut			Dont	
En milliers d'euros	Total	- 1 an	+ 1 an	Entreprises liées	Charges à payer
Fournisseurs et comptes rattachés	1 906	1 906	0	477	1 104
Dettes fiscales et sociales	3 845	3 845	0	0	2 255
Dettes sur immobilisations	106	301	0	0	0
Autres dettes	96	96	0	2 514	0
TOTAL	5 954	6 148	0	2 990	3 360

Note 9 Écarts de conversion

Les opérations libellées en devises sont converties en euros à la date de l'opération. En fin d'exercice, les dettes et créances en devises figurant au bilan sont évaluées pour leur contre-valeur en euros au cours du 30 septembre 2016.

La différence d'évaluation résultant de la comparaison des deux valorisations est portée au bilan en écart de conversion passif pour 526 670 euros et en écart de conversion actif pour 0 euro.

Note 10 Chiffre d'affaires

Ce poste comprend des management fees pour 2 727 milliers d'euros et des prestations intra-Groupe pour 18 538 milliers d'euros.

Note 11 Personnel

L'effectif moyen a été de 100,08 personnes au cours de l'exercice. Au 30 septembre 2016, l'effectif est de 110 personnes. Pour l'exercice écoulé, Manutan international a fait appel à des intérimaires. Ceux-ci représentent trois ETP. La répartition en est la suivante :

	30/09/2015	30/09/2016
Cadres	80	91
Non-cadres	12	19
TOTAL	92	110

Les jetons de présence attribués aux membres du Conseil d'Administration s'élèvent à 90,6 milliers d'euros pour l'exercice 2015/2016.

Les rémunérations versées aux mandataires sociaux durant l'exercice 2015/2016 s'élèvent à 1 714 846 euros.

Manutan International a externalisé ses engagements de retraite auprès d'une compagnie d'assurance. Il n'y a eu aucun versement de prime afférente comptabilisée sur l'exercice.

Note 12 CICE

Au 30 septembre 2016, l'entreprise a comptabilisé en moins de ses charges de personnelles un crédit d'impôt CICE de 71 622 euros. Ce dernier a été utilisé pour assurer la formation des collaborateurs suite à la mise en place de notre nouveau système d'information.

Note 13 Autres produits et charges

Ce poste comprend la redevance de marque versée par les filiales Manutan France, Belgique, Portugal, Italie, Slovaquie, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Espagne, Russie, Pays-Bas, Suisse, Allemagne, Manutan Collectivité pour un montant de 12 607 791 euros.

Note 14 Opérations en commun

L'association Restaurant Inter-Entreprise, sur le nouveau site de Gonesse, est composé de trois membres dont Manutan International. À ce titre, la subvention d'exploitation supportée sur l'exercice au 30 septembre 2016 est de 160 667 euros.

Note 15 Résultat financier

15.1 Le résultat financier net ressort à 8 659 792 euros et se décompose ainsi :

En milliers d'euros	30/09/2014	30/09/2015	30/09/2016
Produits/Charges nets liés aux participations ⁽¹⁾	28 939	15 589	8 864
Produits/Charges nets de gestion de trésorerie	101	(35)	(262)
Différences de change	10	(47)	(58)
Autres – Prov. perte de change	(2)	58	116
TOTAL	29 048	15 565	8 660

(1) Ventilation:

Au 30 septembre 2015:

- + 19 115 506 euros de revenus des titres de participation ;
- 65 000 euros de dotation aux provisions pour dépréciation des titres de participations et prêts ;
 + 16 159 euros de reprise de provisions ;
 3 512 403 euros de frais financiers nets relatifs à l'endettement de la Société à court terme.

Au 30 septembre 2016:

- 9 828 262 euros de revenus des titres de participation ;
- + 69 756 euros de boni de liquidation provenant de Manutan Russie ; + 2 430 715 euros de reprise de provision sur titres de participations ;
- 2 909 426 euros de frais financiers nets relatifs à l'endettement de la Société à court terme ; 150 000 euros d'abandon de créance sur compte courant (Manutan Allemagne) ;
- 404 875 euros dotations aux provisions pour dépréciations des titres de participations.

15.2 Couverture de change

Manutan International peut avoir recours à des instruments financiers dérivés, tels que des options de change, pour se prémunir contre le risque de change.

En application des dispositions comptables prévues par le régulateur français, ces instruments sont évalués à la clôture en comparant leur valeur historique à leur valeur de marché à cette date.

Au 30 septembre 2016, le portefeuille d'opérations de change à terme s'élève à 5 250 000 euros avec des maturités allant d'octobre à novembre pour un cours moyen de 1,1195.

Le total des valorisations de ces opérations s'élèvent à 1 504 euros.

15.3 Couverture de taux

Aucune couverture de taux n'est en cours au 30 septembre 2016.

Note 16 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel ressort à - 974 374 euros et s'analyse ainsi :

En milliers d'euros 30/09/2015	30/09/2016
Produits sur cessions immobilisations incorp.et corporelles 0	0
Produits nets sur cession des immobilisations cédées 0	25
Produits nets sur cession produits financiers	
Abandon de créances, subvention	
Remboursement contrôle fiscal	
Autres charges (30)	(571)
Dotations provision réglementée (303)	(428)
TOTAL (333)	(974)

Note 17 Impôt

Manutan International est la société « tête de pont » du groupe fiscalement intégré qu'elle forme avec Manutan SA et Manutan Collectivités au sens de l'article 223-A du Code général des impôts.

Les dispositions de la convention d'intégration fiscale entre les parties conduisent à répartir l'impôt entre les filiales, comme si elles étaient imposées séparément en l'absence d'intégration. L'impôt comptabilisé par Manutan International, pour le compte du groupe intégré, s'élève à 482 163 euros. Manutan International est solidaire du paiement de l'impôt sur le résultat du Groupe, pour la somme de 545 911 euros. La différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale représente une économie de 63 748 euros.

L'impôt de Manutan International se répartit comme suit :

	Impôts sur les b	énéfices
En milliers d'euros	Résultat avant impôt	Résultat après impôt
Résultat d'exploitation	4 648	3 651
Résultat financier	8 499	8 499
Résultat exceptionnel	(974)	(604)
Participation	(381)	(236)
Impôt	(482)	
Taxe sur les dividendes	(281)	(281)
TOTAL	11 028	11 028

Éléments susceptibles d'alléger ou d'accroître la dette future d'impôt :

En euros	30/09/2015	Augmentation	Diminution	30/09/2016
Provisions et charges non déduites temporairement	46 269	530 627	46 269	530 627
ORGANIC	63 000	30 671	63 000	30 671
Participation des salariés	405 417	433 000	405 417	433 000
Base impôts payés d'avance	514 686	994 298	514 686	994 298
Économie fiscale future (sur la base d'un impôt à 34,43 %)	195 581			342 337(1)

⁽¹⁾ Économie d'impôt de 34,43 % de 994 298 euros soit 342 337 euros.

Note 18 Engagements hors bilan

18.1 Tableau des engagements

Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres	Provisions
Engagements donnés	Total	Dirigeants	Tillalos	T al ticipations	спи српосо песо	Autics	1 1001310113
Découvert bancaire	838 850		838 850				
Caution	1 200 000	1	200 000				
Crédit documentaire	200 000	'	200 000				
TOTAL	2 238 850	2	238 850				
Engagements reçus							
CIC	20 000 000					20 000 000	
BNP Paribas	25 000 000					25 000 000	
SG	25 000 000					25 000 000	
TOTAL	65 000 000					65 000 000	
Instruments financiers							
Swap de taux CIC							
Opérations de change à terme							
TOTAL							

18.2 Dettes garanties par des sûretés réelles

Cela concerne les personnes morales.

Postes concernés	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs comptables nettes des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers		Néant	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			

18.3 Tableau récapitulatif des obligations et engagements

En milliers d'euros		Paiements dus par période		
Obligations contractuelles	Total	À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Dettes à long terme				
Obligations en matière de location-financement	1 933	676	1256	
Engagement de retraite	23			23
Contrats de location simple				
Obligations d'achat irrévocable				
Autres obligations à long terme				
TOTAL	1 312	350	907	55
		Montant des	s engagements	par période
Autres engagements commerciaux	Total	À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Lignes de crédit				
Lettres de crédit			Néant	
Garanties – Obligations de rachat				
Autres engagements commerciaux				

Note 19 Lien avec les filiales

TOTAL

Manutan International, en tant que société holding du groupe Manutan, a une activité d'animation du Groupe en termes de management, de mise à disposition de moyens et d'expertise. Au cours de l'exercice écoulé, ses services ont été rémunérés de la manière suivante :

■ Management fees: 2 737 milliers d'euros;

▶ Redevances de marque : 12 608 milliers d'euros ;

▶ Prestations intra-Groupe autres : 23 903 milliers d'euros.

Les filiales du Groupe ont en outre refacturé à Manutan International certaines prestations, pour un montant total de : 3 482 milliers d'euros.

Les facturations intra-Groupe sont effectuées à des conditions normales, et prennent notamment en compte les coûts effectivement supportés pour refacturation.

Note 20 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement post-clôture.

Note 21 Honoraires des Commissaires aux Comptes

Au 30 septembre 2016, les honoraires des Commissaires aux Comptes s'élèvent à 157 500 euros.

Renseignements concernant les filiales et participations

	En milliers	de devises locales		En milliers d'euros En %		En %	
Informations financières Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital avant affectation des résultats	Capital	Capitaux propres autres que le capital avant affectation des résultats	Total capitaux propres	Quote-part du capital détenue	
Manutan SA (EUR)	16 073	70 374	16 073	70 374	86 446	100,00	
Manutan Collectivités (EUR)	7 560	7 212	7 560	7 212	14 772	100,00	
Sports & Loisirs SAS (EUR)	1 000	10 627	1 000	10 627	11 627	100,00	
Sci Philippe Auguste (EUR)	345	(2 564)	345	(2 564)	(2 545)	100,00	
Papeteries Pichon SAS	1 000	34 573	1 000	34 573	35 573	100,00	
Manutan Italia Spa (EUR)	500	932	500	932	1 432	100,00	
Manutan Portugal Unipessoal Lda (EUR)	100	1 692	100	1 692	1 792	100,00	
Manutan Spain SL (EUR)	3	(2 409)	3	(2 409)	(2 406)	100,00	
Manovert BV (EUR)	18	66 721	18	66 721	66 739	100,00	
Manutan Deutschland GmbH (EUR)	1 788	(742)	1 788	(742)	1 046	70,70	
Manutan Czk Sro (CZK) ⁽¹⁾	19 300	111 076	714	4 110	4 824	100,00	
Trovatar a.s. (CZK) ⁽¹⁾	71 000	10 260	2 627	380	3 007	100,00	
Manutan Polska Sp zoo (PLN)(1)	850	550	195	126	321	100,00	
Manutan Hungaria Kft (HUF)(1)	3 000	95 275	10	307	317	100,00	
Manutan Slovakia Sro (EUR)	7	553	7	553	560	100,00	
Manutan Ltd (GBP)(1)	5 825	8 910	6 930	10 600	17 531	100,00	
Rapid Racking Ltd (GBP) ⁽¹⁾	153	7 429	182	8 839	9 021	100,00	
IronmongeryDirect Limited (GBP)	1	8 737	1	10 395	10 396	100,00	
Witre Sweden A/B (SEK)(1)	8 000	53 002	860	5 696	6 556	100,00	
Ikaros Cleantech A/B (SEK)(1)	1 362	29 968	146	3 221	3 367	100,00	
EEW Electrical Essex Wholes (GBP)	2	823	2	979	981	100,00	
Manutan Belgium NV (EUR)	966	12 431	966	12 431	13 397	15,00	

 $^{(1) \ \ \}text{Taux de clôture au } 30/09/16: \text{GBP}: 0.8405 - \text{HUF}: 310.5 - \text{SEK}: 9.305 - \text{PLN}: 4.3645 - \text{CZK}: 27.025.$

⁽²⁾ Chiffres d'affaires non communiqués pour raison de confidentialité.

En milliers de devises locales

Observations	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	ou perte du dernier	d'affaires (bénéf hors taxes ou pe							
				Nette	Provision	Brute	Nette	Provision	Brute	
	(2)	2 514	225 456	0	0	0	75 237	0	75 237	
	(2)	(2)	(2)	0	0	0	5 438	0	5 438	
	(2)	(2)	(2)	0	0	0	17 627	0	17 627	
	(2)	(2)	(2)	0	0	0	345	0	345	
Exercice clos le 31/12/2015	(2)	(2)	(2)	0	0	0	78 277	0	78 277	
	(2)	(2)	(2)	0	0	0	1 508	4 699	6 207	
	(2)	290	6 430	0	0	0	100	0	100	
	(2)	(2)	(2)	0	3 200	3 200	106	0	106	
	(2)	10	0	0	0	0	72 071	0	72 071	
	(2)	(2)	(2)	0	0	0	1 043	3 726	4 769	
	(2)	12 784	407 758	0	0	0	5 138	0	5 138	
	(2)	(2)	(2)	947	0	947	2 980	5 842	8 822	
	(2)	(2)	(2)	0	0	0	110	0	110	
	(2)	(2)	(2)	0	0	0	56	0	56	
	(2)	(2)	(2)	0	0	0	22	0	22	
	(2)	776	0	0	0	0	14 393	0	14 393	
	(2)	(2)	(2)	0	0	0	28 014	0	28 014	
	(2)	(2)	(2)	0	0	0	20 951	0	20 951	
	(2)	4 200	177 639	0	0	0	1 236	0	1 236	
	(2)	(2)	(2)	0	0	0	11 606	0	11 606	
	(2)	(2)	(2)	0	0	0	3 887	0	3 887	
	(2)	3 327	39 448	0	0	0	140	0	140	

En milliers d'euros

Résultats et autres éléments caractéristiques de la Société au cours des cinq derniers exercices

Na	ature des indications	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012
I.	Capital en fin d'exercice (en milliers d'euros)					
a)	Capital social	15 227	15 227	15 227	15 227	15 227
b)	Nombre d'actions ordinaires existantes	7 613 291 à 2 euros				
c)	Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
d)	Nombre maximal d'actions futures à créer :					
	par conversion d'obligations					
	par exercice de droits de souscription	-	_	_	_	_
II.	Opérations et résultats de l'exercice (en milliers d'euros)					
a)	Chiffre d'affaires hors taxes	21 265	19 809	18 158	16 701	13 951
b)	Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	17 763	25 052	38 469	42 380	17 061
c)	Impôts sur les bénéfices	764	819	624	183	(922)
d)	Participation des salariés due au titre de l'exercice	381	454	360	336	_
e)	Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	11 028	18 204	31 949	35 998	11 160
f)	Résultat distribué	11 420	9 517	8 942	8 603	8 831
Ш	. Résultats par action (en euros)					
a)	Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,18	3,12	5,05	5,54	2,36
b)	Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,45	2,39	4,20	4,73	1,47
c)	Dividende attribué à chaque action	1,50	1,25	1,17	1,13	1,16
IV	. Personnel					
a)	Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	101	96		88	83
b)	Montant de la masse salariale de l'exercice (en milliers d'euros)	7 271	6 919	6 502	7 844	6 765
c)	Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en milliers d'euros)	3 266	3 201	2 849	3 295	2 903



Informations sur la Société et le capital

Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	134
Renseignements de caractère général concernant le capital	140
Marché des titres	147
Dividendes	149

Renseignements de caractère général concernant l'émetteur

Dénomination et siège social (articles 2 et 4 des statuts)

Dénomination sociale : Manutan International Tél. standard : +33 (0)1 34 53 35 00

Nom commercial : Manutan

Siège social : ZAC du Parc des Tulipes Avenue du 21° Siècle – 95506 Gonesse Cedex Service juridique : contact.legal@manutan.com

Forme juridique

Société Anonyme à Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale Mixte, qui s'est tenue le 30 novembre 2011, a adopté le changement du mode d'Administration et de Direction de la Société par adoption de la formule à Conseil d'Administration.

Législation

Législation française.

Date de constitution et d'expiration

La Société a été constituée pour une durée de 60 ans. Sauf prorogation ou dissolution, elle prendra fin le 24 avril 2025.

Objet social (article 3 des statuts)

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- ▶ l'acquisition et la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières et autres titres de placement ;
- la prise de participation au capital de toutes sociétés existantes ou nouvelles, la gestion et la cession de ces participations;
- l'achat, la vente, la fabrication de tous matériels destinés aux entreprises et collectivités;
- et, plus généralement, toutes opérations commerciales, mobilières ou immobilières, financières ou autres, se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'objet social ou à tout autre objet similaire ou connexe, pouvant en faciliter l'exploitation et le développement commercial.

Registre du commerce

662 049 840 RCS Pontoise.

Code APE: 6420Z.

Consultation des documents juridiques

Les documents relatifs à la Société, et en particulier ses statuts et ses comptes, peuvent être consultés à l'adresse du siège social : ZAC du Parc des Tulipes – Avenue du 21e Siècle – 95500 Gonesse, dans les conditions légales.

Exercice social

L'exercice social commence le 1er octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante. Il comprend 12 mois.

Affectation et répartition du bénéfice (article 19 des statuts)

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et de la dotation à la réserve légale et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est à la disposition de l'Assemblée, qui, sur la proposition du Conseil d'Administration, peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'Assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

Assemblées d'actionnaires (article 16 des statuts)

- 16-1 Les Assemblées Générales Ordinaires, les Assemblées Générales Extraordinaires et les Assemblées spéciales ont les compétences que leur attribue respectivement la Loi.
- 16-2 Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions légales et réglementaires. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales, de s'y faire représenter ou de voter par correspondance, quel que soit le nombre de ses titres de capital, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et enregistrés à son nom au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux Assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les mêmes conditions.

16-3 Sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le Conseil d'Administration décide

l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'Assemblée Générale.

16-4 Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut, en outre, se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix.

La notification de la désignation et de la révocation d'un Mandataire peut être faite par voie électronique.

- **16-5** Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il n'est tenu compte que s'il est reçu par la Société trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée. Ce formulaire peut, le cas échéant, figurer sur le même document que la formule de procuration.
- 16-6 Le formulaire de vote par correspondance et la procuration donnée par un actionnaire sont signés par celui-ci, le cas échéant, par un procédé de signature électronique sécurisée au sens du décret n° 2001-272 du 30 mars 2001 pris pour l'application de l'article 1316-4 du Code civil ou par un procédé de signature électronique arrêté par le Conseil d'Administration consistant en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel il s'attache.

16-7 L'actionnaire peut utiliser le formulaire électronique de vote à distance ou de procuration proposé sur le site de la Société consacré à cet effet, s'il parvient à la Société la veille de la réunion de l'Assemblée Générale au plus tard à 15 heures, heure de Paris. Ce formulaire électronique comporte la signature électronique dans les conditions prévues au présent article.

16-8 Les votes s'expriment soit à main levée soit par tout moyen technique approprié décidé par le Conseil d'Administration. Il ne peut être procédé à un scrutin secret, dont l'Assemblée fixera alors les modalités, qu'à la demande de membres représentant, par eux-mêmes ou comme Mandataires, la majorité requise pour le vote de la résolution en cause.

Transmission des titres de capital et des valeurs mobilières donnant accès au capital (article 12 des statuts)

Les titres de capital et les valeurs mobilières donnant accès au capital se transmettent par virement de compte à compte dans les conditions prescrites par la réglementation en vigueur.

Leurs cessions et transmissions sont libres. Il en est de même de la cession des droits de souscription à ces titres et valeurs mobilières.

Droits et obligations attachés aux actions ordinaires - Vote (article 13 des statuts)

13-1 La possession d'une action ordinaire emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement adoptées par toutes les Assemblées Générales.

13-2 Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Chaque action ordinaire donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation.

Le cas échéant et sous réserve de prescriptions impératives, il sera fait masse entre toutes les actions ordinaires indistinctement de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la Société, avant de procéder à tout remboursement au cours de l'existence de la Société ou à sa liquidation, de telle sorte que, compte tenu de leurs valeurs nominales respectives, toutes les actions ordinaires reçoivent la même somme nette quelles que soient leur origine et leur date de création.

13-3 Le droit de vote attaché aux actions ordinaires est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent, et chaque action donne droit à une voix au moins, sous réserve des exceptions prévues par la Loi et les statuts.

En cas de démembrement de la propriété d'une action, le droit de vote est attribué comme suit :

- lorsque l'usufruitier et/ou le nu-propriétaire bénéficient, pour leurs actions, des dispositions relatives à l'exonération partielle prévue par l'article 787-B du Code général des impôts et qu'ils font mentionner cette qualité sur le compte où sont inscrits leurs droits, le droit de vote appartient à l'usufruitier pour les décisions concernant l'affectation des résultats et au nu-propriétaire pour toutes les autres décisions;
- dans les autres cas, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions ordinaires, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Les actions nominatives bénéficiant d'un droit de vote double converties au porteur ou transférées en propriété perdent le droit de vote double sauf dans tous les cas prévus par la Loi.

Forme des titres de capital et autres valeurs mobilières - Identification des actionnaires – Franchissement de seuils de participation (article 9 des statuts)

- 9-1 Sauf dispositions contraires du contrat d'émission ou de la Loi, les titres de capital et toutes autres valeurs mobilières pouvant être émises par la Société revêtent la forme nominative ou au porteur au choix de leur titulaire. Ils ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération.
- 9-2 La Société est autorisée à demander à tout moment au dépositaire central d'instruments financiers les renseignements prévus par la Loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres au porteur conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux Assemblées d'actionnaires. La Société est en outre en droit de demander dans les conditions fixées par la Loi l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.
- La Société peut demander à toute personne morale propriétaire de plus de 2,5 % du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote à ses Assemblées Générales.
- 9-3 Toute personne, physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder un nombre d'actions ou de droits de vote représentant plus de l'un des seuils fixés par la Loi, doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci dans le délai imparti. La même information est également donnée lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils légaux.

Franchissement de seuil statutaire

Aucune déclaration de franchissement de seuil statutaire n'est prévue.

Conseil d'Administration (article 14 des statuts)

14-1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, ce nombre maximum est porté à vingt-quatre en cas de fusion selon les conditions fixées par la Loi.

Dans le cas où le capital détenu par les salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise représente plus de 3 % du capital social, un Administrateur est nommé dans les conditions fixées par la Loi et la réglementation parmi les salariés actionnaires ou parmi les salariés membres du Conseil de Surveillance du fonds commun de placement d'entreprise détenant les actions. Cet Administrateur n'est pas pris en compte pour la détermination du nombre minimal et du nombre maximal d'Administrateurs.

14-2 La durée des fonctions des Administrateurs est de deux (2) années.

Le nombre des Administrateurs ayant atteint l'âge de 75 ans ne peut dépasser un tiers des membres du Conseil d'Administration. Lorsque ce seuil est dépassé, l'Administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire, à l'issue de la prochaine Assemblée Générale.

14-3 Le Conseil d'Administration est convoqué par le Président à son initiative et, s'il n'assume pas la Direction Générale, sur demande du Directeur Général ou encore, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des Administrateurs.

La convocation se fait par tout moyen dans un délai de huit (8) jours sauf cas d'urgence. Elle indique l'ordre du jour qui est fixé par l'auteur de la convocation.

Les réunions se tiennent au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le Règlement Intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les Administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Le Conseil prend ses décisions à la majorité des membres présents et représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Le Conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des Administrateurs.

14-4 Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Renseignements de caractère général concernant l'émetteur

14-5 Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres son Président. Il détermine sa rémunération. La limite d'âge des fonctions de Président est fixée à 75 ans.

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

14-6 Le Conseil d'Administration peut nommer, à titre honorifique, un Président d'honneur, personne physique choisie parmi les anciens Présidents du Conseil de la Société.

La durée de ses fonctions est de deux (2) ans ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé, et tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Le Président d'honneur est indéfiniment rééligible, il peut être révoqué à tout moment sans indemnité par décision du Conseil d'Administration.

Le Président d'honneur est convogué à toutes les séances du Conseil et assiste aux séances du Conseil d'Administration avec voix consultative. Il devra pour autant adhérer au Règlement Intérieur du Conseil d'Administration. Son droit d'information et de communication est identique à celui des membres du Conseil d'Administration.

Le Président d'honneur ne peut en aucun cas s'immiscer dans la gestion de la Société ni généralement se substituer aux organes légaux de celle-ci.

Direction Générale (article 15 des statuts)

La Direction Générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le Président exerce les fonctions de Directeur Général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la Direction Générale n'est pas assumée par le Président du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration nomme un Directeur Général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de Président.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la Loi aux Assemblées d'actionnaires ainsi qu'au Conseil d'Administration.

Sur la proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer un ou, dans la limite de cing, plusieurs Directeurs Généraux Délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de Président s'applique aussi aux Directeurs Généraux Délégués.

Les Directeurs Généraux Délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Dans le cadre de l'organisation interne de la Société, les pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués peuvent être limités par le Conseil d'Administration sans que cette limitation soit opposable aux tiers.

Opérations avec des apparentés

- ▶ Rôle de la Société mère vis-à-vis de ses filiales voir page 70 du présent document.
- ▶ Filiales du Groupe et implantation juridique voir page 83 du présent document.
- Organigramme juridique du Groupe et fonctions des Dirigeants de la Société mère dans les principales filiales voir pages 38 et 39 du présent document.
- ▶ Présentation de l'activité des soldes intermédiaires de gestion pertinents des filiales et indication des actifs économiques stratégiques détenus par celles-ci - voir
- pages 86 à 88 du présent document ainsi que l'annexe des comptes consolidés présentée en page 89 et suivantes du présent document.
- ▶ Flux financiers et nature de ces flux entre la Société mère et les filiales – voir page 67 du présent document.
- ▶ Voir rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés page 61 du présent document.

Actionnariat de Manutan International

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant, directement ou indirectement, au 30 septembre 2016, plus de 5%, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 30%, de 33,33%, de 50%, de 66,66%, de 90% ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales ordinaires :

		Au 30/09/201	6	Au 30/09/2015			Au 30/09/2014		
Principaux actionnaires	Nombre d'actions	% du capital détenu	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital détenu	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital détenu	% des droits de vote
André et Hélène Guichard	1 819 861	23,90	16,01	1 819 861	23,90	16,01	1 819 861	23,90	16,02
Hélène Guichard*	588 276	7,73	10,34	588 276	7,73	10,35	588 276	7,73	10,35
Jean-Pierre Guichard	449 196	5,90	7,90	449 196	5,90	7,91	449 196	5,90	7,91
Autres membres de la famille Guichard	304 426	4,00	5,36	304 426	4,00	5,36	304 426	4,00	5,36
M.T. Finance ⁽¹⁾	2 417 581	31,75	42,54	2 417 581	31,75	42,55	2 417 581	31,75	42,55
Total famille Guichard	5 579 340	73,28	82,15	5 579 340	73,28	82,18	5 579 340	73,28	82,18
Lazard Frères Gestion	415 000	5,45	3,65	415 000	5,45	3,65	415 000	5,45	3,65
Financière de l'Échiquier	158 500	2,08	1,39	360 510	4,74	3,17	360 510	4,74	3,17
Autres nominatifs	10 758	0,14	0,16	8 598	0,11	0,15	9 001	0,12	0,15
Public au porteur	1 434 778	18,85	12,65	1 233 081	16,20	10,85	1 231 650	16,18	10,84
Total public	2 019 036	26,52	17,85	2 017 189	26,50	17,82	2 016 161	26,48	17,82
Actions autodétenues ⁽²⁾	14 915	0,20	0,00	16 762	0,22	0,00	17 790	0,23	0,00
TOTAL	7 613 291	100,00	100,00	7 613 291	100,00	100,00	7 613 291	100,00	100,00

- (1) Société dont le capital est détenu par la famille Guichard.
- (2) Les actions autodétenues n'ont pas de droit de vote (13 062 actions détenues au nominatif pur et 1 853 actions autodétenues dans le cadre du programme de rachats d'actions au titre du contrat de liquidité).
- Mme Hélène Guichard est décédée le 5 décembre 2015.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

Suite à la clôture de la succession d'Hélène Guichard, des modifications significatives de l'actionnariat sont survenues. L'actionnariat au 20 janvier 2017 tel qu'il existe à la suite de ces modifications vous est présenté en page 145 du présent document.

Franchissement de seuils

- ▶ Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2014, aucun franchissement de seuil n'a été déclaré.
- ▶ Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2015, aucun autre franchissement de seuil n'a été déclaré.
- ▶ Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2016 :
 - La société par actions simplifiée Lazard Frères Gestion, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, le 23 octobre 2015, avoir franchi en baisse, le 20 octobre 2015, le seuil de 5 % du capital de la société MANUTAN INTERNATIONAL et détenir, pour le compte desdits fonds, 366 250 actions MANUTAN INTERNATIONAL représentant autant de droits de vote, soit 4,81 % du capital et 3,22 % des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions MANUTAN INTERNATIONAL sur le marché (décision AMF n° 215C1494).

■ La société par actions simplifiée Lazard Frères Gestion, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, le 21 juin 2016, avoir franchi en hausse, le 17 juin 2016, le seuil de 5 % du capital de la société MANUTAN INTERNATIONAL et détenir, pour le compte desdits fonds, 388 700 actions MANUTAN INTERNATIONAL représentant autant de droits de vote, soit 5,11 % du capital et 3,42 % des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions MANUTAN INTERNATIONAL sur le marché (décision AMF n° 216C1442).

Accords entre actionnaires

Les engagements collectifs de conservation de titres sont présentés dans la partie « Renseignements de caractère général concernant le capital » page 140 du présent document.

Éléments d'information au titre de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la Société et toutes informations en la matière sont présentées dans la partie « Répartition du capital social et des droits de vote » en page 145 du présent document.
- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions.
- Il a été conclu entre sept actionnaires de la Société deux engagements de conservation des titres de la Société dans le cadre des dispositions fiscales de faveur instituées par la loi dite « loi Dutreil » du 1er août 2003, présenté dans la partie « Renseignements de caractère général concernant le capital » page 140 du présent document.
- À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres engagements, ni pactes signés entre actionnaires.
- ▶ Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux, à l'exception d'un droit de vote double institué par l'article 13-3 des statuts au profit des actionnaires nominatifs depuis au moins deux ans.

- Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier
- Les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'Administration sont les règles légales et statutaires prévues à l'article 14 des statuts.
- En matière de pouvoirs du Conseil d'Administration, les délégations en cours sont décrites dans le tableau des délégations existantes, figurant en page 141 du présent document. Les pouvoirs du Conseil d'Administration en matière de rachats d'actions propres sont décrits page 143 du présent document.
- La modification des statuts de notre Société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Les accords prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de Dirigeant Mandataire Social sont décrits page 53 du présent document.
- Il n'existe pas d'accords conclus par la Société qui sont modifiés ou qui prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société.

Salariés (article L. 225-102 du Code de commerce)

À la clôture de l'exercice 2015/2016, la participation des salariés, telle que définie à l'article L. 225-102 du Code de commerce, dans le capital social de la Société est de 0 %.

Renseignements de caractère général concernant le capital

Modification du capital et des droits sociaux

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales. Les statuts ne soumettent ces modifications à aucune condition plus restrictive que les obligations légales.

Capital social

Au 20 janvier 2017, le capital social est de 15 226 582 euros et divisé en 7 613 291 actions de 2 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

Forme des actions

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'actionnaire.

Tableau des autorisations et des délégations en cours relatives à l'augmentation de capital

Assemblée Générale Extraordinaire	Échéances	Montant autorisé	Utilisations au cours des exercices précédents	Utilisations au cours de l'exercice clos le 30/09/2016	Montant résiduel au 01/10/2016
17 mars 2016	16 mai 2019	1 % du capital social	N/A	0	1 % du capital social
12 mars 2015	11 mai 2017	5 millions d'euros	N/A	0	5 millions d'euros
12 mars 2015	11 mai 2017	Actions : 4 millions d'euros Titres de créance : 4 millions d'euros	N/A	0	Actions : 4 millions d'euros Titres de créance : 4 millions d'euros
12 mars 2015	11 mai 2017	Actions : 1 520 000 euros ⁽¹⁾ Titres de créance : 4 millions d'euros ⁽¹⁾	N/A	0	Actions : 1 520 000 euros ⁽¹⁾ Titres de créance : 4 millions d'euros ⁽¹⁾
	11 mai 2017	Actions : 1 520 000 euros ⁽¹⁾ 20 % du capital Titres de créance : 4 millions d'euros ⁽¹⁾	N/A	0	Actions : 1 520 000 euros ⁽¹⁾ 20 % du capital Titres de créance : 4 millions d'euros ⁽¹⁾
12 mars 2015	11 mai 2017	10 % du capital social	N/A	0	10 % du capital social
12 mars 2015	11 mai 2017		N/A	0	-
12 mars 2015	11 mai 2017	10 % du capital social	N/A	0	10 % du capital social
12 mars 2015	11 mai 2017	160 000 euros	N/A	0	160 000 euros
	17 mars 2016 12 mars 2015	Générale Extraordinaire Échéances 17 mars 2016 16 mai 2019 12 mars 2015 11 mai 2017 12 mars 2015 11 mai 2017	Générale ExtraordinaireÉchéancesMontant autorisé17 mars 201616 mai 20191 % du capital social12 mars 201511 mai 20175 millions d'euros12 mars 201511 mai 2017Actions : 4 millions d'euros Titres de créance : 4 millions d'euros 1 520 000 euros(1) Titres de créance : 4 millions d'euros(1)12 mars 201511 mai 2017Actions : 1 520 000 euros(1) Titres de créance : 4 millions d'euros(1)12 mars 201511 mai 2017Actions : 1 520 000 euros(1) 20 % du capital Titres de créance : 4 millions d'euros(1)12 mars 201511 mai 201710 % du capital social12 mars 201511 mai 201710 % du capital social	Actions: 12 mars 2015 11 mai 2017 20 du capital 12 mars 2015 11 mai 2017 20 de créance: 12 mars 2015 11 mai 2017 20 de créance: 12 mars 2015 11 mai 2017 20 de créance: 12 mars 2015 11 mai 2017 20 de créance: 12 mars 2015 11 mai 2017 20 de créance: 14 millions d'euros d'	Actions: 12 mars 2015

⁽¹⁾ Plafond commun.

Instruments financiers non représentatifs du capital

Néant

Capital potentiel

Aucune option de souscription d'actions, ni aucune action gratuite à émettre n'ont été consenties. Il n'existe aucun autre instrument financier dilutif du capital.

Programme de rachats d'actions

L'Assemblée Générale du 17 mars 2016 a autorisé le Conseil d'Administration, pour une période de dix-huit mois, à opérer en Bourse sur ses propres actions.

Le Conseil d'Administration a, en outre, été autorisé, pour 24 mois, par l'Assemblée Générale Mixte du 17 mars 2016, à réduire le capital social dans les conditions légales par annulation d'actions acquises dans le cadre de son programme de rachats.

La Société n'a fait usage de cette autorisation que dans le cadre d'un contrat de liquidité signé avec la société Oddo Corporate Finance, le contrat ne comprenant pas de frais de négociation.

Les actions achetées au nom de la Société au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2016, au titre du programme de rachats, sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

	Flux bruts cun	Flux bruts cumulés 2015/2016	
En euros	Achats	Ventes	
Nombre de titres	22 920	25 496	
Cours moyen de la transaction	48,96	49,13	
MONTANT	1 027 663	1 157 709	

- Nombre d'actions autodétenues au 30 septembre 2016 : 1 853 soit environ 0,02 % du capital social.
- ▶ Valeur évaluée au cours d'achat moyen du 30 septembre $2016:53,79 \text{ euros } x \ 1853 = 99673 \text{ euros}.$
- ▶ Valeur nominale globale : 2 euros x 1 853 = 3 706 euros.

Les actions détenues par la Société n'ont fait l'objet d'aucune utilisation, ni réallocation à d'autres finalités au cours de l'exercice 2015/2016.

Les déclarations mensuelles relatives aux achats/ventes des actions propres de la Société, effectués dans le cadre d'un contrat de liquidité signé avec Oddo Corporate Finance, ont été adressées chaque mois à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) durant l'exercice 2015/2016.

Autorisation d'un nouveau programme de rachats d'actions

Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale de renouveler le programme de rachats d'actions de la Société, ainsi que mentionné dans les rapports du Conseil à l'Assemblée.

Contrat de liquidité

La Société a renouvelé, avec la société Oddo Corporate Finance, un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'Association Française des Marchés financiers (AMAFI) qui intervient en qualité d'apporteur de liquidités.

Les opérations réalisées dans le cadre de ce contrat de liquidité au cours de l'exercice 2015/2016 sont mentionnées ci-dessus dans la partie « Programme de rachats d'actions ».

La Société n'a pas eu recours à des produits dérivés.

Descriptif du programme de rachats d'actions

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) ainsi que du Règlement européen n° 2273/2003, du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachats de ses propres actions par la Société.

Ce programme a été autorisé et son renouvellement sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 9 mars 2017. L'avis préalable sera publié au BALO le 1^{er} février 2017, et l'avis de convocation sera publié au BALO et dans un journal d'annonce légal le 20 février 2017.

Répartition par objectif des titres détenus au 20 janvier 2017 (après clôture de la Bourse)

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 1 678 titres représentant 0,02 % du capital social de la Société.

Nombre de titres détenus répartis par objectif :

- animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AMAFI : 1 678 ;
- couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés : N/A;
- opérations de croissance externe : N/A ;
- couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : N/A;
- annulation: N/A.

2 Nouveau programme de rachats d'actions

- Autorisation du programme : Assemblée Générale du 9 mars 2017.
- ▶ Titres concernés : actions ordinaires.
- Part maximale du capital dont les rachats sont autorisés : 5 % (soit 380 664 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.

- ▶ Prix maximum d'achat : 100 euros.
- ▶ Montant maximal du programme : 38 066 400 euros.
- Modalités des rachats : ces rachats d'actions pourront être opérés par tout moyen, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera ; la Société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments financiers.

Objectifs

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI) admise par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des Mandataires Sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un Plan d'Épargne Entreprise ou de Groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des Mandataires Sociaux du Groupe.
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur.
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 17 mars 2016, dans sa onzième résolution à titre extraordinaire.

Durée du programme

Dix-huit mois à compter de l'Assemblée Générale du 9 mars 2017, soit jusqu'au 7 septembre 2018.

6

Synthèse des opérations sur titres des Mandataires Sociaux, des responsables de haut niveau et de leurs proches réalisées au cours du dernier exercice

(articles L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers [AMF])

À la connaissance de la Société, aucune opération sur titre n'a été effectuée au cours de l'exercice 2015/2016 par les Mandataires Sociaux ou les responsables de haut niveau de Manutan International ou par les personnes qui leur sont liées.

Tableau d'évolution du capital (en euros et en francs)

Année	Opération		Variation du capital	Prime d'émission de fusion	Montant successif du capital	Nombre cumulé d'actions	Valeur nominale de l'action
Situation au		En euros			2 750 952	1 804 506	
1 ^{er} oct. 1993		En francs			18 045 060		10
1993/1994	Augmentation de capital par incorporation de réserves	En euros	2 750 952		5 501 903	3 609 012	
	par incorporation de reserves	En francs	18 045 060		36 090 120		10
1995/1996	Augmentation de capital en numéraire et	En euros	5 672 921	1 387 341	11 174 824	7 330 204	
	par incorporation de réserves	En francs	37 211 920	9 100 360	73 302 040		10
1996/1997	Augmentation de capital en numéraire	En euros	131 381	1 011 630	11 306 205	7 416 384	
	cii numerane	En francs	861 800	6 635 860	74 163 840		10
1997/1998	Augmentation de capital en numéraire, fusion	En euros	98 127	3 060 737	11 404 332	7 480 751	
	en numerane, iusion	En francs	643 670	20 077 118	74 807 510		10
8 janv. 1999	Augmentation de capital par incorporation de réserves	En euros	3 557 171		14 961 503	7 480 751	2
30 sept. 1999	Augmentation de capital en numéraire	En euros	46 000	259 011	15 007 503	7 503 751	2
30 sept. 2000	Augmentation de capital en numéraire ⁽¹⁾	En euros	219 080	1 233 756	15 226 582	7 613 291	2

⁽¹⁾ Dans le cadre de la levée d'option.

Il n'y a pas eu d'évolution du capital depuis le 30 septembre 2000.

Répartition du capital social et des droits de vote

À la date d'établissement du présent document, le 20 janvier 2017, le capital de la Société est composé de 7 613 291 actions. Le nombre de droits de vote théoriques (en ce compris les droits de vote attachés aux actions privées du droit de vote) est, à la même date, de 11 381 278 et de 11 366 538 droits de vote exerçables en Assemblée Générale Ordinaire.

À LA CONNAISSANCE DE LA SOCIÉTÉ, LES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES, AU 20 JANVIER 2017⁽¹⁾, SONT LES SUIVANTS :

Principaux actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote simple	Nombre de droits de vote double	Total du nombre de droits de vote réel	Pourcentage du capital	Pourcentage des droits de vote réel
André Guichard	2 666 449	1 819 860	846 589	3 513 038	35,02 %	30,91 %
Jean-Pierre Guichard	449 196		449 196	898 392	5,90 %	7,90 %
Claudine Guichard	37 114		37 114	74 228	0,49 %	0,65 %
Hervé Guichard	4 500		4 500	9 000	0,06 %	0,08 %
Xavier Guichard	4 500		4 500	9 000	0,06 %	0,08 %
M.T. Finance ⁽¹⁾	2 417 581		2 417 581	4 835 162	31,75 %	42,54 %
Sous-total famille Guichard	5 579 340	1 819 860	3 759 480	9 338 820	73,28 %	82,16 %
Lazard Frères Gestion	415 000	415 000		415 000	5,45 %	3,65 %
Financière de l'Échiquier	158 500	158 500		158 500	2,08 %	1,39 %
Public au nominatif	10 758	2 251	8 507	19 265	0,14 %	0,17 %
Public au porteur	1 434 953	1 434 953		1 434 953	18,86 %	12,63 %
Sous-total public	2 019 211	2 010 704	8 507	2 027 718	26,53 %	17,84 %
Actions autodétenues(2)	13 062			-	0,17 %	0,00 %
Contrat ODDO	1 678			-	0,02 %	0,00 %
TOTAL	7 613 291	3 830 564	3 767 987	11 366 538	100,00 %	100,00 %

⁽¹⁾ Actions détenues indirectement par la famille Guichard.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital et des droits de vote de la Société.

DROITS DE VOTE EXERÇABLES PAR LES NUS-PROPRIÉTAIRES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Principaux actionnaires	Nombre total d'actions	Nombre total de droits de vote	Pourcentage des droits de vote exerçables
Hervé Guichard	97 886	195 772	1,72 %
Xavier Guichard	97 886	195 772	1,72 %
Jean-Pierre Guichard	2 018 942	3 127 954	27,52 %

DROITS DE VOTE EXERÇABLES PAR LES USUFRUITIERS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Principal actionnaire	Nombre total d'actions	Nombre total de droits de vote	Pourcentage des droits de vote exerçables
André Guichard	2 666 449	3 513 038	30,91 %

⁽²⁾ Actions détenues par Lazard Frères Gestion pour le compte de fonds et de SICAV : 13 062 actions, inscrites au nominatif pur.

6

Contrôle de la Société

La Société est contrôlée par la famille Guichard selon les modalités décrites page 145. Toutefois, la Société a pris un certain nombre de mesures en vue de s'assurer que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive, avec notamment :

- ▶ la présence de quatre membres indépendants sur les huit membres composant le Conseil d'Administration (situation au 20 janvier 2017);
- la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général ;
- la présence de la quasi-totalité de membres indépendants au sein du Comité d'Audit et du Comité des Nominations et des Rémunérations.

Pacte d'actionnaires

Aucun pacte d'actionnaires, ni aucune clause d'une convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions n'ont été transmis à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

La part du capital détenu par le personnel par l'intermédiaire d'organismes de placement spécialisés est nulle.

Modification de répartition du capital au cours des trois dernières années

En %	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014
Famille Guichard	73,28 %	73,28 %	73,28 %
Public et autres nominatifs	26,55 %	26,55 %	26,55 %
Actions autodétenues au nominatif pur	0,17 %	0,17 %	0,17 %
	100,00 %	100,00 %	100,00 %

Engagements collectifs de conservation de titres de la société Manutan International

Les membres du groupe familial Guichard, actionnaires de la Société, ont signé, en date du 28 août 2006, un engagement collectif de conservation de titres, conformément à l'article 787-B du Code général des impôts, aux termes duquel ils se sont engagés à conserver collectivement 1 812 898 actions Manutan International, représentant, à la date de signature de l'engagement collectif, 23,81 % des droits financiers et 31,94 % des droits de vote attachés aux actions émises par la Société.

Cet engagement a été conclu pour une durée de vingtquatre mois qui commence à courir à compter de son enregistrement, soit à compter du 28 août 2006. À son expiration, sa durée sera prorogée tacitement d'année en année.

Chaque membre aura la faculté de se retirer du pacte à condition de notifier sa décision aux autres un mois avant le terme de la période en cours.

L'engagement collectif de conservation a été signé par :

- M. André Guichard, Administrateur;
- ▶ Mme Hélène Julliard*, épouse de M. André Guichard ;
- * Mme Hélène Guichard est décédée le 5 décembre 2015.

- M. Jean-Pierre Guichard, Président du Conseil d'Administration;
- ▶ Mme Claudine Laffont, épouse de M. Jean-Pierre Guichard ;
- M. Hervé Guichard, Directeur Général et Administrateur;
- M. Xavier Guichard, Directeur Général Délégué et Administrateur;
- la société MT Finances, dont le capital est intégralement détenu par les membres de la famille Guichard ci-avant désignés.

Un second engagement collectif de conservation de titres, en date du 15 novembre 2012, a été signé par les membres du groupe familial Guichard, actionnaires de la Société, conformément à l'article 787-B du Code général des impôts, aux termes duquel ils se sont engagés à conserver collectivement 3 661 759 actions Manutan International, représentant, à la date de signature de l'engagement collectif, 48,09 % du capital, 48,22 % des droits financiers et 48,01 % des droits de vote théoriques attachés aux actions émises par la Société.

Cet engagement a été conclu pour une durée de vingtquatre mois qui commence à courir à compter de son enregistrement. À son expiration, sa durée sera prorogée tacitement d'année en année.

Chaque membre aura la faculté de se retirer du pacte à condition de notifier sa décision aux autres trois mois avant le terme de la période en cours.

Ces deux engagements collectifs, qui ont les mêmes signataires, ont vocation à coexister. La seule différence concerne le périmètre des actions sous engagement ; le second regroupant un plus grand nombre de droits financiers et de droits de vote que le premier.

Marché des titres

Indice principal	CAC All-Tradable
Autres indices	CAC Small et CAC Mid & Small
Marché	EURONEXT Paris - Compartiment B
Place de cotation	EURONEXT Paris
Code ou symbole	MANUTAN INTL
Code ISIN	FR0000032302
Reuters	MATP.PA
Bloomberg	MAN FP

Données boursières

Données sur 5 ans	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012
Nombre d'actions	7 613 291	7 613 291	7 613 291	7 613 291	7 613 291
Cours de clôture	53,90	43,00	40,43	40,67	30,95
Capitalisation boursière (en millions d'euros)	410	327	308	310	236
Cours le plus haut (en euros)	55,80	50,53	56,14	41,99	43,52
Cours le plus bas (en euros)	42,50	34,85	40,10	27,98	28,35
Volume quotidien moyen (en nombre de titres)	1 968	1 869	3 653	3 094	1 723
Capitaux quotidiens moyens (en euros)	96 029	80 103	176 078	103 954	58 133

Capital

Le capital de la Société est composé, au 20 janvier 2017, de 7 613 291 actions au nominal de 2 euros chacune.

À cette date, la part du capital détenue par le public est de 26,53 %. Le pourcentage d'actions autodétenues par la Société représente 0,02 %. Enfin, le reste du capital est détenu, directement ou indirectement, par la famille Guichard.

Actionnariat au 30 septembre 2016

Au 30 septembre 2016, le titre Manutan (Manutan Intl) s'établit à 53,90 euros, en hausse de 25,35 % par rapport au cours de clôture du 30 septembre 2015. Le 20 janvier 2017, après clôture, le cours de Bourse s'établit à 69,16 euros.

Contrôle de la Société

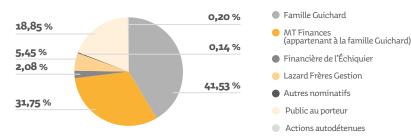
Au 30 septembre 2016, la Société est détenue et contrôlée, directement et indirectement, par la famille Guichard pour 73,28 % de son capital et 82,15 % de ses droits de vote.

L'actionnariat au 30 septembre 2016 est également présenté en page 139 du présent document, dans la partie « Renseignements de caractère général concernant l'émetteur »

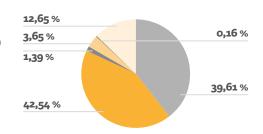
Informations sur la Société et le capital Marché des titres

CAPITAL AU 30 SEPTEMBRE 2016

Principaux actionnaires



Droits de vote

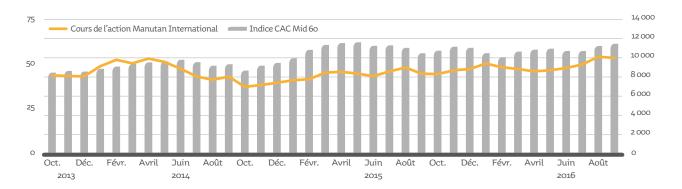


Contrat de liquidité

Manutan International a conclu, avec la société Oddo Corporate Finance, un contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI), dans le cadre de son programme de rachats d'actions. Voir également page 142 du présent document.

Évolution du cours de l'action

Par rapport à l'indice CAC Mid 60 Du 1er octobre 2013 au 30 septembre 2016



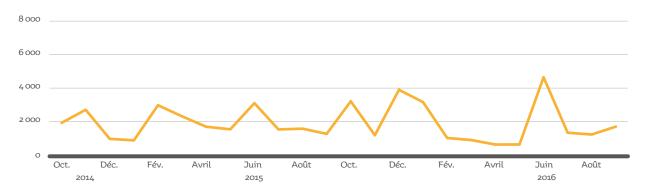
Variation du cours de Bourse

Au cours de l'exercice, le cours de Bourse a atteint son cours de clôture le plus élevé (55,80 euros) le 16 août 2016, son plus bas cours de clôture (42,50 euros) est intervenu le 1er octobre 2015. Au 30 septembre 2016, le cours de clôture est de 53,90 euros (43,00 euros en septembre 2015). Le PER est de 12,03 sur la base du résultat net part Groupe consolidé au 30 septembre 2016.

Volume traité

Du 1er octobre 2014 au 30 septembre 2016, 1 408 047 actions Manutan International ont été échangées, représentant un capital de 65,8 millions d'euros (contre 1 408 047 actions, représentant 65,8 millions d'euros de capitaux du 1er octobre 2013 au 30 septembre 2015).

MOYENNE DES TRANSACTIONS JOURNALIÈRES - D'OCTOBRE 2013 À SEPTEMBRE 2016



Dividendes

En euros Au titre de l'exercice clos le	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012
Résultat net	34 078 891	25 821 905	24 166 235	23 277 107	23 900 875
Nombre d'actions	7 613 291	7 613 291	7 613 291	7 613 291	7 613 291
Dividende en masse distribuée	11 419 936,5	9 516 614	8 907 550	8 603 019	8 831 417
Cours	53,90	43,00	40,43	40,67	30,95
Résultat net par action ⁽¹⁾	4,48	3,39	3,18	3,06	3,14
Dividende net par action	1,50	1,25	1,17	1,13	1,16
Réfaction de 40 % ⁽²⁾	0,60	0,50	0,47	0,45	0,46
Taux de distribution (en %)	33,51 %	37 %	37 %	37,0 %	37,0 %
Rendement brut global ⁽³⁾ (en %)	3,90	4,07	4,05	3,89	5,25

- (1) Résultat net part du Groupe par action, calculé sur la base du nombre moyen d'actions en circulation au cours dudit exercice.
- (2) Réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3-2° du Code général des impôts pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France.
- (3) Sur la base du cours au 30 septembre de chaque exercice fiscal.

Sur les cinq derniers exercices, le dividende distribué a été compris entre 33,51 % et 37,36 % du résultat net consolidé. Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale du 9 mars 2017 un taux de distribution à 33,51 % du résultat net consolidé, soit un dividende en valeur de 1,50 euro par action, au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2016.

Délai de prescription des dividendes : 5 ans.

Attribution des dividendes non réclamés :

Direction nationale d'interventions domaniales - Service des curatelles - Les Ellipses - 3, avenue du Chemin-de-Presles - 94417 Saint-Maurice Cedex.



Attestation et tables de concordance

Responsable du document de référence	152
Attestation du responsable du document de référence	152
Responsables du contrôle des comptes	152
Relations actionnaires et documents accessibles au public	153
Table de concordance du document de référence	154
Table de concordance du rapport financier	157
Table du rapport de gestion	158
Table de concordance du rannort RSE	159

Responsable du document de référence

Monsieur Xavier Guichard, Directeur Général de la société Manutan International, située : ZAC du Parc des Tulipes -Avenue du 21e Siècle - 95500 Gonesse.

Attestation du responsable du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en page 67 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Les comptes consolidés clos le 30 septembre 2016 et les comptes annuels de la Société mère, clos le 30 septembre 2016, figurant respectivement en pages 81 et 119 du présent document, ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux. Les rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés et sociaux ne contiennent aucune observation. »

Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux Comptes titulaires

Mazars SA

Représenté par Madame Anne Veaute

61, rue Henri-Regnault - 92400 Courbevoie

Date du premier mandat : 12 mars 2015

Durée d'exercice : mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2020.

KPMG SA

Représenté par Monsieur Franck Noël

3, cours du Triangle – 92939 Paris-La Défense Cedex

Date du premier mandat : 4 mars 2004

Durée d'exercice : mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2021.

Commissaires aux Comptes suppléants

Monsieur Dominique Muller

61, rue Henri Regnault - 92400 Courbevoie

Date du premier mandat : 12 mars 2015

Durée d'exercice : mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2020.

Salustro Reydel SA

2, avenue Gambetta, Tour Eqho – 92066 Paris-La Défense

Date du premier mandat : 17 mars 2016

Durée d'exercice : mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2021.

Relations actionnaires et documents accessibles au public

Responsable de l'information financière

Brigitte Auffret - Directrice Générale Déléguée

Tél. secrétariat : +33 (0)1 34 53 18 33 E-mail : brigitte.auffret@manutan.fr

Contact Investisseurs

Yassine Soumari - Finance Groupe

Tél.: +33 (0)1 34 53 35 55

E-mail: contact.investors@manutan.com

L'acte constitutif et les statuts de la Société, ainsi que tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques de la Société et de ses filiales sur les deux derniers exercices, évaluations et déclarations établies par un expert, lorsque ces documents sont prévus par la Loi, et tout autre document prévu par la Loi peuvent être consultés à l'adresse administrative de la Société : Manutan International – ZAC du Parc des Tulipes – Avenue du 21° Siècle – 95506 Gonesse Cedex – France.

Les principaux communiqués de presse et documents publiés par la Société sont à la disposition du public sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : www.manutan.com.

Table de concordance du document de référence

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, le tableau thématique suivant permet d'identifier les principales rubriques requises par le Règlement (CE) nº 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil.

§	Informations	Pages
1	Personnes responsables	
1.1	Personnes responsables des informations	152
1.2	Attestation du responsable	152
2	Contrôleurs légaux des comptes	
2.1	Coordonnées	152
2.2	Changements	N/A
3	Informations financières sélectionnées	
3.1	Informations historiques	N/A
3.2	Informations intermédiaires	76
4	Facteurs de risque	78
5	Informations concernant l'émetteur	
5.1	Histoire et évolution de la Société	6, 7
5.1.1	Raison sociale	134
5.1.2	Enregistrement au RCS	134
5.1.3	Date de création et durée	134
5.1.4	Siège social – forme juridique – législation applicable	134
5.1.5	Événements importants	68
5.2	Principaux investissements	
5.2.1	Réalisés	70
5.2.2	En cours	71
5.2.3	Programmés	N/A
6	Aperçu des activités	
6.1	Principales activités	8
6.1.1	Opérations et principales activités	10
6.1.2	Nouveaux produits	N/A
6.2	Principaux marchés	11
6.3	Événements exceptionnels	68
6.4	Dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats	N/A
6.5	Concurrence	11
7	Organigramme	
7.1	Synoptique	9
7.2	Liste des filiales	83
8	Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1	Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	70, 96
8.2	Impact environnemental de l'utilisation de ces immobilisations	26-29

§	Informations	Pages
9	Examen de la situation financière et résultats consolidés	
9.1	Situation financière	70
9.2	Résultat d'exploitation	69
9.2.1	Événements importants	68
9.2.2	Modifications	N/A
9.2.3	Influences extérieures	N/A
10	Trésorerie et capitaux	
10.1	Capitaux	87, 100
10.2	Flux de trésorerie	88, 100
10.3	Conditions de financement	111
10.4	Conditions restrictives	N/A
10.5	Sources de financement	102
11	Recherche et développement brevets et licences	N/A
12	Information sur les tendances	
12.1	Tendances	12, 13
12.2	Éléments susceptibles d'influencer sensiblement sur les perspectives	12, 13
13	Prévisions ou estimations de bénéfices	
13.1	Hypothèses	N/A
13.2	Rapport des Commissaires aux Comptes	59, 82
14	Organes d'Administration, de Direction et de Surveillance, et Direction Générale	
14.1	Informations concernant les membres des organes d'Administration et de Direction de la Société	34
14.2	Conflits d'intérêts des organes d'Administration, de Direction et de Direction Générale	41, 50
15	Rémunérations et avantages	
15.1	Rémunérations versées	42-46
15.2	Provisions	42-46
16	Fonctionnement des organes d'Administration et de Direction	
16.1	Mandats	38-40
16.2	Contrats de service	N/A
16.3	Comités	51-52
16.4	Conformité aux règles du Gouvernement d'Entreprise	47-50
17	Salariés	
17.1	Répartition des effectifs	4, 105, 106
17.2	Participations et stock-options	46, 141
17.3	Accord de participation au capital	N/A

§	Informations	Pages
18	Principaux actionnaires	
18.1	Répartition du capital	139, 145
18.2	Droits de vote différents	145
18.3	Contrôle	146, 147
18.4	Accords d'actionnaires	146
19	Opération avec des apparentés	138
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société	
20.1	Informations financières historiques	6
20.2	Informations financières pro-forma	N/A
20.3	États financiers – comptes sociaux	82, 117
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	N/A
20.4.1	Déclarations	N/A
20.4.2	Autres informations vérifiées	N/A
20.4.3	Autres informations non vérifiées	N/A
20.5	Dates des dernières informations financières	N/A
20.6	Informations financières et autres	N/A
20.7	Politiques et distribution de dividendes	149
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	N/A
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	N/A
21	Informations complémentaires	
21.1	Capital social	140
21.1.1	Capital souscrit et autorisé	N/A
21.1.2	Actions non représentatives du capital	143
21.1.3	Autodétention et autocontrôle	145
21.1.4	Valeurs mobilières	N/A
21.1.5	Conditions d'acquisition	N/A
21.1.6	Options ou accords	N/A
21.1.7	Historique du capital	140
21.2	Actes constitutifs et statuts	135, 153
21.2.1	Objet social	134
21.2.2	Règlement organes de gestion et de contrôle	137
21.2.3	Droits et privilèges des actions	136, 137
21.2.4	Modifications des droits des actionnaires	135-137
21.2.5	Assemblées Générales	135
21.2.6	Éléments de changement de contrôle	137
21.2.7	Seuils de participation	137
21.2.8	Conditions imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement régissant les modifications du capital	N/A
22	Contrats importants	N/A
23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	
23.1	Déclaration d'experts	N/A
23.2	Autres déclarations	N/A
24	Documents accessibles au public	135, 153
25	Informations sur les participations	130, 131

Table de concordance du rapport financier

Informations		Pages
Chapitr	res/sections	
1	Attestation du responsable du rapport financier annuel	152
2	Comptes annuels	119
3	Comptes consolidés	84
4	Éléments du rapport de gestion	
	■ Article L. 225-100 du Code de commerce	
	■ Analyse de l'évolution des affaires	69-76
	■ Analyse des résultats	69-76
	■ Analyse de la situation financière	69-76
	▶ Principaux risques et incertitudes	69-76
	■ Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital	141
	▶ Article L. 225-100-3 du Code de commerce	
	■ Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	N/A
	▶ Article L. 225-211 du Code de commerce	143
	■ Rachats par la Société de ses propres actions	
5	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	117
6	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	82
7	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	61
8	Honoraires des Commissaires aux Comptes	116
9	Rapport du Président du Conseil sur le Gouvernement d'Entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques (article L. 225-37 du Code de commerce)	47
10	Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil	59

Table du rapport de gestion

Table de concordance du rapport de gestion prévu par les articles L. 225-100 et suivants du Code de commerce.

	pitres/sections npte rendu d'activité	Pages
1	Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé	69
2	Résultats de l'activité de la Société, de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle	72-75
3	Indicateurs clés de performance de nature financière	12-13
		69-72
4	Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière	
5	Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion a été établi	68
6 7	Évolution et perspectives d'avenir	69 76
7	Activités en matière de Recherche et Développement	76
8	Délais de paiement des dettes fournisseurs	
9	Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation	N/A
10	Description des principaux risques et incertitudes	78-80
11	Informations sur les installations classées en catégorie Seveso seuil haut N/A	N/A
12	Indications sur l'utilisation des instruments financiers	92
13	Investissements au cours des trois derniers exercices	70
14	Prises de participation significatives ou prises de contrôle au cours de l'exercice dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français	76
15	Activité des filiales et participations par branche d'activité	72, 130
Res	ponsabilité sociale d'entreprise	
16	Informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité	16
17	Indicateurs clés en matière environnementale et sociale	16
Gou	vernance	
17	Organe choisi pour exercer la Direction Générale de la Société	34
18	Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ses Mandataires Sociaux durant l'exercice écoulé	38-39
19	Rémunérations et avantages de toute nature versés à chaque Mandataire Social durant l'exercice écoulé	43
20	Distinction des éléments fixes, variables et exceptionnels composant ces rémunérations et avantages ainsi que les critères de calcul	42-46
21	Engagements de toute nature pris au bénéfice des dirigeants	42-46
22	Conditions relatives à la cession des actions attribuées gratuitement aux dirigeants pendant l'exercice de leurs fonctions	46, 53
23	Opérations réalisées par les dirigeants et les personnes ayant des liens étroits avec ces derniers, sur les titres de la Société	N/A
Acti	onnariat et capital	
24	Composition de l'actionnariat et modifications intervenues au cours de l'exercice	139, 145
25	État de la participation des salariés au capital social	N/A
26	Rachats et ventes par la Société de ses propres actions	142
27	Nom des sociétés contrôlées et part du capital de la Société détenue	83
28	Aliénations d'actions en vue de régulariser les participations croisées	N/A
29	Montant des dividendes et des autres revenus distribués mis en paiement au cours des trois exercices précédents 6.3 286	149
30	Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	N/A
Aut	res informations	
31	Dépenses somptuaires	76
32	Tableau des résultats des cinq derniers exercices	149
33	Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles	N/A
34	Informations sur les plans d'options de souscription d'actions consenties aux Mandataires Sociaux et aux salariés	N/A
35	Informations sur les attributions d'actions gratuites au profit des Mandataires Sociaux et des salariés	46
36	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité en matière d'augmentation de capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice	141
37	Rapport du Président sur le contrôle interne et le Gouvernement d'Entreprise	47

Table de concordance du rapport RSE

Chapitres/sections	Pages
Informations sociales	
a) Emploi	18
L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, âge et zone géographique	
Les embauches et les licenciements	
Les rémunérations et leur évolution	
b) Organisation du travail	20
L'organisation du temps de travail	
L'absentéisme	
c) Relations sociales	20
L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	
Le bilan des accords collectifs	
d) Santé et sécurité	21
Les conditions de santé et de sécurité au travail	
Le bilan des accords signés avec les Organisations Syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	
Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	
e) Formation	22
Les politiques mises en œuvre en matière de formation	
Le nombre total d'heures de formation	
f) Égalité de traitement	23
Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	
Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	
La politique de lutte contre les discriminations	
g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail, relatives	24
■ au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	
■ à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	
■ à l'élimination du travail forcé ou obligatoire	
• à l'abolition effective du travail des enfants	
Informations environnementales	
a) Politique générale en matière environnementale	26
L'organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	
Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	
Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	
Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la Société dans un litige en cours	
b) Pollution et gestion des déchets	27
La magura de márcation, de márcation ou de márcation de miete desse lleir. Les este el col effectent annument	

Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Chapitres/sections	Pages
La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	
c) Utilisation durable des ressources	28
La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	
La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	
La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	
L'utilisation des sols	N/A
d) Changement climatique	29
Les rejets de gaz à effet de serre	
L'adaptation aux conséquences du changement climatique	N/A
e) Protection de la biodiversité : les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	N/A
Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable	
a) Impact territorial, économique et social	24
En matière d'emploi et de développement régional	
Sur les populations riveraines ou locales	
b) Relations avec les parties prenantes	24
Les conditions du dialogue avec les parties prenantes	
Les actions de partenariat ou de mécénat	
Les parties prenantes visées par le décret sont les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines	
c) Sous-traitance et fournisseurs	25
La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	
L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	
d) Loyauté des pratiques	25
Les actions engagées pour prévenir la corruption	
Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	
e) Autres	25
Les actions engagées en faveur des droits de l'homme	

Responsable de l'information financière :

Brigitte Auffret, Directrice Générale Déléguée

 $\textbf{Conception et r\'ealisation: c\^ot\'ecorp.}$

Tél. : +33 (0)1 55 32 29 74

© photos : Manutan 2015/2016

Tristan Deschamps – Mark Thompson – Maud Delaflotte (zoko productions) – Barbara Martin – Alexandre Martin

DREDA Centre européen Manutan

ZAC du Parc des Tulipes Avenue du 21° Siècle 95506 Gonesse Cedex – France

Téléphone: +33 (0)1 34 53 35 87

www.manutan.com

e-mail : contact.legal@manutan.com





All you need. With love.

DREDA Centre européen Manutan ZAC du Parc des Tulipes Avenue du 21° Siècle 95506 Gonesse Cedex – France Téléphone: +33 (0)1 34 53 35 87

www.manutan.com